



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 2 OCTOBRE, 1875.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 22 septembre, 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR d'associer Joseph Gagnon et John Keough, écuyers, de Laval, comté de Montmorency, à la commission générale de la paix dans et pour le district de Québec. 5777

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 25 septembre, 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, de nommer MM. William Seeds, Baptiste Bédard et John Wright, estimateur pour la municipalité de Stoneham et Tewkesbury 5737

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
(L. S.)

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

L. RUGGLES CHURCH, } ATTENDU que, dans et par
Proc.-Gén. } un Acte du Parlement de
Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, fait et passé dans la trentième année de Notre Règne, et intitulé : "Acte concernant l'union et le gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent," il est entre autres choses décrété que "le Lieutenant-Gouverneur de Québec pourra, de temps à autre, par proclamation, sous le grand sceau de la

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 2nd OCTOBER, 1875.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 22nd September, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to associate Joseph Gagnon and John Keough, esquires, of Laval, county of Montmorency, to the general commission of the peace in and for the district of Québec. 5778

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 25th September, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR, has been pleased to appoint Messrs William Seeds, Baptiste Bedard and John Wright, valuers for the municipality of Stoneham and Tewkesbury. 5738

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
(L. S.)

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

A PROCLAMATION.

L. RUGGLES CHURCH, } WHEREAS, in and by
Atty.-Gen. } a certain Act of the Par-
liament of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, passed in the thirtieth year of Our Reign, and intituléd : "An Act for the Union of Canada, Nova-Scotia and New-Brunswick and the Government thereof, and for other purposes connected therewith," it is amongst other things enacted, that "the Lieutenant-Governor of Québec, may from time to time by Proclamation, under the Great Seal of the Province,

Province, devant venir en force au jour y mentionné, établir des townships dans les parties de la Province de Québec, dans lesquelles il n'en a pas encore été établi, et en fixer les tenants et aboutissants : " Et Attendu que Nous avons jugé à propos d'établir une certaine étendue de Nos terres incultes, sise et située dans le comté de Portneuf, dans le district de Québec, dans Notre Province de Québec, en un township sous le nom du township de CARIGNAN : A CES CAUSES, sous l'autorité du susdit Acte du Parlement de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Nous avons établi, et par Notre présente Proclamation Royale, établissons en un township, sous le nom du township de CARIGNAN, cette étendue de Nos terres incultes, sise et située dans le dit comté de Portneuf, dans le dit district de Québec, dans Notre dite Province de Québec, et délimitée et décrite comme suit, dans et par le rapport de l'Honorable Henri Gédéon Malhiot, Notre Commissaire des Terres de la Couronne, dans Notre dite Province de Québec, fait au Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province, savoir : au nord-ouest, par la rivière Saint-Maurice, au sud-ouest par le township Boucher ; et au nord-est et au sud-est par les terres vacantes de la Couronne.

Commencant à un poteau et borne de pierre placés sur la rive sud-est de la rivière Saint-Maurice, et marquant l'angle le plus au nord du dit township Boucher, et l'angle le plus à l'ouest de la dite étendue ou compeau de terre : se prolongeant de là, le long de la ligne nord-est du dit township Boucher, sur 45 degrés est, astronomiques, 929 chaînes et 60 anneaux, plus ou moins, jusqu'à l'angle le plus à l'est du dit township Boucher, étant l'angle le plus au nord du township Meckinac, à un poteau et borne de pierre ; de là au nord 45 degrés est, le long de la ligne d'exploration du Saint-Maurice, 832 chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou compeau de terre ; de là au nord 45 degrés ouest, 1305 chaînes à l'intersection de la rivière Saint-Maurice, susdite, jusqu'à un poteau et borne de pierre marquant l'angle le plus au nord de la dite étendue de terre ; et de là enfin, le long de la rive sud-est de la dite rivière Saint-Maurice, et suivant ses sinuosités dans la direction sud-ouest, jusqu'au point de départ. La dite étendue de terre, ainsi limitée et décrite, contenant 92 900 acres de terre, plus ou moins, en superficie.

Et le dit compeau ou étendue de terre a été de plus en partie arpenté et subdivisé, et continué d'être, en rangs et en lots de la manière suivante : les rangs réguliers étant de 80 chaînes, 80 anneaux de profondeur, et les lots étant séparément de 13 chaînes de largeur, et contenant chacun 100 acres en superficie, moins la déduction ordinaire de 5 par cent pour les grands chemins, à l'exception des lots brisés et irréguliers, de la manière suivante :

Range letter A.—En dix lots numérotés, du nord-est au sud-ouest, savoir : du No. 8 au No. 17, inclusivement, les dits lots étant tous d'une profondeur irrégulière, bornés au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice :

Premier rang.—En trente-quatre lots, savoir : le lot lettre A, un lot péninsulaire, et les lots depuis le No. 1, jusqu'au No. 33, inclusivement, numérotés du nord-est, au sud-ouest, les dits lots étant tous, à l'exception des lots depuis le No. 8 jusqu'au No. 17, inclusivement des lots de profondeur irrégulière, bornés au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice ;

Second rang.—En trente-trois lots, savoir : du numéro 1 au numéro 27, inclusivement, numérotés du nord-est, au sud-ouest, et du No. 28 au No. 33, inclusivement, numérotés du nord-ouest au sud-est : les lots du No. 28 au No. 31, inclusivement, étant de forme irrégulière, bornés au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice :

Troisième rang.—En 37 lots, numérotés du nord-est au sud-ouest, savoir : du No. 28 au No. 64, inclusivement, desquels les lots du No. 36 au No. 64, inclusivement, sont bornés au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice : le reste du dit compeau ou étendue de terre n'étant pas encore subdivisé.

Ainsi que le tout apparaît au diagramme ou plan annexé au dit rapport, en autant que la nature et les circonstances peuvent le permettre, et conformément au rapport d'arpentage, fait sur les lieux, tel que déposé dans les archives du Département des Terres de la Couronne, dans Notre dite Province ;

to take effect from a day to be appointed therein, constitute townships in those parts of the Province of Québec, in which townships are not then already constituted, and fix the metes and bounds thereof : " AND WHEREAS, We have thought fit to constitute a certain tract of our waste lands situate and being in the county of Portneuf, in the district of Québec, in Our Province of Québec, a township by the name of CARIGNAN : Now Know Ye, that, under the authority of the said Act of the Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, We have constituted and by this Our Royal Proclamation, do constitute into a township by the name of the township of CARIGNAN, that certain tract of our waste lands situate and being in the said county of Portneuf, in the said district of Québec, in Our Province of Québec, and bounded and described as follows, in and by the report of the Honorable Henri Gédéon Malhiot, Our Commissioner of Crown Lands, in our said Province of Québec, made to the Lieutenant-Governor of our said Province, to wit : on the north-west by the river Saint-Maurice, on the south-west by the township of Boucher, and on the north-east and south-east by the waste lands of the Crown.

Beginning at a post and stone boundary planted on the south-east bank of the river Saint-Maurice, and marking the northernmost corner of the said township of Boucher, and the westernmost corner of the said tract or parcel of land ; thence along the north-east outline of the said township of Boucher, south 45 degrees east, astronomically, 929 chains and 60 links, more or less, to the easternmost corner of the said township of Boucher, being the northernmost corner of the township of Meckinac, at a post and stone boundary ; thence north 45 degrees east, along the Saint-Maurice exploratory line, 832 chains, more or less, to the easternmost corner of the said tract or parcel of land ; thence north 45 degrees west, 1305 chains to the intersection of the river Saint-Maurice aforesaid, at a post and stone boundary marking the northernmost corner of the said tract or parcel of land ; and thence along the south-east bank of the said river Saint-Maurice, and following its sinuosités, south-westwardly, to the place of beginning. The said tract or parcel of land thus limited and circumscribed, containing 92,900 acres of land, more or less, in superficies.

And the said tract or parcel of land has been further in part laid out and subdivided by actual measurement in the field into ranges and lots in the manner following, the regular ranges being of the depth of 80 chains, 80 links, and the lots being severally 13 chains in breadth, and each containing 100 acres in superficies exclusive of the usual allowance of 5 per centum for highways, save and except the broken and irregular lots, in the manner following, that is to say :

Range letter A.—Into ten lots numbered from the north-east to south-west, namely, from No. 8 to No. 17 inclusive, the same being all lots of irregular depth, bounded, on the north-west, by the river Saint-Maurice :

Range First.—Into thirty-four lots, namely, lot letter A, a peninsular lot, and the lots from No. 1 to No. 33, inclusive, numbered from north-east to south-west, the same being all with the exception of the lots from No. 8, to No. 17, inclusive, lots of irregular depth, bounded on the north-west, by the river Saint-Maurice ;

Range Second.—Into thirty-three lots, namely from No. 1 to No. 27, inclusive, numbered from north-east to south-west, and from No. 28 to No. 33, inclusive, numbered from north-west to south-east, the lots from No. 28 to No. 31, inclusive, being irregular lots, bounded to the south-west, by the river Saint-Maurice ;

Range Third.—Into 37 lots, numbered from north-east to south-west, namely from No. 28 to No. 64, inclusive, whereof the lots from No. 36 to No. 64, inclusive, are bounded on the north-west, by the river Saint-Maurice, the remainder of the said tract being as yet unsubdivided.

The whole as shewn on the annexed diagram for plan, as nearly as the nature and circumstances of the case will, permit, and conformably to the return of actual survey in the field as filed and of record in this department.

Et DE PLUS, conformément aux dispositions du dit a te, déclarons et ordonnons par les présentes que le VINGTIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, sera le jour à compter duquel et après lequel Notre présente Proclamation viendra en force, et que la dite étendue de terre, telle que ci-dessus délimitée et décrite, et toute et chaque partie d'icelle, sera et demeurera, à compter du dit VINGTIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, un township sous le nom du township de CARIGNAN, à toutes fins et intentions quelconques, nonobstant toute erreur dans les bornes, tout faux nom, ou toutes autres imperfections ou omissions touchant la dite étendue de terre par les présentes établie en un township sous le nom du township de CARIGNAN, comme susdit.

De tout ce que dessus, tous nos fœux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par ordre,

PH. J. JOLICOEUR,
Assistant-Secrétaire.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT:

PROCLAMATION.

L. RUGGLES CHURCH, } **A** TTENDU, que sous l'autorité d'un acte de la Législature de Notre Province de Québec, passé dans la trente-deuxième année de Notre Règne, intitulé: "Acte concernant les Magistrats de District en cette Province," tel que modifié par un autre acte de la même Législature, passé dans la trente-septième année de Notre Règne, chapitre huitième, le Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec, a, par et avec l'avis et le consentement du Conseil Exécutif de notre dite Province, jugé à propos d'établir une Cour de Magistrat dans le village de Bryson, dans le comté de Pontiac;

A CES CAUSES, Nous ordonnons et décrétons par les présentes qu'une Cour de Magistrat sera et est établie dans le village de Bryson, dans le comté de Pontiac, et que trois termes de la dite COUR DE MAGISTRAT, pour le COMTE DE PONTIAC au VILLAGE DE BRYSON seront tenus, chaque année, du SEPTIÈME au NEUVIÈME jours de chaque des mois de JANVIER, MARS, MAI, JUILLET, SEPTEMBRE et NOVEMBRE, ces jours inclusivement.

De tout ce que dessus tous nos fœux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-quinze, et de Notre Règne la trente-neuvième.

(Par ordre.)

PH. J. JOLICOEUR,
Assistant-Secrétaire.

AND WE DO further, by these presents, pursuant to that the provisions of the said Act, declare and order the TWENTIETH day of the month of OCTOBER next, shall be the day, on, from and after which this Our Royal Proclamation shall take effect, and that the said tract of land, so as aforesaid bounded and described, and every part and parcel thereof, shall be and remain on, from and after the TWENTIETH day of the month of OCTOBER next, a township by the name of the township of CARIGNAN, to all intents, constructions and purposes whatever, notwithstanding any misbounding, misnaming, or other imperfections or omissions of or concerning the said tract of land hereby constituted into a township under the aforesaid name of the township of CARIGNAN.

Of all which our loving subjects and all others whose these presents may concern, are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this TWENTY-FIFTH day of SEPTEMBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-five, and in the thirty-ninth year of Our Reign.

By command,

PH. J. JOLICOEUR,
Assistant-Secrétaire.

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING:

A PROCLAMATION.

L. RUGGLES CHURCH, } **W** HEREAS under the authority of an Act of the Legislature of Our Province of Quebec, passed in the thirty-second year of Our Reign, intitled: "An Act respecting District Magistrates in this Province," as amended by another Act of the same Legislature, passed in the thirty-seventh year of Our Reign, chapter eighth, the Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec, by and with the advice of the Executive Council of the said Province, deemed it expedient to establish a Magistrate's Court in the village of Bryson, in the county of Pontiac

NOW KNOW YE, That we do hereby declare and order that a Magistrate's Court shall be and it is hereby established in the village of Bryson, in the said county of Pontiac, and that three terms of the said MAGISTRATE'S COURT, for the COUNTY OF PONTIAC, in the VILLAGE OF BRYSON, shall be held every year from the SEVENTH to the NINTH days of the months of JANUARY, MARCH, MAY, JULY, SEPTEMBER and NOVEMBER, these days inclusive.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this TWENTY-FOURTH day of SEPTEMBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-five, and in the thirty-ninth year of Our Reign.

By command,

PH. J. JOLICOEUR,
Assistant-Secrétaire.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le SECOND jour du mois d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-quinze, et à chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le SECOND jour du mois d'AOUT mil huit cent soixante-quinze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre cité de Québec, JEUDI, le QUATORZIEME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. Ce

A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoins, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-QUATRIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec
4555 6

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the SECOND day of the month of AUGUST, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-five, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING :

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec stands called for the SECOND day of the month of AUGUST, one thousand eight hundred and seventy-five, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

Now Know Ye, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our Loving Subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you, and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on THURSDAY, the FOURTEENTH day of the month of OCTOBER next, you meet Us, in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary.

HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESSES, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this TWENTY-FOURTH day of OCTOBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-five, and in the thirty-ninth year of Our Reign.

By Command,

L. H. HUOT,

Clerk of the Crown in Chancery, Québec,
4556

Avis du Gouvernement.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 29 septembre, 1875.

Délimitation de municipalité scolaire.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en conseil en date du 23 du courant, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 30ème clause du chap. 15 des statuts refondus du Bas-Canada, fixer comme suit les limites de la municipalité scolaire de Saint-Sylvestre-Nord, savoir : annexer à la dite municipalité de Saint-Sylvestre-Nord, aujourd'hui Saint-Patrice de Beauvillage, la concession du Petit Lac et la partie sud de la concession de l'Embarras, comprenant les deux côtés est et ouest de la rivière Beauvillage, s'étendant vers le sud depuis la terre appartenant à Abraham Paré exclusivement, à l'est de la rivière Beauvillage, et depuis la terre de Pierre Labonté ou ses représentants, du côté ouest de la dite rivière Beauvillage, aussi exclusivement, jusqu'à la paroisse de Saint-Sylvestre-Nord, aujourd'hui Saint-Patrice de Beauvillage.

L'hon. ministre expose de plus, que ces limites sont aussi celles qui étaient censées données dans l'ordre en conseil en date du 27 mars, mil huit cent soixante-douze et établissant les droits des commissaires d'écoles respectivement en conséquence.

5787

Government Notices.

MINISTRY OF PUBLIC INSTRUCTION.

Quebec, 29th September, 1875.

Bounding of School Municipality.

The LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased by order in council of the 23rd instant, and in virtue of the powers conferred on him by the 30th clause of chapter fifteen of the consolidated statutes of Lower-Canada, to fix as follows the limits of the school municipality of Saint-Sylvestre-Nord, to wit : To annex to the said municipality of Saint-Sylvestre-Nord, now Saint-Patrice de Beauvillage, the concession called Petit Lac, and the south part of the concession called l'Embarras, comprising both the east and west banks of the Beauvillage river, running southwards from the land belonging to Abraham Paré exclusively, to the east of the Beauvillage river, and from the land belonging to Pierre Labonté or representatives, on the north-west side of the said river Beauvillage, also exclusively, to the parish of Saint-Sylvestre-Nord, now Saint-Patrice de Beauvillage.

The honorable minister also states, that this limit are the same as were meant to be given in the order in council dated the 27th of March, one thousand eight hundred and seventy-two, and accordingly establish the rights of the school commissioners respectively.

5788

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. No. 1364.)

AVIS.

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terres ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

Re Coffin.

Ventes des lots Nos 16, 17 et 18, à Hugh Clark.

E. E. TACHE,

Assistant-Commissaire.

Québec, 29 septembre, 1875.

5799

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des lettres-patentes ont été émises, sous le grand sceau de la province de Québec, en date du vingt-et-unième jour de septembre, mil huit cent soixante-et-quinze, incorporant l'Honorable Pierre-Euclide Roy, marchand, de la paroisse de Saint-Pie, dans le comté de Bagot, dans Notre province de Québec; Rémi Raymond, écuyer, marchand, Boucher de La Bruère, écuyer, avocat, Camille Lussier, imprimeur, Lucien-Samuel Adam, écuyer, notaire, Louis Tellier, écuyer, avocat, et Victor Côté, fils, commerçant, tous de la cité de Saint-Hyacinthe, dans Notre dite province: Henry-Adolphe Migneault, écuyer, médecin, de la paroisse de Saint-Denis, dans le comté de Saint-Hyacinthe; Emery Lafontaine, écuyer, notaire, de la paroisse de Saint-Hughes, dans le comté de Bagot, dans Notre dite province; Hubert Lippé, écuyer, notaire, du village d'Acton-Vale, dans le dit comté de Bagot, et Flavien Dupont, écuyer, notaire, de la paroisse de Saint-Liboire, dans le dit comté de Bagot,—dans le but de poursuivre l'exploitation de toute espèce d'entreprise du ressort de l'imprimerie et de la publication, sous le nom de *La Compagnie d'Imprimerie de Saint-Hyacinthe*, avec un fonds social s'élevant en totalité à quinze mille piastres, divisé en cent cinquante parts de cent piastres chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce vingt-huitième jour de septembre, mil huit cent soixante-quinze.

PH. J. JOLICOEUR,

Assistant-Secrétaire.

5843

Avis est par le présent donné qu'en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des lettres-patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du vingt-deuxième jour de septembre mil huit cent soixante-et-quinze, incorporant Gaspard Benoit, entrepreneur, Joseph Louis Barré, bourgeois, Dame Marie Olivine Ste. Marie, épouse séparée quant aux biens du dit Joseph Louis Barré, et de lui autorisée, François-Xavier L. Vézina, prêtre, Olivier François Prieur, marchand, Joseph Edouard Gourdeau, bourgeois, Jean-Baptiste Elie, jeune, cultivateur, Joseph Lalonde, bourgeois, Jean-Baptiste Cuillierier, bourgeois, Julien Giroux, cultivateur, François Prieur, cultivateur, tous de la paroisse de Saint-Zotique, dans le comté de Soulanges, dans Notre Province de Québec; Cyprien Gélinas, marchand, William Duckett, ces deux derniers du village de Côteau Landing; Joseph Henry Wilson, marchand, George Hyacinthe Dumesnil, notaire, tous deux de la cité de Montréal, dans Notre dite province, et Gédéon Beauvais, commerçant, de Collins Bay, dans la province d'Ontario, dans le but de poursuivre des affaires de manufacture générale en bois de toute description, et aussi pour faire fonctionner une fonderie pour la manufacture de poêles et autres ouvrages en fonte, sous le nom de "La Compagnie Manufacturière de Saint-Zotique," avec un fonds social s'élevant en totalité à dix mille piastres, divisé en deux cents parts de cinquante piastres chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce vingt-huitième jour du mois de septembre mil huit cent soixante-et-quinze.

PH. J. JOLICOEUR,

Assistant-Secrétaire.

5845

PROVINCE DE QUÉBEC,
CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 1er avril 1875.

Toutes les demandes de Bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Bri-

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. No. 1364.)

NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

Coffin Island.

Sales of lots Nos. 16, 17 and 18, made to Hugh Clark.

E. E. TACHE,

Assistant-Commissioner.

Quebec, 29th September, 1875.

5800

Public notice is hereby given, that under the joint-stock companies incorporation act, letters-patent have been issued under the great seal of the province of Quebec, bearing date the twenty-first day of September one thousand eight hundred and seventy-five, incorporating the Honorable Pierre Euclide Roy, of Saint-Pie, merchant, in the county of Bagot, in our province of Quebec, Rémi Raymond, esquire, merchant, Boucher de La Bruère, esquire, advocate, Camille Lussier, printer, Lucien Samuel Adam, esquire, notary, Louis Tellier, esquire, advocate, and Victor Côté, junior, trader, all of Saint-Hyacinthe, in our said province, Henri Adolphe Migneault, esquire, physician, of the parish of Saint-Denis, in the county of Saint-Hyacinthe, Emery Lafontaine, esquire, notary, of the parish of Saint-Hughes, in the county of Bagot, in our said province, Hubert Lippé, esquire, notary, of the village of Acton-Vale, in the county of Bagot, in our said province, and Flavien Dupont, esquire, notary, of the parish of Saint-Liboire, in the county of Bagot, in our said province,—for the purpose of carrying on all kinds of printing and publishing business, under the name of *La Compagnie d'Imprimerie de Saint-Hyacinthe*, with a capital stock of amounting in all to fifteen thousand dollars, divided into one hundred and fifty shares, of one hundred dollars each.

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, the twenty-eighth day of September, one thousand eight hundred and seventy-five.

PH. J. JOLICOEUR,

Assistant-Secretary.

5844

Public notice is hereby given, that under the joint-stock companies incorporation act, letters-patent have been issued under the great seal of the province of Quebec, bearing date the twenty-second day of September, one thousand eight hundred and seventy-five, incorporating Gaspard Benoit, contractor, Joseph Louis Barré, gentleman, Dame Marie Olivine Sainte-Marie, wife separated as to property of said Joseph Louis Barré, and specially authorized to the effect hereof, François-Xavier L. Vézina, priest, Olivier François Prieur, trader, Joseph Edouard Gourdeau, gentleman, Jean-Baptiste Elie, jr., farmer, Joseph Lalonde, gentleman, Jean-Baptiste Cuillierier, gentleman, Julien Giroux, farmer, François Prieur, farmer, all of the parish of Saint-Zotique, in the county of Soulanges, in Our province of Quebec; Cyprien Gélinas, trader, William Duckett, trader, both of the village of Côteau Landing, Joseph Henry Wilson, trader, George Hyacinthe Dumesnil, notary, both of the city of Montreal, in Our said Province, and Gédéon Beauvais, trader, of Collins Bay, in the province of Ontario, for the purpose of carrying on a general manufacturing business in wood works of every description; and also for the working of a casting house to make stoves and other articles of cast iron, under the name of "The Saint-Zotique Manufacturing Company," with a capital stock amounting in all to ten thousand dollars, divided into two hundred shares, of fifty dollars each.

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this twenty-eighth day of September, one thousand eight hundred and seventy-five.

PH. J. JOLICOEUR,

Assistant-Secretary.

5846

PROVINCE OF QUEBEC,
PARLIAMENT HOUSE.

Québec, 1st April, 1875.

All applications for Private Bills properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Quebec, according to the provisions of

tannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue ou glissoir, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds sociale; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur, — exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande, — comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle*, et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier, Conseil Législatif.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

6 4689

the Act of British North America 1867, whether for the construction of a Bridge, a Railway, a Turnpike road or Telegraph line, Canal, Lock, Dam or Slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any Joint Stock Company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any County for purposes other than that of representation in Parliament, or of any township; the removal of the site of any County, town or of any local Offices; the regulation of any Common; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former Act, — shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, —

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels and mentioning also whether they intend to erect a draw-bridge or not, and the dimensions of the same

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clerk, Legislative Council.
G. M. MUIR,
Clerk, Legislative Assembly.

4690

Demande au Parlement.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant « Les Frères du Sacre-Cœur », d'Arthabaskaville.

HAMEL & TESSIER,

Procureurs des requérants.

Québec, 28 septembre, 1875.

5785

Avis est par le présent donné que « The Montreal Omnibus Transfer Co. » demandera à la prochaine session de la Législature de Québec, des amendements à sa charte.

5773

(Par ordre),

L. MUNRO,
Sec.-Trésorier.

Avis public est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, des amendements seront demandés à l'acte d'incorporation de la ville de Saint-Jean, P. Q.

STANISLAS CÔTE,

Secrétaire-trésorier.

Saint-Jean, 22 septembre, 1875.

5545 2

Avis public est par le présent donné que la corporation de la cité de Québec, fera application à la législature de la province de Québec à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender et refondre divers actes d'incorporation de la cité, pour

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Québec, at the next session, for an act to incorporate « Les Frères du Sacre-Cœur », of Arthabaskaville.

HAMEL & TESSIER,

Attorneys for applicants.

Quebec, 28th September, 1875.

5786

Notice is hereby given that the « Montreal Omnibus and Transfer Co. » will apply at the coming session of the Québec Legislature, for amendments to its charter.

5774

(By order)

L. MUNRO,
Sec.-Treasurer.

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Québec, at its next session, for amendments to the act in incorporating the town of Saint-John's, P. Q.

STANISLAS CÔTE,

Secretary-treasurer.

Saint-John's, 22nd September, 1875.

5546

Public notice is hereby given that the corporation of the city of Québec, will apply to the legislature of the province of Québec at its ensuing session, for the passing of an act to amend and consolidate the different acts of incorporation of the city, to issue debentures

émaner des débetures dans le but de la confection de travaux permanents aux fins d'effectuer certaines améliorations dans la cité, et pour rajuster la dette de la cité.

Par ordre,

L. A. CANNON,
Greffier de la cité.

Bureau de greffier de la cité,
Hôtel-de-Ville,
Québec, 23 septembre, 1875.

5637 2

Avis par le présent donné que demande, sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session d'un acte incorporant le "Club Canadien" de Montréal.

JOS. N. PAUZÉ,
Secrétaire.

5511

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant L'Union des menuisiers de Québec.

5363 3

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par la Compagnie Manufacturière et Hydraulique de la rivière Richelieu, pour obtenir la passation d'un acte pour amender son acte d'incorporation et pour prolonger le temps pendant lequel les ouvrages par le présent prévus peuvent être faits.

Chambly, 13 septembre, 1875.

5305 2

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la corporation de la cité de Montréal, s'adressera à la Législature, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour amender la charte de la cité de Montréal, en vue d'étendre l'autorité et les pouvoirs conférés à la corporation de la dite cité, et d'accorder de plus amples pouvoirs à la dite corporation; et particulièrement pour que la dite corporation soit, entre autres choses, autorisée à changer le mode actuel de taxation, à amender les dispositions de la loi relativement aux expropriations, et à légaliser certains rôles de cotisation spéciale dans des cas d'expropriation.

(Par ordre.)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 10 septembre, 1875.

5237 3

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine session de la législature pour obtenir un acte autorisant John Henry Pelly Simpson, à vendre et à transporter certains biens-immobiliers dans cette province, étant trois îles dans la rivière Saint-Laurent, au-dessus de Lachine, connues comme Les Îles Dorval, nonobstant la substitution affectant les dites îles, contenue dans le testament de feu Sir George Simpson.

Montréal, 8 septembre, 1875.

5217 4

Avis public est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, je demanderai la passation d'un bill privé pour permettre au barreau du Bas-Canada, de m'admettre au nombre de ses membres.

L. P. GUILLET.

Montréal, 8 septembre, 1875.

5219 4

Avis public est par les présentes donné que les commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Henri, comté d'Hochelaga, feront application à la prochaine session du Parlement Local de la province de Québec, pour obtenir un bill les autorisant à acquérir, posséder et bâtir des biens-immobiliers, pour les fins des écoles à un montant n'excédant pas cinquante mille piastres, et aussi à imposer des taxes, emprunter des argent et émettre des bons ou débetures à des montants suffisants pour payer tels biens-immobiliers et bâtisses, et maintenir les dites écoles.

I. P. RAINVILLE,
Secrétaire-Trésorier.

Ville Saint-Henri, 15 septembre, 1875.

5027 5

tures for permanent works, in connexion with the carrying out of city improvements and to readjust the city debt.

By order,

L. A. CANNON,
City Clerk

City clerk's office,
City Hall.

Quebec, 23rd September, 1875.

5638

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at the next session, for an act to incorporate "Le Club Canadien de Montreal."

JOS. N. PAUZÉ,
Secretary.

5512

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Quebec joiners' Union."

5364

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, by the "Richelieu River Hydraulic and Manufacturing Company," for the passing of an act for the amending of their act of incorporation and for the extension of the period within which the works thereby contemplated may be commenced.

Chambly, 13th September, 1875.

5306

PUBLIC NOTICE is hereby given that the corporation of the city of Montreal, will apply to the Legislature at its next session, for an act to amend the charter of the said city, with a view to extend the authority and powers conferred on the corporation of the said city, and to grant new and additional powers to the said corporation; and especially that the said corporation may, among other things, be authorized to change the present mode of taxation, to amend the provisions of the law in reference to expropriations, and to legalize certain rolls of special assessment in case of expropriation.

(By order.)

CHS. GLACKMEYER,
City Clerk.

City Clerk's Office,
City Hall,

Montreal, 10th September, 1875.

5238

NOTICE.

Application will be made at the next session of the legislature for the passing of an act to authorize John Henry Pelly Simpson, to sell and convey certain real estate in this province, being three islands in the river Saint-Lawrence, above Lachine, known as Les Îles Dorval, notwithstanding the substitution affecting the said islands, contained in the last will and testament of the late Sir George Simpson.

Montreal, 8th September, 1875.

5218

Public notice is hereby given that at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, I will apply for the adoption of a private bill to the effect of allowing the "Bar of Lower-Canada," to admit me as one of its members.

L. P. GUILLET.

Montreal, 8th September, 1875.

5220

Public notice is hereby given that the school commissioners of the school municipality of Saint-Henry, county of Hochelaga, will make application at the next session of the Local Legislature of the province of Quebec, to obtain a bill authorising them to acquire, possess and build immovable properties, for a school purposes, to an amount not exceeding fifty thousand dollars, and also to impose taxes, bound monies and issue bonds or debentures to amounts sufficient to pay such immovable properties and buildings and to maintain said schools.

I. P. RAINVILLE,
Secretary-Treasurer.

Town of St-Henry, 15th September, 1875.

5028

AVIS PUBLIC.

Avis est par les présentes donné qu'application sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, aux fins d'amender la charte d'incorporation de la cité de Hull.

J. O. ARCHAMBAULT,
Secrétaire-Trésorier de la cité de Hull.
Hull, 18 août, 1875. 5041 4

MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE SAINT-HENRI.

Avis public est par les présentes donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial, pour obtenir un bill incorporant la dite municipalité, par une charte spéciale et pour autres fins concernant la dite municipalité.

Par ordre du conseil en date du trente courant.

G. DUHAMEL,
Asst. Sec.-Trés. C. M. V. St. H.
Saint-Henri, 31 août, 1875. 4919 5

PUBLIC NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for amending the charter of incorporation of the city of Hull.

J. O. ARCHAMBAULT,
Secretary-Treasurer of the city of Hull.
Hull, 18th August, 1875. 5042

MUNICIPALITY OF THE TOWN OF SAINT HENRY.

Public notice is hereby given that application will be made at the following session of the Provincial Parliament, to obtain a bill incorporating the said municipality by a special charter and for other purposes concerning the said municipality.

By order of the council dated the thirtieth instant.

G. DUHAMEL,
Asst. Secret.-Tres. M. C. T. St. H.
Town of Saint Henry, 31st August, 1875. 4920

Avis Divers.

Province of Québec, }
District de Montréal, } Bureau du Conseil de la ville
Comté de Chambly. } de Longueuil.

Avis public est par le présent donné, par Louis Marchand, secrétaire-trésorier, que l'emplacement ci-après mentionné, situé dans les limites de cette ville, sera vendu à l'enchère publique, au bureau du conseil de cette ville, MERCHÉDI, le VINGTIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges municipales dues sur le dit emplacement, au premier de juillet dernier, conformément aux dispositions de l'acte du parlement de la province de Québec, 37 Victoria, chapitre 49, à moins que les dites taxes et charges municipales et les frais alors encourus ne soient payés au moins deux jours avant celui de la vente.

Donné ce vingt-deuxième jour du mois de septembre, mil huit cent soixante-et-quinze.

(Signé,) L. MARCHAND,
Secrétaire-trésorier.

(Vraie copie,)

L. MARCHAND,
Secrétaire-trésorier.

EMPLACEMENT à être vendu en conformité à l'avis public ci-dessus.

No. du rôle.	No. du cadastre.	Nom du propriétaire.	Cotisations, etc., dus.
316	Partie de 282	Inconnu	\$0 25

(Signé,) L. MARCHAND,
Secrétaire-trésorier.

(Vraie copie,
5769

L. MARCHAND,
Secrétaire-trésorier.

ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.

La Manufacture de Ouate de Sorel.

Avis public est par les présentes donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil par les personnes ci-après mentionnées pour obtenir des lettres patentes sous le grand sceau leur octroyant une charte les constituant avec toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être créée par ces lettres patentes, en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Le nom collectif qu'il est proposé de donner à la compagnie est "La manufacture de Ouate de Sorel."

L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de fabriquer la ouate dans la ville de Sorel.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera la ville de Sorel, et partout ailleurs où les actionnaires le jugeront convenable dans la province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie manufacturière sera de dix milles piastres courant, divisé en deux cents actions de cinquante piastres

Miscellaneous Notices.

Province of Québec, }
District of Montreal, } Council office of the town of
County of Chambly. } Longueuil.

Public notice is hereby given, by Louis Marchand, secretary-treasurer, that the lot of land hereinafter mentioned, situate within the limits of this town, shall be sold, by public auction, in the office of the council of this town, on WEDNESDAY, the TWENTIETH day of the month of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and municipal charges, due on the said lot of land, on the first of July last, in conformity with the provisions of the act of the parliament of the province of Québec, 37 Victoria, chapter 49, unless said assessments and municipal charges, and the expenses then incurred be paid at least two days before the day of the sale.

Given this twenty-second day of the month of September, eighteen hundred and seventy-five.

(Signed,) L. MARCHAND,
Secretary-treasurer.

(True copy.)

L. MARCHAND,
Secretary-treasurer.

LOT OF LAND to be sold pursuant to the above written public notice.

No. of the roll.	No. of cadaster.	Name of proprietor.	Assessments, &c., due.
316	Part of 282	Unknown	\$0 25

(Signed,) L. MARCHAND,
Secretary-treasurer.

(True copy,
5770

L. MARCHAND,
Secretary-treasurer.

THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.

Sorel Wadding Manufactory

Public notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Excellency the Lieutenant-Governor in Council by the persons hereinafter mentioned for the letters patent under the great seal granting them a charter constituting them are such other persons as may become shareholders in the company to be created, by the said letters patent a body politic and corporate under the provisions of the joint stock company incorporation act.

The proposed name of said company is Sorel Wadding manufactory.

The object for which its incorporation is sought is the manufacturing of wadding in the town of Sorel.

The principal place of business of the said company shall be the town of Sorel, and wherever the shareholders may think proper in the province of Quebec.

The amount of the capital stock of said manufacturing company is to be ten thousand dollars currency, divided into two hundred shares of fifty dollars each,

chacune, avec privilège d'augmenter ce capital à vingt milles piastres.

Les noms, résidences et professions des requérants sont :—Messieurs A. McKeand, marchand, de Montréal, Moïse Beauchemin, mécanicien, Beauchemin et fils, mécaniciens, James Sheppard, briquetier, Norman Paulet, marchand, Jean A. Germain, marchand, Alfred M. Ducket, marchand, Samuel Lapalme, notaire, William Leman, marchand, Pascal Thériault, entrepreneur, Edouard Lemoine, hôtelier, David Finlay, marchand, Ernest Turcotte, commerçant, Lactance Sénécal, marchand, Louis Pierre Paul Cardin, notaire, Moïse Charles Blais, comptable, Pierre Bellefeuille, commerçant, Cyrille Mongeon, marchand, Narcisse Arsenault, marchand, William Woodley, boulanger, Adolphe Germain, avocat, A. A. Taillon, banquier, tous demeurant en la ville de Sorel.

Les premiers directeurs de la compagnie seront les dits A. A. Taillon, président, James Sheppard, David Finlay, Norman Paulet et Moïse Beauchemin.

Pour les requérants.

A. A. TAILLON,
Président.

5775

EXTRAIT du compte d'élection à moi produit par J. A. Duchesneau, écuyer, le vingt-trois septembre courant (1875), pour l'élection de juin et juillet derniers, 1875.

Payé à Pierre Labelle.....	\$ 28 00
Octave Filion.....	5 50
Joannette.....	25 00
Meilleur.....	2 50
Guénette.....	4 00
Touchette.....	2 50
Clouthier.....	1 00
Poitrass.....	2 00
Renaud.....	2 00
Marcotte.....	1 50
Pension à Saint-Hypolite.....	4 00
G. Barrette.....	5 00
Chs. Robinson.....	12 00
Jean-Bte. Lachapelle.....	6 00
Pour voitures à Sainte-Thérèse et ailleurs.....	12 00
Pour distribution de bulletins.....	3 00
Pour voiture à Saint-Janvier.....	2 00
O. Desmarais.....	50 00
Tremblay.....	21 00
N. Brière.....	5 00
Au Journal <i>Le Bien Public</i>	2 50
J. C. Auger, pour dépêches télégraphiques.....	1 36
O. Forget, pour dépêches télégraphiques.....	13 19

\$211 05

THOMAS LAPOINTE, Agent.

J. A. DUCHESNEAU, Candidat
(Certifié véritable),

LS. DE G. LACHAINE,
Officier-Rapporteur.

EXTRAIT du compte d'élection à moi produit par F. A. Duchesneau, écuyer, le vingt-trois septembre courant, (1875), pour l'élection de juin et juillet dernier, (1875.)

Payé à Labelle Massis.....	\$122 00
Léveillé Ménard et autres.....	20 00
pour l'écrivains.....	8 00
Jules Meilleur.....	2 00
Toussaint Clouthier.....	1 50
Hubert Paquette.....	6 00
J. B. Amiot.....	4 00
W. Prévost, fils de M. Prévost.....	2 00
Joannette.....	202 00
Différents charretiers.....	4 00
Emilien Valiquette.....	8 00
Godfroi Guénette.....	4 00
Pour charretier.....	4 00
Elie Guindon.....	12 50
Dépenses personnelles de M. Prévost, écuyer.....	

\$400 00

M. PREVOST, agent.
(Certifié véritable),
LS. DE G. LACHAINE,
Officier-rapporteur.

5761

with the privilege to increase it to twenty thousand dollars.

The names, places of residence and occupation of applicants are :—Messrs. A. McKeand, merchant, of Montreal, Moïse Beauchemin, mechanic, Beauchemin & Sons, mechanics, James Sheppard, brick-maker, Norman Paulet, merchant, John A. Germain, merchant, Alfred M. Ducket, merchant, Samuel Lapalme, notary, William Leman, merchant, Pascal Thériault, contractor, Edouard Lemoine, hotel-keeper, David Finlay, merchant, Ernest Turcotte, trader, Lactance Sénécal, merchant, Louis Pierre Paul Cardin, notary, Moïse Charles Blais, accountant, Pierre Bellefeuille, trader, Cyrille Mongeon, merchant, Narcisse Arsenault, merchant, William Woodley, baker, Adolphe Germain, advocate, A. A. Taillon, banker, all of the town of Sorel.

The first directors of the company are A. A. Taillon, president, James Sheppard, David Finlay, Norman Paulet and Moïse Beauchemin above mentioned.

On behalf of the applicants.

A. A. TAILLON,
President.

2776

EXTRACT from the election account produced to me by J. A. Duchesneau, Esquire, on the twenty-third day of September instant (1875), for the election of June and July last, 1875.

Paid to Pierre Labelle.....	\$ 28 00
Octave Filion.....	5 50
Joannette.....	25 00
Meilleur.....	2 50
Guénette.....	4 00
Touchette.....	2 50
Clouthier.....	1 00
Poitrass.....	2 00
Renaud.....	2 00
Marcotte.....	1 50
Board at Saint-Hypolite.....	4 00
G. Barrette.....	5 00
Chs. Robinson.....	12 00
Jean-Bte. Lachapelle.....	6 00
For vehicles at Sainte-Thérèse and elsewhere.....	12 00
For distributing ballots.....	3 00
For vehicle at Saint-Janvier.....	2 00
O. Desmarais.....	50 00
Tremblay.....	21 00
N. Brière.....	5 00
The newspaper <i>Le Bien Public</i>	2 50
J. C. Auger, for telegrams.....	1 36
O. Forget,.....	13 19

\$211 05

THOMAS LAPOINTE, Agent.

J. A. DUCHESNEAU, Candidat
(Certified),

LS. DE G. LACHAINE,
Returning officer.

EXTRACT from the election account furnished to me by J. A. Duchesneau, esquire, on the third of September instant, (1875), for the elections of June and July last, (1875).

Paid to Labelle Massis.....	\$122 00
Léveillé Ménard and others.....	20 00
for clerks.....	8 00
Jules Meilleur.....	2 00
Toussaint Clouthier.....	1 50
Hubert Paquette.....	6 00
J. B. Amiot.....	4 00
W. Prévost, son of M. Prévost.....	2 00
Joannette.....	202 00
Different carters.....	4 00
Emilien Valiquette.....	8 00
Godfroi Guénette.....	4 00
For carter.....	4 00
Elie Guindon.....	12 50
Personal expenses of M. Prévost, esquire.....	

\$400 00

M. PREVOST, agent.
(Certified),
LS. DE G. LACHAINE,
Returning-Officer.

5762

Dépenses encourues pour l'élection du 7 juillet dernier, du comté Temiscouata, payé par moi-même et mon agent, Félix Gagnon, écuyer

Pour charretiers.....	\$ 12 00
Pour maisons et chambres de comités.....	20 00
Pension.....	17 50
Payé par l'agent à Madame Chabot.....	10 00
Payé par l'agent.....	11 25

Montant.....\$ 70 75

Signé à Cacouna, le 24 septembre, 1875.

Contre-signé,

(Signé), GEO. H. DESCHESNES,
M. P. P.

(Signé), FELIX F. GAGNON,
Agent.

Vraie copie du dit compte déposé en mon bureau.
LS. N. GAUVREAU,

5763 Offi-rapporteur.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Richelieu. } No 1742.

Dame Soulanges Gendron a, ce jour, instituée une action en séparation de corps et de biens contre son mari, François-Xavier Paradis, cultivateur, de Saint-Guillaume d'Upton, rapportable le onze octobre prochain.

CHARLES GILL,
Procureur de la demanderesse.

Sorel, 25 septembre, 1875. 5789

Canada, }
Province de Québec, } In the Superior Court.
District d'Iberville. }

Avis est par le présent donné que Dame Catherine Elizabeth Vandal, épouse d'Alphonse Bonin, peintre, de la ville de Saint-Jean, dit district, a, ce jour, intenté devant cette cour, une action en séparation de biens contre le dit Alphonse Bonin

V. P. CARREAU,
Avocat et proc. de C. E. Vandal.

Saint-Jean, 18 septembre, 1875. 5783

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Avis est par les présentes donné que Dame Jessie Linton, a intenté, ce jourd'hui, une action en séparation de biens, contre son mari, Francis Stuart, marchand, de la cité de Montréal, district de Montréal.

LONGPRE & DUGAS,
Avocats de Dame Jessie Linton.

Montréal, 23 septembre, 1875. 5549 2

AVIS.

La société qui existait ci-devant et qui existe maintenant entre les soussignés, sous le nom de Cummings, Whitham & Co., a, ce jour, été dissoute de consentement mutuel.

Le soussigné, James Whitham, a été autorisé à régler les affaires de la dite société et à signer le nom de la société en liquidation.

EDMUND E. CUMMINGS,
JAS. WHITHAM,

Consentement de E. V. MOSELEY,
Associé spécial.

Montréal, 14 septembre, 1875. 5501 2

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Bedford. }

Dame Nancy Kenison, du canton de Shefford, dans le district de Bedford, épouse de Samuel Bell, père, au même lieu, cultivateur, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse; contre le dit Samuel Bell, père, Défendeur.

La dite demanderesse a intentée une action, ce jour, en séparation de corps et de biens contre son dit mari.

C. A. NUTTING,
Procureur de la demanderesse.

Sweetsburgh, 14 septembre, 1875. 5585 2

Avis est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite par Benjamin Pomroy, cultivateur, Alfred Larocque, gentilhomme, Edmond McNevin, gentilhomme, Levi W. Wyman, marchand, Thomas R.

Costs incurred for the election on the 7th of July last, for the county of Temiscouata, paid by me and my agent, Félix Gagnon, esquire.

For carters.....	\$ 12 00
For meeting house and committee rooms.....	20 00
Board.....	17 50
Paid by my agent to Madame Chabot.....	10 00
Paid by agent.....	11 25

Amount.....\$ 70 75

Signed at Cacouna, the 24th September, 1875.

Countersigned,

(Signed), GEO. H. DESCHESNES,
M. P. P.

(Signed), FELIX F. GAGNON,
Agent.

True copy of the said account filed in my office.
LS. N. GAUVREAU,

5764 Ret.-officer.

Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Richelieu. } No. 1742.

Dame Soulanges Gendron has, this day, instituted an action for separation from bed and board against her husband, François-Xavier Paradis, farmer, of Saint-Guillaume d'Upton, returnable on the eleventh of October next.

CHARLES GILL,
Attorney for plaintiff.

Sorel, 25th September, 1875. 5790

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Iberville. }

Notice is hereby given that Catherine Elizabeth Vandal, wife of Alphonse Bonin, painter, of the town of Saint-Johns, in said district, has to day, instituted before this court, an action against said Alphonse Bonin for separation as to property.

V. P. CARREAU,
Attorney for C. E. Vandal.

Saint-Johns, 18th September, 1875. 5784

Province of Quebec, }
District of Montréal. }

Notice is hereby given that Dame Jessie Linton has, this day, instituted an action en séparation de biens against her husband, Francis Stuart, merchant, of the city and district of Montreal.

LONGPRE & DUGAS,
Attorneys for Dame Jessie Linton.

Montreal, 23rd September, 1875. 5550

ADVERTISEMENT.

The partnership heretofore and presently existing between the undersigned, under the name or firm of Cummings, Whitham & Co., is, this day, dissolved by mutual consent.

The undersigned, James Whitham, has alone power to wind up the business of said firm and sign the name of the firm in liquidation.

EDMUND E. CUMMINGS,
JAS. WHITHAM,

I consent, E. V. MOSELEY,
Special partner.

Montreal, 14th September, 1875. 5502

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Bedford. }

Dame Nancy Kenison, of the township of Shefford, in the district of Bedford, wife of Samuel Bell, senior, of the same place, farmer, duly authorized to ester en justice, Plaintiff; against the said Samuel Bell, senior, Defendant.

The said plaintiff has instituted an action, this day, for separation from bed and board, against her said husband.

C. A. NUTTING,
Attorney for plaintiff.

Sweetsburgh, 14th September, 1875. 5586

Notice is hereby given that within one month from the last publication of this notice, application will be made by Benjamin Pomroy, farmer, Alfred Larocque, gentleman, Edmond McNevin, gentleman, Levi W. Wyman, merchant, Thomas R. Paige, hotel keeper,

Paige, hôtelier, William Wiggett, cultivateur, tous du canton de Compton, dans le district de Saint-François, Charles Brooks, de la ville de Sherbrooke, dans le dit district, marchand, et Lysander Flagg, de Lincoln, dans le canton de Providence, dans l'Etat du Rhode Island, un des Etats-Unis de l'Amérique, courtier, à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil, pour obtenir des Lettres-Patentes incorporant eux et toutes telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être ainsi créée en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds sociaux sous le nom de La Compagnie manufacturière et du pouvoir d'au de Waterville, pour manufacturer toutes espèces de bois et tous ouvrages en laine.

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies dans le dit canton de Compton, et la principale place d'affaires sera à Waterville, dans le dit canton.

Le montant du fonds social sera de cent mille piastres, divisé en deux mille actions de cinquante piastres chacune.

Les dits Benjamin Pomroy, Charles Brooks, Alfred Larocque, Edmund McNevin, Levi W. Wyman, Thomas R. Paige et William Wiggett seront les premiers directeurs de la dite compagnie, et sont tous sujets de Sa Majesté.

HALL, WHITE & PANNETON,

Solliciteurs des requérants.

Sherbrooke, 31 août, 1875. 5015 5

Avis est par le présent donné que Dame Claire Chabotte a, ce jour institué une action en séparation de corps et de biens contre son mari, François-Xavier Arpajou, cultivateur, de Lapréparation, devant la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, dans le district de Saint-Hyacinthe, sous le No. 1644.

SICOTTE & TELLIER,

Avocats de la dite Dame.

Saint-Hyacinthe, 12 mai, 1875. 5183 4

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. } No. 1656.
Dame Séraphine St. Pierre, de Saint-Pie, épouse de Flavien Laforme, cultivateur, du même lieu, dûment autorisé à ester en jugement, Demanderesse;

vs.

Le dit Flavien Laforme, Défendeur.
Une action en séparation de corps et de biens a été intentée en cette cause.

FONTAINE & MORISON,

Avocats de la demanderesse.

Saint-Hyacinthe, 3 septembre, 1875. 5101 4

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1481.
Dame Marie Malvina Ferdinande Gervais, ci-devant de Montréal, et maintenant de la cité de Trois-Rivières, dans le district de Trois-Rivières, épouse contractuellement séparée de biens de Ovide Joseph Paradis, plombier, de la cité et du district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse,

vs.

Le dit Ovide Joseph Paradis, Défendeur.
Une action en séparation de corps a été intentée ce jour, par la demanderesse en cette cause.

MOUSSEAU, CHAPLEAU & ARCHAMBAULT,

Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 1er septembre, 1875. 5081 5

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. } No. 1660.
Marie-Reine Gladu, de Sainte-Marie de Monnoir, épouse de Pierre Choinière, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en jugement, Demanderesse;

vs.

Le dit Pierre Choinière, Défendeur.
Une action en séparation de corps et de biens a été intentée en cette cause.

FONTAINE & MORISON,

Avocats de la demanderesse.

Saint-Hyacinthe, 3 septembre, 1875. 5103 4

William Wiggett, farmer, all of the township of Compton, in the district of Saint-François, Charles Brooks, of the town of Sherbrooke, in the said district, merchant, and Lysander Flagg, of Lincoln, in the county of Providence, in the State of Rhode Island, one of the United States of America, broker, to His Excellency the Lieutenant-Governor in council, for Letters-Patent constituting them and others who may become shareholders in the company thereby created a body politic and corporate, under the provisions of the joint stock companies incorporation act, by the name of the Waterville water power and manufacturing Company, for the purpose of manufacturing all kinds of lumber and wooden and woollen goods.

The operations of said company are to be carried on in the said township of Compton, and their chief office and place of business will be at Waterville, in the said township.

The amount of the capital stock is to be one hundred thousand dollars, divided into two thousand shares of fifty dollars each.

The above named Benjamin Pomroy, Chas. Brooks, Alfred Larocque, Edmund McNevin, Levi W. Wyman, Thomas R. Paige and William Wiggett, are to be the first directors of the said company, all of whom are British subjects.

HALL, WHITE & PANNETON,

Solicitors for applicants.

Sherbrooke, 31st August, 1875. 5016

Notice is hereby given that Dame Claire Chabotte has, this day, instituted a suit for separation from bed and board and as to property, against her husband, François-Xavier Arpajou, farmer, of Lapréparation, before the Superior Court, for Lower-Canada, in the district of Saint-Hyacinthe, under No. 1644.

SICOTTE & TELLIER,

Attorneys for Plaintiff.

Saint-Hyacinthe, 12th May, 1875. 5184

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint-Hyacinthe. } No. 1656.
Dame Séraphine Saint-Pierre, of Saint-Pie, wife of Flavien Laforme, farmer, of the same place, duly authorized to ester en jugement, Plaintiff;

vs.

The said Flavien Laforme, Defendant.
An action for separation from bed and board, and as to property has been instituted in this cause.

FONTAINE & MORISON,

Attorneys for the plaintiff.

Saint-Hyacinthe, 3rd September, 1875. 5102

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 1481.
Dame Marie Malvina Ferdinande Gervais, heretofore of Montreal, and now of the city of Three Rivers, in the district of Three Rivers, wife of Ovide Joseph Paradis, plumber, of the city and district of Montreal, from him separated as to property by marriage contract, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff,

vs.

The said Ovide Joseph Paradis, Defendant.
An action for separation from bed and board has been this day instituted by the plaintiff in this cause.

MOUSSEAU, CHAPLEAU & ARCHAMBAULT,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 1st September, 1875 5082

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint-Hyacinthe. } No. 1660.
Marie-Reine Gladu, of Sainte-Marie de Monnoir, wife of Pierre Choinière, trader, of the same place, duly authorized to ester en jugement, Plaintiff;

vs.

The said Pierre Choinière, Defendant.
An action en séparation as to bed and property has been instituted in this cause.

FONTAINE & MORISON,

Attorneys for the plaintiff.

Saint-Hyacinthe, 3rd September, 1875. 5104

Canada,
Province de Québec, }
District de Rimouski. } *Cour Supérieure.*
No. 823.
Aurélié Gauthier, dit Larouche, de la paroisse de
Sainte-Cécile du Bic, épouse de Octave Côté, navi-
gateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en
justice, Demanderesse;

vs.

Octave Côté, navigateur, de la paroisse de Sainte-
Cécile du Bic, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée, ce
jour, par la Demanderesse, contre le Défendeur en
cette cause.

L. N. ASSELIN,
Procureur de la Demanderesse.
Rimouski, 9 juillet, 1875. 5425 3

Avis est par le présent donné que les soussignés,
James A. Macpherson, Alexis Bertrand, Thomas A.
Cousins, William Coote, Andrew Dewar, John W.
Borland, John Nichols et Henry Gillespie, ont l'inten-
tion de s'adresser à Son Excellence le Lieutenant-
Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil,
pour obtenir des lettres-patentes sous le grand sceau,
leur octroyant une charte d'incorporation comme une
compagnie à fonds social.

En vertu du statut fait pour tel cas, ils déclarent:

Premièrement.—Que le nom proposé de la compa-
gnie est "Saint-Johns Glass Company."

Deuxièmement.—Que l'objet pour lequel l'incorpo-
ration de la compagnie est demandée, est de manu-
facturer de la verrerie.

Troisièmement.—L'endroit où les opérations de la
dite compagnie seront transigées, est dans la ville de
Saint-Jean, district d'Iberville.

Quatrièmement.—Le montant du fonds social de la
dite compagnie est de dix mille piastres.

Cinquièmement.—Le dit capital sera divisé en cent
actions, et le montant de chaque action est de cent
piastres.

Sixièmement.—Les noms, prénoms, résidence des
requérants soussignés, sont: James Macpherson, Alexis
Bertrand, Andrew Dewar, Thomas Andrew Cousins,
marchands, William Coote, John Wesley Borland,
comptables, et Henry Gillespie, constructeur, tous de
la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, John Nichols,
courtier de la cité de Montréal, et Charles Foster,
verrier, ci-devant de la cité de Boston, dans les États-
Unis d'Amérique, tous sujets de Sa Majesté.

Septièmement.—Les directeurs provisoires de la
dite compagnie seront: James Macpherson, Alexis
Bertrand et Henry Gillespie.

(Signé), JAMES MACPHERSON,
ALEXIS BERTHAND,
HENRY GILLESPIE.

Saint-Jean, district d'Iberville,
14 septembre 1875. 5287 3

Canada,
Province de Québec, }
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Dieudonné Mercure, forgeron et com-
merçant, de Saint-Zéphirin de Courval, failli.

Lundi, le onzième jour d'octobre prochain, le failli
demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit
acte.

A. GERMAIN,
Procureur *ad litem* du failli.
Sorel, 2 septembre, 1875. 5085 4

Canada,
Province de Québec, }
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Emmanuel Beauchemin, commer-
çant, de Saint-Zéphirin de Courval, failli.
Lundi, le onzième jour d'octobre prochain, le failli
demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit
acte.

A. GERMAIN,
Procureur *ad litem* du failli.
Sorel, 2 septembre, 1875. 5087 4

Avis est par le présent donné que Dame Azilda Pé-
pin a, ce jour, instituée une action en séparation de
biens contre son mari, Joseph Précourt, voiturier et

Canada,
Province de Québec, }
District de Rimouski. } *In the Superior Court.*
No. 823.
Aurélié Gauthier, alias Larouche, of the parish of
Sainte-Cécile du Bic, wife of Octave Côté, of the
same place, navigator, duly authorized in justice
(to ester en justice), Plaintiff;

vs.

The said Octave Côté, navigator of the parish of
Sainte-Cécile du Bic, Defendant.
An action *en séparation de biens* has this day been
brought by the plaintiff, against the defendant in this
cause.

L. N. ASSELIN,
Attorney for plaintiff.
Rimouski, 9th July, 1875. 5426

Notice is hereby given that the undersigned, James
A. Macpherson, Alexis Bertrand, Thomas A. Cousins,
William Coote, Andrew Dewar, John W. Borland,
John Nichols and Henry Gillespie, intend to apply to
his Excellency the Lieutenant-Governor of the Pro-
vince of Quebec, in Council, for letters-patent under
the great seal, granting a charter of incorporation to
them as a joint stock company.

And in compliance with the statute in such case
made and provided, they hereby state:

Firstly.—That the proposed corporate name of the
company is the "Saint-Johns Glass Company."

Secondly.—That the object for which the incorpo-
ration of the company is sought, is the manufacturing
of Glass.

Thirdly.—The place within this province when the
operations of the said company, will be carried on, is
the town of Saint-Johns, district of Iberville.

Fourthly.—The amount of capital stock of the said
company, is ten thousand dollars.

Fifthly.—The said stock to be divided into one
hundred shares, and the amount of each share is to
be one hundred dollars.

Sixthly.—The names in full, and the address and
calling of the undersigned applicants are as follows:
James Macpherson, Alexis Bertrand, Andrew Dewar,
Thomas Andrew Cousins, merchants, William Coote,
John Wesley Borland, accountants, and Henry Gil-
lespie, builder, all of the town of Saint-Johns, district
of Iberville, John Nichols, stock broker, of the city of
Montreal, and Charles Foster, Glass manufacturer, late
of the city of Boston, United States of America. All
of whom are subjects of Her Majesty.

Seventhly.—And the provisional directors of the
said company, are to be: James Macpherson, Alexis
Bertrand and Henry Gillespie.

(Signed), JAMES MACPHERSON,
ALEXIS BERTHAND,
HENRY GILLESPIE.

Saint-Johns, district of Iberville,
14th September, 1875. 5288

Canada,
Province of Quebec, }
District of Richelieu. } *Superior Court.*
In the matter of Dieudonné Mercure, of Saint-Zéphi-
rin de Courval, blacksmith and trader, an Insolvent.
Monday, the eleventh day of October next, the in-
solvent will apply to said court for his discharge un-
der the said act.

A. GERMAIN,
Attorney *ad litem* of insolvent.
Sorel, 2nd September, 1875. 5086

Canada,
Province of Quebec, }
District of Richelieu. } *Superior Court.*
In the matter of Emmanuel Beauchemin, of Saint-
Zéphirin de Courval, trader, an Insolvent.
Monday, the eleventh day of October next, the
insolvent will apply the said court for his discharge
under the said act.

A. GERMAIN,
Attorney *ad litem* of insolvent.
Sorel, 2nd September, 1875. 5088

Notice is hereby given that Dame Azilda Pépin has,
this day, instituted a suit for separation of property
against her husband, Joseph Précourt, of Saint-Cé-

commerçant, de Saint-Césaire, devant la cour supérieure, pour le Bas Canada, dans le district de Saint-Hyacinthe, sous le No. 1674.

SICOTTE & TELLIER,
Avocats de la dite Dame.
Saint-Hyacinthe, 15 septembre, 1875. 5325 3

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*
No. 1908.

Dame Victoire Loisel, de la cité et du district de Montréal, épouse de Alfred Tuck, du même lieu, commerçant, la dite Dame Loisel, duement autorisée à ester en justice Demanderesse;

vs.

Le dit Alfred Tuck, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le 11 septembre, 1875.

A. McMAHON,
Avocat de la demanderesse
Montréal, 20 septembre, 1875. 5559 2

saire, carriage maker and trader, before the superior court, for Lower Canada, in the district of Saint-Hyacinthe, under No. 1674.

SICOTTE & TELLIER,
Attorneys for plaintiff.
Saint-Hyacinthe, 15th September, 1875. 5326

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *Superior Court.*
No. 1908.

Jame Victoire Loisel, of the city and district of Montreal, wife of Alfred Tuck, of the same place, trader, the said Dame Loisel, being duly authorized to appear in justice, Plaintiff;

vs.

The said Alfred Tuck, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause, on the 11th September, 1875.

A. McMAHON,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 20th September, 1875. 5560

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la cour Supérieure.*
District de Montréal, }

Dans l'affaire de Dame Joséphine Lefavre, de la paroisse de Saint-Polycarpe, dans le district de Montréal, marchande publique, épouse séparée quant aux biens, de Jean-Baptiste Jules Prevost, écuyer, du même lieu, et le dit Jean-Baptiste Jules Prevost, partie aux présentes autant que besoin est, pour autoriser sa dite épouse, et Joseph Oscar Prevost, marchand, du dit lieu de Saint-Polycarpe, dans le dit district; la dite dame Joséphine Lefavre et le dit Joseph Oscar Prevost, marchands associés au dit lieu de Saint-Polycarpe, sous la raison sociale de «Prevost & Frère», chacun d'eux tant individuellement et en son propre et privé nom que comme associés, faillis.

Les soussignés ont produit au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge fait et consenti par leurs créanciers, et lundi, le dix-huitième jour d'octobre prochain, ils feront application à la dite cour pour confirmation de la décharge y effectuée.

JOSEPHINE LEFAVRE,
JOSEPH OSCAR PREVOST.

Par M. E. CHARPENTIER,
Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 26 août, 1875. 4727 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Rivard, commerçant de Montréal, failli.

Lundi, le dix-huitième jour d'octobre prochain, le soussigné fera application à la dite Cour pour sa décharge sous le dit acte de faillite.

JOSEPH RIVARD,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 26 août, 1875. 4719 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Isaac Gerber, de la cité de Montréal, tabacconiste et commerçant, failli.

Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants Exchange Buildings, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, mardi, le cinquième jour d'octobre 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

T. S. BROWN,
Syndic.
Montréal, 31 août, 1875. 5013 5

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal, }

In the matter of dame Joséphine Lefavre, of the parish of Saint-Polycarpe, in the district of Montreal, *marchande publique*, trader, wife of Jean-Baptiste Jules Prevost, esquire, of the same place, and from her said husband duly separated as to property, and the said Jean-Baptiste Jules Prevost, for the purpose of authorising his said wife, and Joseph Oscar Prevost, of the said parish of Saint-Polycarpe, in the said district, trader; the said dame Joséphine Lefavre and the said Joseph Oscar Prevost, merchants, copartners, at Saint-Polycarpe aforesaid, under the name of «Prevost & Frère», each of them individually and in his own name and as copartners, insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed by their creditors, and on Monday, the eighteenth day of October next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JOSEPHINE LEFAVRE,
JOSEPH OSCAR PREVOST.

By M. E. CHARPENTIER,
Their attorney *ad litem*.

Montreal, 26th August, 1875. 4728

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Rivard, of Montreal, trader, an Insolvent.

On Monday, the eighteenth day of October next, the undersigned, will apply to said Court for his discharge under said insolvent act.

JOSEPH RIVARD,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 26th August, 1875. 4720

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Isaac Gerber, of the city of Montreal, tobaccoconist and trader, an Insolvent

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchant's Exchange Buildings, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Tuesday, the fifth day of October, 1875, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of his estate generally.

T. S. BROWN,
Assignee.
Montreal, 31st August, 1875. 5014

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Percival Blackburn Winning et William Galt Hill, des cités et districts de Montréal, marchands et commerçants, faisant affaires sous les noms et raison de Winning, Hill et Ware, tous deux tant individuellement que comme tels associés, faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et le dix-huitième jour d'octobre prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leurs faveur.

PERCIVAL B. WINNING,
WILLIAM GALT HILL,
Par PERKINS & MACMASTER,
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 30 août, 1875. 4585 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. } No. 311.
Dans l'affaire de Avila Bourbonnière, marchand épicer, des cités et districts de Montréal, failli.

Lui d, le dix-huitième jour d'octobre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

AVILA BOURBONNIERE,
Par M. E. CHARPENTIER,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 28 août, 1875. 4789 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. } No. 368.
Dans l'affaire de Jean-Baptiste Beaudoin, constructeur de berge et commerçant, de Lachine, failli.
Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers, en nombre requis par la loi, et lundi, le dix-huitième jour d'octobre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

JEAN-BTE. BEAUDOIN.
Par T. & C. C. DELORMIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 28 août, 1875. 5034 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Québec. }
Dans l'affaire de Joseph Knight Boswell, failli.
Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge, et lundi, le quatrième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en faveur.

JOSEPH KNIGHT BOSWELL,
Par WILLIAM COOK,
Son procureur *ad litem*.

Daté à Québec, ce 21e jour d'août, 1875. 4547 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de William alias Guillaume Dauplaise, failli.

Un bordereau de dividende sur les meubles et les immeubles a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-huitième jour d'octobre prochain, après lequel le dividende sera payé.

V. GLADU,
Syndic.

Saint-François du Lac, 20 septembre, 1875. 5515 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Fortin, du village de Saint-Henri, dans la paroisse et district de Montréal, et Edouard Lauzon, du village de Saint-Michel de Lachine, dans le dit district, tous deux expéditeurs de bois carré et de bois de chauffage, agissant ici

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }
In the matter of Percival Blackburn Winning and William Galt Hill, both of the city and district of Montreal, merchants and traders, carrying on business under the name and firm of Winning Hill and Ware, both individually and as such co-partners, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on the eighteenth day of October next, they will apply to the said court, for a confirmation of the discharge thereby affected.

PERCIVAL B. WINNING,
WILLIAM GALT HILL,
By PERKINS & MACMASTER,
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 30th August, 1875. 4586

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. } No. 311.
In the matter of Avila Bourbonnière, of the city and district of Montreal, grocer, an Insolvent.

On Monday, the eighteenth day of October next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

AVILA BOURBONNIERE,
Per M. E. CHARPENTIER,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 28th August, 1875. 4790

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. } No. 368.
In the matter of Jean-Baptiste Beaudoin, of Lachine, barge builder and trader, an Insolvent.
The undersigned has deposited in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed in his favor, by his creditors in number as required by law, and on Monday, the eighteenth day of October next, he will apply to this court for a confirmation of said deed.

JEAN-BTE. BEAUDOIN.
By T. & C. C. DELORMIER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 28th August, 1875. 5034

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Quebec. }
In the matter of Joseph Knight Boswell, an Insolvent.
The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by his creditors, and on Monday, the fourth day of October next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby affected.

JOSEPH KNIGHT BOSWELL,
By WILLIAM COOK,
His attorney *ad litem*.

Dated at Quebec, this 21st day of August, 1875. 4548

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875.

In the matter of William alias Guillaume Dauplaise, an Insolvent.

A dividend sheet on the movables and immovables has been prepared, open to objection, until the eighteenth day of October next, after which dividend will be paid.

V. GLADU,
Assignee.

Saint-François du Lac, 20th September, 1875. 5516

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Louis Fortin, of village Saint-Henri, in the parish and district of Montreal, and Edouard Lauzon, of the village of Saint-Michel de Lachine, in said district, both lumber forwarders and wood dealers, hereinacting as well individually as having

tant individuellement que comme ayant fait ci-devant affaires ensemble, en société comme tels, faillis.

Je, sousigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-sixième jour d'octobre, A. D., 1875, à quatre heures p. m., pour l'examen des faillites et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.

Montréal, 20 septembre, 1875.

5517 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure
District de St. Hyacinthe. }

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Blanchette, failli.
Le failli a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le deux novembre prochain, il s'adressera à cette cour pour en obtenir ratification.

J.-BTE. BLANCHETTE,

Par FONTAINE & MORISON,

Ses procureurs ad litem.

Saint-Hyacinthe, 31 août, 1875.

5105 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Francis Shurtleff, failli.
Le septième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANCIS SHURTLEFF,

Par IVES & MERRY,

Ses procureurs ad litem.

Coaticook, 4 septembre, 1875.

5109 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Québec. }

Dans l'affaire de Carrier, Lainé & Co., faillis.
Les soussignés ont déposé au greffe de la cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et mardi, le deuxième jour de novembre prochain, ils demanderont à la dite cour la confirmation de la décharge ainsi effectuée.

CHS. WILLIAM CARRIER,
PIERRE SEVERE RIVERIN,
DAMASSE LAINE.

Par G. H. LARUE,

Leur procureur ad litem.

Québec, 17 septembre, 1875.

5423 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Dame Julia Cutter, des cité et district de Montréal, commerçante, veuve de feu Thomas Davis, faillie.

La faillie demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte, le vingt-sixième jour d'octobre, 1875.

JULIA DAVIS,

Par PERKINS, MACMASTER & WALKER,

3 5289

Ses procureurs ad litem.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Narcisse Lamy, boulanger, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir en mon bureau, No. 1, rue St. Joseph, en la cité des Trois-Rivières, lundi, le dix-huitième jour d'octobre prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

CHARLES D. HEBERT,

Syndic.

Trois-Rivières, 17 septembre, 1875.

5509 2

heretofore carried on trade and business together in partnership as such, Insolvents.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-sixth day of October, A. D., 1875, at four o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.

Montréal, 20th September, 1875.

5518

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Saint-Hyacinthe. }

In the matter of Jean-Baptiste Blanchette, an Insolvent.
The insolvent has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the second day of November next, he will apply to the said court to obtain confirmation of same.

J.-BTE. BLANCHETTE,

By FONTAINE & MORISON.

His attorneys ad litem.

Saint-Hyacinthe, 31st August, 1875.

5106

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Saint-François. }

In the matter of Francis Shurtleff, an Insolvent.
The seventh day of December next, the undersigned will apply to the said Court for his discharge under the said act.

FRANCIS SHURTLEFF,

Per IVES & MERRY,

His attorneys ad litem.

Coaticook, 4th September, 1875.

5110

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Quebec. }

In the matter of Carrier, Lainé & Co., Insolvents.
The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on Tuesday, the second day of November next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

CHS. WILLIAM CARRIER,
PIERRE SEVERE RIVERIN,
DAMASSE LAINE.

By G. H. LARUE,

Their Attorney ad litem.

Quebec, 17th September, 1875.

5424

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Dame Julia Cutter, of the city and district of Montreal, trader, widow of the late Thomas Davis, an Insolvent.

The insolvent will apply to the said court for the discharge under the said act on the twenty-sixth day of October, 1875.

JULIA DAVIS,

By PERKINS, MACMASTER & WALKER,

His attorneys ad litem.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Narcisse Lamy, baker, of the city of Trois-Rivières, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 1, St. Joseph street, in the city of Trois-Rivières, on Monday, the eighteenth day of October next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

CHARLES D. HEBERT,

Assignee.

Three-Rivers, 17th September, 1875.

5510

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Hyacinthe Thélesphore Dubrule et Joseph Nicéphore Dubrule, tous deux du village d'Acton Vale, dans le comté de Bagot, district de Saint-Hyacinthe, commerçants et associés, faisant affaires comme tels, à Acton Vale, sous les nom et raison de Dubrules, frères, comme tels associés et comme individuellement, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-septième jour de septembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.

181, Rue Saint-Jacques,
Montréal, 8 septembre, 1875. 5241 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Marion, du township de Grenville, comté d'Argenteuil, hôtelier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, à Grenville susdit, mardi, le douzième jour d'octobre prochain, à deux heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

H. HOWARD,
Syndic provisoire.
5093 3

Grenville, 28 août, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles D. Edwards, de la cité de Montréal, manufacturier de salamandre et commerçant, failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre, A. D., 1875, à quatre heures p. m., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
5519 2

Montréal, 20 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Onésime Boisvert, commerçant, tant en son nom personnel que comme ayant été en société avec Louis Abraham Laforce, sous les nom et raison de Laforce et Boisvert, failli.

Je, soussigné, Victor Gladu, de Saint-François du Lac, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

V. GLADU,
Syndic.

Saint-François du Lac,
20 septembre, 1875. 5591 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Le soussigné failli, marchand de chaussures, de Montréal, donne avis qu'il a déposé au greffe de la cour supérieure à Montréal, un acte de composition et de charge exécuté par ses créanciers, et le vingt-six octobre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir la confirmation.

EDMOND RHEAUME.
Par LONGPRE & DUGAS.
Procureurs *ad litem*.

Montréal, 22 septembre, 1875. 5551 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Driscoll, de Montréal, marchand de marchandises sèches, failli.

Je, soussigné, L. Joseph Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

No. 97, rue Saint-Jacques,
Montréal, 22e jour de septembre, 1875. 5569 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Hyacinthe Thélesphore Dubrule and Joseph Nicéphore Dubrule, both of the village of Acton Vale, in the County of Bagot, district of Saint-Hyacinthe, traders and copartners, carrying on business as such, at Acton Vale, under the name and firm of Dubrule, Brothers, as such copartners and as individuals, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared open to objection, until the twenty-seventh day of September instant, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.

181, Saint-James street,
Montreal, 8th September, 1875. 5242

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Charles Marion, of the township of Grenville, county of Argenteuil, hotel-keeper, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, in Grenville aforesaid, on Tuesday, the twelfth day of October next, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

H. HOWARD,
Interim assignee.
5094

Grenville, 28th August, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles D. Edwards, of the city of Montreal, safe manufacturer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-fifth day of October, A. D., 1875, at four o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
5520

Montreal, 20th September, 1875.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Onésime Boisvert, trader, as well in his own name as having been in partnership with Louis Abraham Laforce, under the name and style of Laforce and Boisvert, an Insolvent.

I, the undersigned, Victor Gladu, of Saint-François du Lac, have been appointed assignee in this matter. The creditors are requested to file their claims before me within one month.

V. GLADU,
Assignee.

Saint-François du Lac,
20th September, 1875. 5592

INSOLVENT ACT OF 1869.

The undersigned, an insolvent, boot & shoe merchant of Montreal, gives notice that he has filed at the office of the superior court, at Montreal, a deed of composition and discharge executed by his creditors and on the twenty-sixth day of October next, he will apply to the said court for a confirmation thereof.

EDMOND RHEAUME.
By LONGPRE & DUGAS,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 22nd September, 1875. 5552

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Driscoll, of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Joseph Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

No. 97, Saint-James street,
Montreal, 22nd September, 1875. 5570

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Angus Smith, couturière et modiste, de la cité de Montréal, faillie.

Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

T. S. BROWN,

Syndic.

Montréal, 20 septembre, 1875.

5583 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John McCaw, ingénieur, demeurant en la cité de Montréal, et Nathan P. Swan, de la paroisse de Saint-David, chacun d'eux tant individuellement que comme associés ayant fait des affaires à Sorel, comme propriétaires de bateau-à-vapeur sous les nom et raison sociale de McCaw & Swan, faillis.

Je, soussigné, Georges I. Barthe, de la ville de Sorel, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

G. I. BARTHE,

Syndic.

Sorel, 22 septembre, 1875.

5563 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de Patrick Quinn, de la cité de Montréal, agent d'express de la ville et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à l'office du syndic, 97, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le dix-huitième jour d'octobre A. D., 1875, à onze heures a. m., pour recevoir l'état de ses affaires et nommer un syndic s'il le jugent à propos.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic provisoire

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,

Montréal, 22 septembre, 1875.

5567 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Robert Bradley, contracteur et machiniste, Sherbrooke, failli.

Je, Charles J. S. Bacon, de la ville de Sherbrooke, syndic officiel, suis devenu syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et les créanciers sont de plus notifiés de se réunir à mon bureau, dans le Block de Brooks, dans la ville de Sherbrooke, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli et le règlement des affaires de la faillite en général.

CHAS. J. S. BACON,

Syndic.

Sherbrooke, 20 septembre, 1875.

5547 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de R. M. Mason, meublier, de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Fulton, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Bâtisse Union, rue Saint-François-Xavier, lundi, le dix-huitième jour d'octobre, à quatre heures p. m., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN FULTON,

Syndic.

Montréal, 22 septembre, 1875.

5605 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de George Nelson Goff et George Albert Glines, tous deux épiciers en gros des cité et district de Montréal, tant individuellement que comme associés faisant affaires sous les nom et raison de Goff, Glines et compagnie, et comme ayant fait ci-devant affaires avec James R. Lowden, sous les nom et raison de Lowden, Goff & Glines, faillis.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, syndic officiel,

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Angus Smith, of the city of Montreal, milliner and dress-maker, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

T. S. BROWN,

Assignee.

Montreal, 20th September, 1875.

5584

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of John McCaw, engineer living in the city of Montreal, and Nathan P. Swan, of the parish of Saint-David, each of them as well individually as copartners having heretofore carried on business as steamboat owners at Sorel, under the name and style of McCaw & Swan. Insolvents.

I, the undersigned, Georges I. Barthe, of the town of Sorel, have been appointed assignee in this affair. Creditors are requested to file their claims at my office, within one month.

G. I. BARTHE,

Assignee.

Sorel, 22nd September, 1875.

5564

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Patrick Quinn, of the city of Montreal, city express agent and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the assignees office, 97, Saint-James street, in Montreal, on Monday, the eighteenth day of October, A. D., 1875, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they set fit.

L. JOS. LAJOIE,

Interim assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,

Montreal, 22nd September, 1875.

5568

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Robert Bradley, contractor and machinist, Sherbrooke, an Insolvent.

I, Charles J. S. Bacon, of the town of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, in Brook's Block, in the town of Sherbrooke, on Monday, the twenty-fifth day of October next, at ten o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally.

CHAS. J. S. BACON,

Assignee.

Sherbrooke, 20th September, 1875.

5548

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of R. M. Mason, of Montreal, cabinet-maker, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fulton, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified that a meeting will be held in my office, Union Building, Saint-François-Xavier street, on Monday, the eighteenth day of October, at four o'clock p. m., for the purpose of examining the insolvent, and ordering of the affairs generally.

JOHN FULTON,

Assignee.

Montreal, 22nd September, 1875.

5606

INSOLVENT ACTS OF 1869 ET 1875.

In the matter of George Nelson Goff and George Albert Glines, both of the city and district of Montreal, wholesale grocers, as well individually as copartners, trading under the name, style and firm of Goff, Glines and Company, and as having heretofore carried on business with James R. Lowden, under the name, style and firm of Lowden, Goff & Glines, insolvents.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city

des cité et district de Montréal, a été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations, entre mes mains sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Merchant's Exchange Building, dans la cité de Montréal, mardi, le vingt-sixième jour d'octobre A. D. 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public des faillites, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Les faillites sont par le présent notifiés d'y assister.

A. B. STEWART,

Montréal, 21 septembre, 1875.

Syndic.
5601 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Joseph Simpson, commerçant, des cité et district de Montréal, ci-devant associé de Lord Tom Whitehead, aussi de Montréal susdit, commerçant, sous les nom et raison de Simpson, Whitehead & Co., failli.

Une assemblée générale des créanciers du failli sus-nommé sera tenue sur les lieux, Nos. 520 et 522, rue Saint-Paul, Montréal, lundi, le dix-huitième jour d'octobre prochain, à 3 heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et le règlement des affaires en général.

JOHN FULTON,

Syndic

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 21 septembre, 1875.

5609 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875

Dans l'affaire de Lord Tom Whitehead, marchand, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme membre de la ci-devant société de Simpson, Whitehead & Co., marchands, de Montréal, failli.

Une assemblée générale des créanciers du failli sus-nommé sera tenue sur les lieux, Nos. 520 et 522, rue Saint-Paul, Montréal, lundi, le dix-huitième jour d'octobre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN FULTON,

Syndic
5611 2

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 21 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Rufus Kimpton, commerçant et propriétaire de moulin, de Roxton-Sud, failli.

Je, soussigné, Thomas Brassard, du village de Waterloo, Québec, syndic officiel, pour le district de Bedford, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

THOS. BRASSARD,

Syndic.
5473 2

Waterloo, 15 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Richelieu. } — Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Louis Joseph Vigent, commerçant, de Saint-Marcel, failli.

Mardi, le neuvième jour de novembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MATHIEU & GAGNON,

Procureurs ad litem du failli.

Sorel, 20 septembre, 1875.

5479 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Cour Supérieure, Montréal, Province de Québec.

John Stewart, Demandeur;

vs.

Thomas Riddell & Co., Défendeurs.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

WILLIAM RHIND,

Syndic officiel.

Montréal, 23 septembre, 1875.

5729 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James McCarthy, hôtelier et commerçant, de la paroisse de Lachine, failli.

Je, soussigné, Léon Forest, notaire, de la ville de Lachine, suis devenu syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations,

and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-sixth day of October, A. D. 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvents, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvents are hereby notified to attend.

A. B. STEWART,

Montreal, 21st September, 1875.

Assignee.
5602

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Joseph Simpson, of the city and district of Montreal, trader, heretofore a copartner of Lord Tom Whitehead, also of Montreal aforesaid, trader, under the name and firm of Simpson Whitehead & Co., an Insolvent.

A general meeting of the creditors of the above named insolvent will be held within the premises, Nos. 520 and 522, Saint-Paul street, Montreal, on Monday, the eighteenth day of October next, at 3 o'clock in the afternoon, for the purpose of examining the insolvent and ordering of the affairs generally.

JOHN FULTON,

Assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 21st September, 1875.

5610

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Lord Tom Whitehead, of the city of Montreal, merchant, as well individually as a member of the late firm of Simpson, Whitehead & Co., of Montreal, merchants, an Insolvent.

A general meeting of the creditors of the above named insolvent will be held within the premises Nos. 520 and 522, Saint-Paul street, Montreal, on Monday, the eighteenth day of October next, at three o'clock in the afternoon, for the purpose of examining the insolvent and ordering of the affairs generally.

JOHN FULTON,

Assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 21st September, 1875.

5612

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Rufus Kimpton, trader and mill owner, of South-Roxton, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas Brassard, of the village of Waterloo, Québec, official assignee, for the district of Bedford, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

THOS. BRASSARD,

Assignee.
5474

Waterloo, 15th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Richelieu. } — Superior Court.

In the matter of Louis Joseph Vigent, of Saint-Marcel, trader, an Insolvent.

Tuesday, the ninth day of November next, the insolvent will apply to said court for his discharge under the said act.

MATHIEU & GAGNON,

Attorneys ad litem for insolvent.

Sorel, 20th September, 1875.

5480

INSOLVENT ACT OF 1875.

Superior Court, Montreal, Province of Québec.

John Stewart,

Plaintiff;

vs.

Thomas Riddell & Co.,

Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

WILLIAM RHIND,

Official assignee.

Montreal, 23rd September, 1875.

5730

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James McCarthy, hotel-keeper and trader, of the parish of Lachine, an Insolvent.

I, the undersigned, Léon Forest, notary, of the town of Lachine, have become assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me

à mon bureau sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, dans la ville de Lachine, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, à une heure de l'après-midi, pour l'examen de la faillite et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister.

L. FOREST,

Lachine, 21 septembre, 1875.

Syndic.
5635 2

within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the said town of Lachine, on Monday, the twenty-fifth day of October next, at one o'clock in the afternoon, for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is requested to be present.

L. FOREST,

Lachine, 21st September, 1875.

Assignee.
5636

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Patrick Burns, marchand de détail de marchandises sèches et commercant, des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, batière d'Echange des Marchands, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-sixième jour d'octobre A. D. 1875, à onze heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART,

Montréal, 20 septembre, 1875.

Syndic.
5599 2

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Patrick Burns, of the city and district of Montreal, retail dry goods merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, St. Sacrament street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-sixth day of October A. D., 1875, at the hour of eleven of the clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,

Montreal, 20th September, 1875.

Assignee.
5600

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Wright, de Québec, sellier, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, batière du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, mercredi, le treizième jour d'octobre, 1875, à onze heures d'avant-midi, pour l'examen public de la faillite et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,

Québec, 20 septembre, 1875.

Syndic.
5645 2

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of John Wright, of Quebec, saddler, an Insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Quebec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Quebec, on Wednesday, the thirteenth day of October, 1875, at eleven o'clock a. m., for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,

Quebec, 20th September, 1875.

Assignee.
5646

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. N. Garnon, de Grand Bay, Saguenay, marchand, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, batière du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le onzième jour d'octobre, 1875, à deux heures d'après-midi, pour l'examen public de la faillite et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,

Québec, 18 septembre, 1875.

Syndic.
5649 2

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of J. N. Garnon, of Grand Bay, Saguenay, merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me, within one month, and are requested to meet at my office, telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Quebec, on Monday, the eleventh day of October, 1875, at two o'clock p. m., for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,

Quebec, 18th September, 1875.

Assignee.
5650

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec,
District de Québec.

Dans l'affaire de Arthur Lafard et Cie., faillis.

Je, soussigné, Joseph Cyrille Hamel, marchand, de la ville de Lévis, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

J. C. HAMEL,

Lévis, 23 septembre, 1875.

Syndic.
5661 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec,
District of Quebec.

In the matter of Arthur Lafard and Co., Insolvents.

I, the undersigned, Joseph Cyrille Hamel, of the town of Lévis, merchant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. C. HAMEL,

Lévis, 23 septembre, 1875.

Assignee.
5662

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de David Giguère, de Québec, et feu George Levesque, de son vivant, aussi de la cité de Québec, marchands et associés, faisant affaires sous les nom et raison de Giguère & Levesque, faillis.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de

In the matter of David Giguère, of Quebec, and late George Levesque, in his life time also of the city of Quebec, merchants and co-partners, carrying on business under the name and firm of Giguère & Levesque, Insolvents.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee

Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, jeudi, le quatorzième jour d'octobre 1875, à 11 heures a. m., pour l'examen public des faillis et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Les faillis sont par le présent notifiés d'y assister.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 21 septembre, 1875.

5647 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alphonse B. Dupuis, de Québec, épicière, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, Bâtisses du Télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le douzième jour d'octobre, 1875, à deux heures p. m., pour l'examen public de failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 18 septembre, 1875.

5651 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Edouard Saucier, de Chicoutimi, marchand, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le onzième jour d'octobre, 1875, à 11 heures a. m., pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 18 septembre, 1875.

5653 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Joseph Reneault, épicière et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre, A. D. 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 20 septembre, 1875.

5593 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Frédéric Fortin, de Grande Baie, comté de Chicoutimi, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le douzième jour d'octobre, 1875, à onze heures a. m., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 18 septembre, 1875.

5655 2

of Québec, has been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Québec, on Thursday, the fourteenth of October 1875, at 11 o'clock a. m., and for the public examination of the insolvents and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvents are hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Québec, 21st September, 1875.

5648

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Alphonse B. Dupuis, of Québec, grocer, an insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee of Québec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, Telegraph Buildings, No. 26, Saint-Peter street, Québec, on Tuesday, the twelfth day of October, 1875, at two o'clock, p. m., for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Québec, 18th September 1875.

5652

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Thomas Edouard Saucier, of Chicoutimi, merchant, an insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Québec, have been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Québec, on Monday, the eleventh day of October, 1875, at 11 o'clock a. m., for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Québec, 18th September, 1875.

5654

INSOLVENT ACTS OF 1869 ET 1875.

In the matter of Joseph Reneault, of the city and district of Montreal, grocer and trader, an insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, on Monday, the twenty-fifth day of October, A. D. 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 20th September, 1875.

6594

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Frédéric Fortin, of Grand Bay, county of Chicoutimi, merchant, an insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Québec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, Telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Québec, on Tuesday, the twelfth day of October, 1875, at eleven o'clock a. m., for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Québec, 18th September, 1875.

5656

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Bélanger & Gariépy, de Québec, marchands de quincailleries, faillis.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, No 26, rue Saint-Pierre, Québec, vendredi, le quinzième jour d'octobre, 1875, à onze heures a. m., pour l'examen public des faillis et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Les faillis sont par le présent notifiés d'y assister.

OWEN MURPHY,

Québec, 22 septembre, 1875. Syndic. 5659 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Etienne Legaré, failli.

Je, soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 15, rue Saint-Pierre, lundi, le vingt-cinq octobre 1875, à 2 heures p. m., pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

WM. WALKER,
Syndic officiel.

Québec, 21 septembre, 1875. 5529 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hermyle Parant, de Saint-Ulric, Rivière-Blanche, marchand, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, mercredi, le treizième jour d'octobre, 1875, à deux heures p. m., pour l'examen public de failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. La faillite est par le présent notifiée d'y assister.

OWEN MURPHY,

Québec, 21 septembre, 1875. Syndic 5657 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Cantlie, Ewan & Co., Demandeurs.
Louis Kellert et Noah Friedman, tous deux marchands-associés de la cité de Montréal, faisant affaires dans la dite cité de Montréal, sous les noms et raison de Kellert et Friedman, Défendeurs.
Un bref de saisie a été émané en cette cause.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 10 septembre, 1875.

et
Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, Montréal, mercredi, le vingtième jour d'octobre prochain, à onze heures et demie pour recevoir un état de leurs affaires et pour nommer un syndic, si c'est nécessaire.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.

Montréal, 18 septembre, 1875. 5497 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Henry Greenberg, de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Fulton, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN FULTON,

43, rue Saint-François-Xavier, Syndic. 5451 2
Montréal, 13 septembre, 1875

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Fee, machiniste, de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Fulton, comptable, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Bélanger & Gariépy, of Québec, hardware merchants, Insolvents.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Québec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Québec, on Friday, the fifteenth day of October, 1875, at eleven o'clock a. m., for the public examination of the insolvents and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvents are hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,

Québec, 22nd September, 1875. Assignee 5660

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Etienne Legaré, an Insolvent. I, the undersigned, Wm. Walker, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 15, Saint-Peter street, on Monday, the twenty-fifth October 1875, at 2 o'clock p. m., for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

WM. WALKER,
Official assignee.

Québec, 21st September, 1875. 5530

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Hermyle Parant, of Saint-Ulric, Rivière-Blanche, merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Québec, have been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Québec, on Wednesday, the thirteenth day of October, 1875, at two o'clock, p. m., for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,

Québec, 21st September, 1875. Assignee. 5658

INSOLVENT ACT OF 1875.

Cantlie, Ewan & Co., Plaintiffs.
Louis Kellert and Noah Friedman, both of the city of Montreal, merchants and copartners, carrying on business in the said city of Montreal, under the name and firm of Kellert and Friedman, Defendants.
A writ of attachment has issued in this cause.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 10th September, 1875.

and
The creditors are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, Montreal, on Tuesday, the twentieth day of October next, at half past eleven o'clock, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee, if they see fit.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.

Montreal, 18th September, 1875. 5498

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Henry Greenberg, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fulton, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FULTON,

43, Saint-François Xavier street, Assignee. 5452
Montreal, 13 sept-ber, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Fee, of Montreal, machinist, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fulton, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee

créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont notifiés qu'une assemblée sera tenue à mon bureau, No. 43, rue Saint-François-Xavier, lundi, le onzième jour d'octobre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN FULTON,
Syndic.
5445 2

Montréal, 14 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Scott & Whyte, commerçants, de la cité de Montréal, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au sixième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.
5457 2

Montréal, 16 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. J. Hayes, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au sixième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.
5461 2

Montréal, 16 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Antoine Bélanger, contracteur, de Montréal, failli.

Je, soussigné, James Tyre, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 43, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le douzième jour d'octobre prochain, à trois heures p. m., pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général.

JAMES TYRE,
Syndic.
5443 2

Montréal, 14 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET DE SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Walter Street, marchand et commerçant de musique, failli.

Je, soussigné, James Tyre, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés qu'une assemblée sera tenue à mon bureau, Union Building, No. 43, rue Saint-François-Xavier, mardi, le douzième jour d'octobre, à quatre heures p. m., pour examiner le failli et régler les affaires en général.

JAMES TYRE,
Syndic officiel.
5441 2

Montréal, 14 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Rufus N. Hall, commerçant de Cowansville, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au sixième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.
5459 2

Montréal, 16 septembre, 1875.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875, ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Smith, barbier et perruquier, de Montréal, failli.

Je, soussigné, James Tyre, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés qu'une assemblée sera tenue à mon bureau, bâtisses Union, rue Saint-François-Xavier, mardi, le dix-neuvième jour d'octobre prochain, à

in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified that a meeting will be held at my office, No. 43, Saint-François-Xavier street, on Monday, the eleventh day of October next at three o'clock in the afternoon, for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN FULTON,
Assignee.
5446 2

Montreal, 14th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Scott & Whyte, of the city of Montreal, traders, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared, open to objection, until the sixth day of October next, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.
5458 1

Montreal, 16th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. J. Hayes, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the sixth day of October next, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.
5462

Montreal, 16th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Antoine Bélanger, of Montreal, contractor, an Insolvent.

I, the undersigned, James Tyre, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 43, Saint-François-Xavier street, in Montreal, on Tuesday, the twelfth day of October next, at three o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JAMES TYRE,
Assignee.
5444

Montreal, 14th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Walter Street, music dealer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, James Tyre, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified that a meeting will be held in my office, Union Building, No. 43, Saint-François-Xavier street, on Tuesday, the twelfth day of October, at four o'clock p. m., for the purpose of examining the Insolvent and ordering of the affairs generally.

JAMES TYRE,
Official assignee.
5442

Montreal, 14th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Rufus N. Hall, of Cowansville, trader, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the sixth day of October next, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.
5460

Montreal, 16th September, 1875.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875, AND THEIR AMENDMENTS.

In the matter of James Smith, of Montreal, hair dresser, an Insolvent.

I, the undersigned, James Tyre, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified that a meeting will be held in my office, Union Building, Saint-François-Xavier street, on Tuesday, the thirteenth day of October next, at eleven o'clock a. m.,

onze heures de l'avant-midi, pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

JAMES TYRE,

Syndic officiel.

Montréal, 22 septembre, 1875.

5603 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Edward Thompson, cordonnier, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, lundi, le dix-huitième jour d'octobre A. D., 1875, à trois heures après midi, afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic si c'est nécessaire, aussi pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JAMES COURT,

Syndic.

Montréal, 22 septembre, 1875.

5633 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire Christian Fisher, de Montréal, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, mardi, le vingt-sixième jour d'octobre, à onze heures et demie de l'avant-midi, pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,

Syndic officiel.

2 5627

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Andrew F. Gault, *et al.*,

Demandeur :

George Ringland, commerçant de la cité de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

DAVID J. CRAIG,

Syndic officiel.

Montréal, 18 septembre, 1875.

et

Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Montréal, mardi, le dix-neuf octobre, à 11 heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires du failli et pour nommer un syndic.

DAVID J. CRAIG,

Syndic.

Montréal, 25 septembre, 1875.

5629 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Smith, expéditeur, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, James Court, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, lundi, le dix-huitième jour d'octobre prochain, à trois heures p. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

JAMES COURT,

Syndic.

Montréal, 13 septembre, 1875.

5631 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Huntingdon Peat Company, corps incorporé, faillie.

La faillie m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, lundi, le dix-huit octobre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'il est jugé à propos.

DAVID J. CRAIG,

Syndic.

Montréal, 17 septembre, 1875.

5499 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Morris Wolf et Joseph Wolf, faillis.

Je, soussigné, David J. Craig, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette af-

for the purpose of examining the insolvent, and ordering of the affairs of the estate generally.

JAMES TYRE,

Official assignee.

Montreal, 22nd September, 1875.

5604

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edward Thompson, of the city of Montreal, boot and shoemaker, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 22, Saint-John street, in the city of Montreal, on Monday, the eighteenth day of October, A. D. 1875, at three o'clock afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit; also for the ordering of the affairs of the estate generally.

JAMES COURT,

Assignee.

Montreal, 22nd September, 1875.

5634

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Christian Fisher, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee, in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, on Tuesday, the twenty-sixth day of October, at half past eleven o'clock forenoon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,

Official Assignee.

5628

INSOLVENT ACT OF 1875.

Andrew F. Gault, *et al.*,

Plaintiff;

George Ringland, of the city of Montreal, trader, Defendant.

A writ attachment has issued in this cause.

DAVID J. CRAIG,

Official assignee.

Montreal, 18th September, 1875.

and

The creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on Tuesday, the nineteenth October, at 11 o'clock forenoon, to receive statements of the insolvent's affairs and to appoint an assignee.

DAVID J. CRAIG,

Assignee.

Montreal, 25th September, 1875.

5630

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Smith, of the city of Montreal, forwarder, an Insolvent.

I, the undersigned, James Court, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint-John street, on Monday, the eighteenth day of October next, at three o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JAMES COURT,

Assignee.

Montreal, 13th September, 1875.

5632

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of the Huntingdon Peat Company, a body corporate, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet, at my office, No. 11, Hospital street, Montreal, on Monday, the eighteenth October next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

DAVID J. CRAIG,

Assignee.

Montreal, 17th September, 1875.

5500

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Morris Wolf and Joseph Wolf, Insolvents.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assi-

faire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, mardi, le vingt-sixième jour d'octobre, à midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel
Montréal, 21 septembre, 1875. 5623 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Théophile Laurin, William John Webster et John McMartin, agissant ici en société sous les nom et raison de Laurin, Webster et McMartin, manufacturiers de chaussures en gros, des cité et district de Montréal, et tant individuellement que comme les dits T. Laurin, W. J. Webster, ayant fait affaires ci-devant à Montréal susdit, sous le nom de T. Laurin & Co., composée d'eux-mêmes, et d'un nommé Alexandre Vincent, de la dite cité de Montréal, et de la société Laurin, Webster & Co., composée des dits T. Laurin et W. J. Webster, faillis.

Avis est par le présent donné que lundi, le onzième jour d'octobre prochain, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers des faillis sus-nommés, sera tenue au bureau du syndic, dans les chambres de Whyte, Kerr et Lefebvre, Exchange Bank Buildings, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, pour discuter et décider les questions en rapport avec l'acte de composition signé dans cette affaire et la caution donnée sur icelle.

ROBERT KERR,
Syndic.
Montréal, 21 septembre, 1875. 5467 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire en faillite de Florent Guay, de la cité de Québec, marchand, failli.

Le troisième jour de novembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FLORENT GUAY,
Par JAS. MALOUIN,
Son procureur ad litem.
Québec, 24 Septembre, 1875. 5543 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans la Cour Supérieure dans et pour le district de Beauharnois.

Dans l'affaire de Onézime Dorais, de la paroisse de Saint-Stanislas de Kostka, dit district, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que samedi, le trentième jour d'octobre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la cour sa décharge en vertu du dit acte.

ONEZIME DORAIS,
Par LOUIS PARE,
Son procureur ad litem.

Beauharnois, 20 septembre, 1875. 5531 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Isaac D. Thurston, fabricant de chaussures, et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, syndic officiel, des cités et district de Montréal, ai été nommé syndic dans cet affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains, leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, A. D., 1875, à onze heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART,
Syndic.
Montréal, 21 septembre, 1875. 5597 2

gnee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, on Tuesday, the twenty-sixth day of October, at 12 o'clock noon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
Montreal, 21st September, 1875. 5624

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Théophile Laurin, William John Webster and John McMartin, herein acting in partnership, together under the firm and style of Laurin, Webster & McMartin, wholesale boot and shoe manufacturers, of the city and district of Montreal, and as well individually and as having heretofore the said T. Laurin and W. J. Webster, done business in Montreal aforesaid, under the firm of T. Laurin & Co., composed of themselves and one Alexander Vincent, of the said city of Montreal, and of the firm of Laurin, Webster & Co., composed of the said T. Laurin and W. J. Webster, Insolvents.

Notice is hereby given that on Monday, the eleventh day of October next, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvents, will be held at the office of the assignee, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, Exchange Bank Building, corner of Notre-Dame and Saint-François-Xavier street, in the city of Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

ROBERT KERR,
Assignee.
Montreal, 21st September, 1875. 5468

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Québec. } *Superior Court.*
In the matter of Florent Guay, of Québec, merchant, an Insolvent.

On the third day of November next, the said insolvent will apply to this Court for his discharge under the said act.

FLORENT GUAY,
Per JAS. MALOUIN,
His attorney ad litem.

Québec, 24th September, 1875. 5544

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the Superior Court in and for the district of Beauharnois.

In the matter of Onézime Dorais, of the parish of Saint-Stanislas de Kostka, district aforesaid, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Saturday, the thirtieth day of October next, or so soon thereafter as counsel can be heard, the undersigned, will apply to the court for a discharge under the said act.

ONEZIME DORAIS,
By LOUIS PARE,
His attorney ad litem.

Beauharnois, 20th September, 1875. 5532

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Isaac D. Thurston, of the city and district of Montreal, boot and shoe manufacturer, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-fifth day of October, A. D., 1875, at the hour of eleven of the clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,
Assignee.
Montreal, 21st September, 1875. 5598

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Napoléon Dion, failli.

Une assemblée des créanciers du failli aura lieu à Fraserville, au lieu d'affaires du failli, le vingtième jour d'octobre prochain, à dix heures du matin, pour l'examen public du failli et le règlement des affaires du failli en général. Le failli est par le présent notifié de s'y trouver.

J. ELZ. POULIOT,

Syndic.
5507 2

Fraserville, 18 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John C. Vandal, de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

No. 97, rue Saint-Jacques,
Montréal, 21 septembre, 1875.

5535 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Félix St. Denis, de Danville, P. Q., marchand et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, vendredi, le vingt-neuvième jour d'octobre, A. D., 1875, à quatre heures p. m., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.
5537 2

Montréal, 21 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John B. McRucher, de la cité de Montréal, marchand de chaussures et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.
5533 2

No. 97, rue Saint-Jacques,
Montréal, 21 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

Nazaire Villeneuve et Charles Lacaille, tous deux marchands, des cité et district de Montréal, associés et faisant commerce ensemble au dit lieu de Montréal, sous la raison sociale de Villeneuve & Lacaille, Demandeurs;

vs.

Gilbert Gagnéux, aubergiste, de la ville de Sorel, dans le dit district de Richelieu, Défendeur.

Un bref de saisie-arrest émané en cette cause, et le Défendeur m'a fait suite une cession de ses biens; les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la ville de Sorel, situé rue Georges, No. 8, le quatorzième jour d'octobre prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. E. BRASSARD,

Syndic officiel.

Sorel, 20 septembre, 1875.

5539 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Robert Davis, de la paroisse de Saint-André Avellan, dans le comté d'Ottawa, failli.

Je, soussigné, F. Samuel MacKay, notaire, de Papineauville, dit comté d'Ottawa, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

F. SAM. MACKAY,

Syndic.

Papineauville, 17 septembre, 1875.

5541 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Napoléon Dion, an Insolvent

A meeting of the insolvent's creditors will be held at Fraserville, at the insolvent's place of business, on the twentieth day of October next, at ten o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

J. ELZ. POULIOT,

Assignee.
5508

Fraserville, 18th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John C. Vandal, of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

No. 97, Saint-James street.

Montreal, 21st September, 1875.

5536

INSOLVENT ACT OF 1869

In the matter of Félix St. Denis, of Danville, P. Q., merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Friday, the twenty-ninth day of October, A. D., 1875, at four o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE

Assignee.
5538

Montreal, 21st September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John B. McRucher, of the city of Montreal, dealer in boots and shoes, and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.
5534

No. 97, Saint-James street,

Montreal, 21st September, 1875

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Richelieu. }

Nazaire Villeneuve and Charles Lacaille, both merchants, of the city and district of Montreal, co-partners and making trade together at the said place of Montreal, under the social reason of Villeneuve & Lacaille, Plaintiffs;

vs.

Gilbert Gagnéux, inn-keeper, of the town of Sorel, in the said district of Richelieu, Defendant.

A writ of *saisie-arrest* issued in this cause, and the defendant has made mean assignment of his estate; the creditors are notified to meet at my office, in the town of Sorel, situated Georges street, No. 8, the fourteenth day of October next, at eleven o'clock in the forenoon, there to receive a statement of his affairs and to appoint an assignee if they think it proper.

A. E. BRASSARD,

Official assignee.

Sorel, 20th September, 1875.

5540

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Robert Davis, of the parish of Saint-André Avellan, in the county of Ottawa, an Insolvent.

I, the undersigned, F. Samuel MacKay, of Papineauville, said county of Ottawa, notary, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

F. SAM. MACKAY,

Assignee.

Papineauville, 17th September, 1875.

5542

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Peter Meyers, commerçant, de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Fulton, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN FULTON,

43, rue Saint-François-Xavier. Syndic. 5449 2
Montréal, 13 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Simpson, commerçant, de la cité de Montréal, ci-devant un associé de Lord Tom Whitehead, aussi commerçant, de Montréal susdit, sous les nom et raison de Simpson, Whitehead & Co., failli.

Je, soussigné, John Fulton, comptable, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN FULTON,

43, rue Saint-François-Xavier. Syndic. 5447 2
Montréal, 14 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles L. Siche, encanteur, de la cité et district de Montréal, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No 11, rue de l'Hôpital, à Montréal susdit, lundi, le dix-huitième jour d'octobre prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic, si c'est nécessaire.

DAVID J. CRAIG,

Syndic. 5495 2
Montréal, 16 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edmond Rhéaume, marchand de chaussures, de Montréal, failli.

Je, soussigné, Hubert B. Lefebvre, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, bâtisse de la Banque d'Echange, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, à trois heures p. m., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

H. B. LEFEBVRE,

Syndic. 5573 2
Montréal, 21 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Philo D. Browne, de la cité de Montréal, courtier de change, failli.

Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

T. S. BROWN,

Syndic. 5471 2
Montréal, 16 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Trudelle, failli.

Je, soussigné, Charles Albert Vilbon, écuyer, avocat, du village Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire, et les créanciers sont notifiés que le quinzième jour d'octobre prochain, à une heure p. m., il y aura au bureau du soussigné, en la cité de Montréal, No. 6, rue Saint-Jacques, une assemblée pour l'examen du failli et pour l'administration de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à l'assemblée.

CHS. ALB. VILBON,

Syndic. 5671 2
Montréal, 15 septembre, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Peter Meyers, of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fulton, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FULTON,

Assignee. 5450
43, Saint-François-Xavier street, Montreal, 13th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Simpson, of the city of Montreal, trader, heretofore a co-partner of Lord Tom Whitehead, also of Montreal aforesaid, trader, under the name and firm of Simpson, Whitehead & Co., an Insolvent.

I, the undersigned, John Fulton, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FULTON,

Assignee. 5448
43, Saint-François-Xavier street, Montreal, 14th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles L. Siche, of the city and district of Montreal, auctioneer, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, in Montreal aforesaid, on Monday, the eighteenth day of October next, at half past ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

DAVID J. CRAIG,

Assignee. 5496
Montreal, 16th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Edmond Rhéaume, boot and shoe merchant, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Hubert B. Lefebvre, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr and Lefebvre, in Exchange Bank Building, corner Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-fifth day of October next, at three o'clock p. m., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

H. B. LEFEBVRE,

Assignee. 5574
Montreal, 21st September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Philo D. Browne, of the city of Montreal, money and exchange broker, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

T. S. BROWN,

Assignee. 5472
Montreal, 16th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Trudelle, an Insolvent.

I, the undersigned, Charles Albert Vilbon, esquire, advocate, of the village of Saint-Jean-Baptiste, district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 6, Saint-James street, in the city of Montreal, on the fifteenth day of October next, at one o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

CHS. ALB. VILBON,

Assignee. 5672
Montreal, 15th September, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
La Banque de Québec, No. 2038.
Demanderesse;

vs.

La compagnie McMartin, Hamel, Défenderesse.
Un bref de saisie a été émané en cette cause.

WILLIAM RHIND,

Syndic officiel.

Montréal, 16 septembre, 1875.

5481 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Foley, commerçant, de la
cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, syndic officiel, de la
cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette
affaire. Les créanciers sont priés de produire entre
leurs réclamations, sous un mois, et sont noti-
fiés de s'assembler à mon bureau, No. 11, rue de l'Hô-
pital, mardi, le vingt-sixième jour d'octobre, à dix
heures et demie a. m., pour l'examen public du failli
et pour le règlement des affaires de la faillite en gé-
néral.

DAVID J. CRAIG,

Syndic officiel

Montréal, 18 septembre, 1875.

5493 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Henry Bennett, chapelier et man-
chonnier, de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert
aux oppositions jusqu'au sixième jour d'octobre pro-
chain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,

Syndic.

Montréal, 16 septembre, 1875.

5463 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875, ET SES
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de S. W. Evans, de la cité de Montréal,
commerçant, failli.

Je, soussigné James Tyre, syndic officiel de la cité
de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.
Les créanciers sont priés de produire leurs réclama-
tions sous un mois, et sont par le présent notifiés de se
réunir à mon bureau, Bâtisses Union, rue Saint-Fran-
çois Xavier, mardi, le dix-huitième jour d'octobre pro-
chain, à 11 heures a. m., pour l'examen public du
failli et pour le règlement des affaires de la faillite en
général.

JAMES TYRE,

Syndic officiel.

Montréal, 22 septembre, 1875.

5607 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Abraham Monette, hôtelier et com-
merçant, paroisse et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, H. B. Lefebvre, de la cité de Mont-
réal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les cré-
anciers sont requis de produire leurs réclamations sous
un mois, et sont notifiés de se réunir au bureau de
Whyte, Kerr & Lefebvre, Exchange Bank Building,
coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier,
dans la cité de Montréal, mercredi, le vingt-septième
jour d'octobre prochain, à onze heures a. m., pour
l'examen du failli et pour le règlement des affaires de
la faillite en général.

H. B. LEFEBVRE,

Syndic.

Québec, 23 septembre, 1875.

5727 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Edson Fitch & Cie., faillis.

Les soussignés ont déposé au greffe de la Cour
Supérieure un acte de composition et de décharge exécuté
par leurs créanciers, et mardi, le deuxième jour de
novembre prochain, ils se présenteront à la dite cour la
confirmation de la décharge ainsi effectuée.

EDSON FITCH,

LOUIS H. HAMILTON,

Par LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,

Leurs procureurs ad litem.

Québec, 23 septembre, 1875.

5733 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Québec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
The Quebec Bank, No. 2038.
Plaintiffs;

vs.

The McMartin, Hamel company, Defendants.
A writ of attachment has issued in this cause.

WILLIAM RHIND,

Official assignee.

Montreal, 16th September, 1875.

5482

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Foley, of the city of Mon-
treal, trader, an Insolvent

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of
Montreal, official assignee, have been appointed
assignee in this matter. Creditors are requested to
file their claims before me, within one month, and
are notified to meet at my office, No. 11, Hospital
street, on Tuesday, the twenty-sixth day of October,
at half past ten o'clock a. m., for the public examina-
tion of the insolvent and the ordering of the affairs of
the estate generally.

DAVID J. CRAIG,

Official assignee.

Montreal, 18th September, 1875.

5494

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henry Bennett, of Montreal, hatter
and furrier, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objec-
tion, until the sixth day of October next, after which
dividend will be paid.

JOHN FULTON,

Assignee.

Montreal, 16th September, 1875.

5464

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875, AND ITS
AMENDMENTS.

In the matter of S. W. Evans, of Montreal, trader, an
Insolvent.

I, the undersigned, James Tyre, official assignee, of
the city of Montreal, have been appointed assignee in
this matter. Creditors are requested to file their claims
before me within one month, and are notified that a
meeting will be held in my office, Union Buildings,
Saint-François Xavier street, on Monday the eigh-
teenth day of October next, at 11 o'clock a. m., for
the purpose of examining the insolvent, and ordering
of the affairs generally.

JAMES TYRE,

Official assignee.

Montreal, 22nd September, 1875.

5608

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS
THERETO.

In the matter of Abraham Monette, hotel-keeper and
trader, parish and district of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, H. B. Lefebvre, of the city of
Montreal, have been appointed assignee in this matter.
Creditors are requested to file their claims before me
within one month, and are hereby notified to meet at
the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Exchange
Bank Building, corner Notre-Dame and Saint-François-
Xavier streets, in the city of Montreal, on Wednesday,
the twenty-seventh day of October next, at eleven
o'clock a. m., for the examination of the insolvent and
for the ordering of the affairs of the estate generally.

H. B. LEFEBVRE,

Assignee.

Montreal, 23rd September, 1875.

5728

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Québec, }
District of Québec. } *In the Superior Court.*

In the matter of Edson Fitch & Co., Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this
court a deed of composition, and discharge executed
by their creditors, and on Tuesday, the second day of
November next, they will apply to the said court for
a confirmation of the discharge hereby affected.

EDSON FITCH,

LOUIS H. HAMILTON,

Per LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,

Their attorneys ad litem.

Québec, 23rd September, 1875.

5734

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Lacroix & frère, faillis.

Les faillis susdits ont déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de charge exécuté par leurs créanciers, et lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir la confirmation et ratification de la décharge par là effectuée.

J. B. L. HOULD,

Procureur des faillis.

Trois-Rivières, 22 septembre, 1875. 5685 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis A. Auger, commerçant, de Saint-Grégoire, comté d'Iberville, failli.

Je, soussigné, Wm. Coote, de Saint-Jean, P. Q., ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

WM. COOTE,
Syndic.

Saint-Jean, province de Québec,
20 septembre, 1875. 5683 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. O. Guillemette, de la cité de Montréal, commerçant de marchandises sèches, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

No. 97, rue Saint-Jacques.
Montréal, 23 septembre, 1875. 5723 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. A. Johnston, de la cité de Montréal, marchand tailleur et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le vingt-septième jour d'octobre, A. D. 1875, à quatre heures p. m. pour l'examen d'icelle et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 22 septembre, 1875. 5719 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de O'Doherty & Cie., de Québec, faillis.

Le deuxième jour de novembre prochain, les faillis demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

Par THOMAS MOLONY,
Leurs procureurs ad litem.

Québec 25 septembre, 1875. 5695 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Romain Dion, de Saint-Gervais, comté de Montmagny, commerçant, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, vendredi, le quinzième jour d'octobre, 1875, à quatre heures p. m., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 24 septembre, 1875. 5687 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Three-Rivers. }

In the matter of Lacroix & frère, Insolvents.

The said insolvents have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors and on Monday, the twenty-fifth day of October next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

J. B. L. HOULD,

Insolvents attorney.

Three-Rivers, 22nd September, 1875. 5686

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Louis A. Auger, trader, of Saint-Grégoire, county of Iberville, an Insolvent.

I, the undersigned, Wm. Coote, of Saint-Johns, P. Q., have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

WM. COOTE,
Assignee.

Saint-Johns, Province of Quebec.
20th September, 1875. 5684

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. O. Guillemette, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

No. 97, Saint-James street.
Montreal, 23rd September, 1875. 5724

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. A. Johnston, of the city of Montreal, merchant tailor and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet, at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty-seventh day of October, A. D., 1875, at four o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 22nd September, 1875. 5720

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of O'Doherty & Co., of Quebec, Insolvents.

On the second day of November next, the insolvents will apply to the said court for their discharge under the said acts.

By THOMAS MOLONY,
Their attorneys ad litem.

Quebec, 25th September, 1875. 5696

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO

In the matter of Romain Dion, of Saint-Gervais, comté de Montmagny, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Quebec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me, within one month, and are requested to meet at my office, telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Quebec, on Friday, the fifteenth day of October, 1875, at four o'clock p. m., for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Quebec, 20th September, 1875. 5688

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Demers, de la cité de Montréal, boucher et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le vingt-huitième jour d'octobre A. D., 1875, à quatre heures p. m., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Montréal, 23 septembre, 1875.

5721 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Carolus Ricard, commerçant, de la paroisse Saint-Barnabé, failli.

Je, soussigné, Joseph Poirier, agent, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois, et sont aussi notifiés de se réunir à mon bureau, en cette cité de Montréal, No. 6, rue Saint-Jacques, vendredi, le huitième jour d'octobre prochain, à dix heures a. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

JOS. POIRIER,

Syndic.

Montréal, 23 septembre, 1875.

5679 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Montréal, 16 septembre, 1875.

Monsieur,

Soyez informé que, je, soussigné, ai été, le seizième jour de septembre courant, nommé par la Cour Supérieure, siégeant dans les affaires de faillite, tel qu'il appert par le jugement, receveur de la compagnie manufacturière de Kendall, et que j'ai convoqué une assemblée des créanciers de la dite compagnie qui sera tenue au bureau de la compagnie, No. 200, rue Craig, le dix-huitième jour d'octobre prochain, A. D. 1875, à trois heures de l'après-midi, pour décider si les affaires de la compagnie devront être continuées ou non.

A. B. STEWART,

Receveur.

2 5681

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Murphy and Wittaker, de Sherbrooke, faillis.

Je, soussigné, Charles Baillie, de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BAILLIE,

Syndic.

Montréal, 15 septembre, 1875.

5715 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Falck, commerçant, sous les nom et raison de John Falck et Cie., marchand, failli.

Je, soussigné, Richard Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

R. HENRY WURTELE,

Syndic officiel.

Québec, 22 septembre, 1875.

5703 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Olympe Turgeon, marchand, de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, Nos. 317 et 319, rue Saint-Paul, dans la cité de Montréal, lundi, le onzième jour d'octobre A. D., 1875, à onze heures de l'avant-midi, afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

A. B. STEWART,

Syndic provisoire

Montréal, 18 septembre, 1875.

5713 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Demers, of the city of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Thursday, the twenty-eighth day of October A. D., 1875, at four o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee

Montreal, 23rd September, 1875.

5722

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Carolus Ricard, trader, of the parish of Saint-Barnabé, an Insolvent.

I, the undersigned, Joseph Poirier, agent, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 6, Saint-James street, in the city of Montreal, on Friday, the eighth day of October next, at ten o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

JOS. POIRIER,

Assignee.

Montreal, 23rd September, 1875.

5680

INSOLVENT ACT OF 1875.

Montréal, 16th September, 1875.

Sir,

Take notice that I have on the sixteenth day of September instant, been appointed by the Superior Court, sitting in insolvency receiver to the Kendall manufacturing company, as per accompanying judgment, and that I have called a meeting of the creditors of the said company, to be held at the office of the company, No. 200, Craig street, on the eighteenth day of October, A. D. 1875, at the hour of three o'clock in the afternoon, to decide as to whether the business of the said company, shall continue to be carried on or not.

A. B. STEWART,

Receiver.

5682

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Murphy and Wittaker, of Sherbrooke, Insolvents.

I, the undersigned, Charles Baillie, of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. BAILLIE,

Assignee.

Montreal, 15th September, 1875.

5716

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of John Falck, trader, under the name and firm of John Falck & Co., merchant tailor, an Insolvent.

I, the undersigned, Richard Henry Wurtele, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

R. HENRY WURTELE,

Official assignee.

Québec, 22nd September, 1875.

5704

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Olympe Turgeon, of Montreal merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, Nos. 317 and 319 Saint-Paul street, in the city of Montreal, on Monday, the eleventh day of October, A. D., 1875, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,

Interim assignee.

Montreal, 18th September, 1875.

5714

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Lamontagne, de Québec, horloger, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisse du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, jeudi, le quatorzième jour d'octobre 1875, à 2 heures, p. m., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,

Syndic.

Québec, 22 septembre, 1875.

5691 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Bellemarre, de la paroisse de la Rivière du Loup, en haut, failli.

Je, soussigné, G. E. Mayrand, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois de cette date, et de se réunir en mon bureau, No. 6, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, le vingtième jour d'octobre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

G. E. MAYRAND,

Syndic.

Montréal, 16 septembre, 1875.

5439 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Honoré Samson, corroyeur, failli.

Je, soussigné, R. Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

R. HENRY WURTELE,

Syndic officiel

Québec, 23 septembre, 1875.

5697 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Brunelle et Boulanger, de Rimouski, faillis.

Je, soussigné, R. Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

R. HENRY WURTELE,

Syndic officiel.

Québec, 22 septembre, 1875.

5701 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Célestin Vallière, failli.

Je, soussigné, R. Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

R. HENRY WURTELE,

Syndic officiel.

Québec, 23 septembre, 1875.

5699 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de H. A. C. Fuchs & Cie., de Québec, marchands de musique, faillis.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du Télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, vendredi, le quinzième jour d'octobre 1875, à deux heures p. m., pour l'examen public des faillis et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Les faillis sont par le présent notifiés d'y assister.

OWEN MURPHY,

Assignee.

Québec, 23 septembre, 1875.

5693 2

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of George Lamontagne, of Québec, watchmaker, an Insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee of Québec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Québec, on Thursday the fourteenth day of October 1875, at 2 o'clock p. m., for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,

Assignee.

Québec, 22nd September, 1875,

5692

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Bellemarre, of the parish of Rivière du Loup, *en haut*, an Insolvent.

I, the undersigned, G. E. Mayrand, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 6, Saint-James street, in the city of Montreal, on the twentieth day of October next, at three o'clock in the afternoon, for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. E. MAYRAND,

Assignee.

Montreal, 16th September, 1875.

5440

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Honoré Samson, currier, an Insolvent.

I, the undersigned, R. Henry Wurtele, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

R. HENRY WURTELE,

Official assignee.

Québec, 23rd September, 1875.

5698

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Brunelle and Boulanger, of Rimouski, Insolvents

I, the undersigned R. Henry Wurtele, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

R. HENRY WURTELE,

Official assignee.

Québec, 22nd September, 1875.

5702

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Célestin Vallière, an Insolvent.

I, the undersigned, R. Henry Wurtele, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me, within one month.

R. HENRY WURTELE,

Official assignee.

Québec, 23rd September, 1875

5700

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of H. A. C. Fuchs & Co., of Québec, music dealer, Insolvents.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Québec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet, at my office, Telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Québec, on Friday, the fifteenth day of October 1875, at two o'clock p. m., for the public examination of the insolvents and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvents are hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,

Assignee.

Québec, 23rd September, 1875.

5694

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Urbain Pérusse, de Sainte-Emilie, failli.

Je, soussigné, R. Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 22 septembre, 1875.

5705 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Zéphirin Perrault, de Deschambault, architecte et contracteur, tant individuellement que comme représentant de la ci-devant société de Perrault et Dugré, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâties du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, samedi, le seizième jour d'octobre, 1875, à onze heures a. m., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 24 septembre, 1875.

5689 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Médéric St. Jean, failli.

Je, soussigné, Marcel E. Lymburner, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, 139, rue Bonaventure, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir le vingt-six octobre prochain, à 3 heures p. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en générale. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

MARCEL E. LYMBURNER,
Syndic.

Montréal, 22 septembre, 1875.

5675 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de W. H. Burnett, de Québec, failli.

Je, soussigné, Charles Baillie, de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

C. BAILLIE,
Syndic.

Montréal, 15 septembre, 1875.

5717 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Norbert Vincent, commerçant, de Nicolet, failli.

Je, soussigné, George E. Mayrand, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois de cette date.

G. E. MAYRAND,
Syndic.

No. 6, rue Saint-Jacques,

Montréal, 18 septembre, 1875.

5709 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Alfred Masson, Adolphe Masson et Damase Masson, junior, tous de la cité de Montréal, y faisant affaires sous les nom et raison de D. Masson et Cie., Demandeurs; Louis Olympe Turgeon, marchand, de la même place, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,
97, rue Saint-Jacques, Montréal.

Montréal, 17 Septembre, 1875.

5469 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Norbert Vincent, marchand, de la ville de Nicolet, failli.

Avis est par le présent donné que le failli sus nommé a déposé dans mon bureau un acte de composition

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Urbain Pérusse, of Sainte-Emilie, an Insolvent.

I, the undersigned, R. Henry Wurtele, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Quebec, 22nd September, 1875

5706

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Zéphirin Perrault, of Deschambault, architect and contractor, as well individually and as representing the former co-partnership of Perrault & Dugré, an Insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Quebec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, Telegraph Buildings, No. 26, Saint-Peter street, Quebec, on Saturday, the sixteenth day of October, 1875, at eleven o'clock a. m., for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Quebec, 24th September, 1875.

5690

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Médéric St. Jean, an Insolvent.

I, the undersigned, Marcel E. Lymburner, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 139, Bonaventure street, on the twenty-sixth day of October next, at 3 o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

MARCEL E. LYMBURNER,
Assignee.

Montreal, 22nd September, 1875.

5676

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of W. H. Burnett, of Quebec, Insolvent.

I, the undersigned, Charles Baillie, of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. BAILLIE,
Assignee.

Montreal, 15th September, 1875.

5718

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Norbert Vincent, of Nicolet, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, George E. Mayrand, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

G. E. MAYRAND,
Assignee.

No. 6, Saint-James street,

Montreal, 18th September, 1875.

5710

INSOLVENT ACT OF 1875.

Alfred Masson, Adolphe Masson et Damase Masson, junior, all of the city of Montreal, there doing business, under the name or firm of D. Masson & Co., Plaintiffs; Louis Olympe Turgeon, merchant, of the same place, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

L. JOS. LAJOIE,
Official assignee.

Office of Perkins, Lajoie et Beausoleil,
97, Saint-James street, Montreal.

Montreal, 17th September, 1875.

5470

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Norbert Vincent, of the town of Nicolet, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that the above named insolvent has filed in my office a deed of composition and

et de décharge, portant avoir été signé par une majorité des créanciers du dit failli, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition ou objection au dit acte de composition et de décharge n'est faite devant moi par ses créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, le troisième jour expirant le cinquième jour d'octobre prochain, je, syndic soussigné en cette affaire, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

G. E. MAYRAND,

Montréal, 20 septembre, 1875.

Syndic.
5707 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de David M. Yeomans et Levy C. Barney, faillis.

Je, soussigné, Robert Kerr, comptable, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains, leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, chambres de MM. Whyte, Kerr et Lefebvre, Exchange Bank Building, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, le vingt-unième jour d'octobre prochain, à onze heures a. m., pour l'examen public des faillis et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Les faillis sont par le présent notifiés d'y assister.

ROBERT KERR,

Montréal, 17 septembre, 1875.

Syndic.
5673 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Soupras & Co., faillis.

Mardi, le vingt-sixième jour d'octobre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

SOUPRAS & Co.

Par DORION & GEOFFRION,

Leurs procureurs ad litem.

Montréal, 20 septembre, 1875.

5525 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

G. F. Gage et al., Demandeurs; vs. Basile Massé, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

M. E. BERNIER,

Syndic officiel.

Saint-Hyacinthe, 20 septembre, 1875.

5527 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Ferdinand Papillon, chapelier et bonbonnier, des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, merchants' exchange building, rue Saint-Sacrement dans la dite cité de Montréal, mercredi, le vingt-septième jour d'octobre A. D., 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART,

Montréal, le 20 septembre, 1875.

Syndic.
5595 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de C. H. Chandler, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, mardi, le vingt-sixième jour d'octobre, à onze heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,

2 5625

Syndic officiel.

discharge, purporting to have been signed by a majority of the creditors of the said insolvent, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be ascertained in making such valuation; and if no opposition or objection be made before me to said deed of composition and discharge, within three juridical days after the last publication of this notice, the third day expiring on the fifth day of October next, I, the undersigned assignee, will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

G. E. MAYRAND,

Montreal, 20th September, 1875.

Assignee.
5708

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of David M. Yeomans and Levy C. Barney, Insolvents.

I, the undersigned, Robert Kerr, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month and are hereby notified to meet at my office, chambers of Messrs. Whyte, Kerr & Lefebvre, Exchange Bank Building, corner of Notre-Dame & Saint-François-Xavier streets, on the twenty-first day of October next, at eleven o'clock a. m., for the examination of the insolvents and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ROBERT KERR,

Montreal, 17th September, 1875.

Assignee
5674

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Québec, } In the Superior Court.
District of Montréal. }

In the matter of Soupras & Co., Insolvents.

On Tuesday, the twenty-sixth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

SOUPRAS & Co.

By DORION & GEOFFRION,

Their attorneys ad litem.

Montreal, 20th September, 1875.

5526

INSOLVENT ACT OF 1875.

G. F. Gage et al., Plaintiffs; vs. Basile Massé, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

M. E. BERNIER,

Official assignee!

Saint-Hyacinthe, 20th September, 1875.

5528

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Ferdinand Papillon, of the city and district of Montreal, hatter and furrier, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, merchants' exchange building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty-seventh day of October A. D., 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,

Montreal, 20th September, 1875.

Assignee.
5596

INSOLVENT ACT OF 1869

In the matter of C. H. Chandler, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, on Tuesday, the twenty-sixth day of October, at eleven o'clock forenoon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,

4626

Official assignee.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. Goyette, bijoutier et commerçant, de Montréal, failli.

Je, soussigné, Hubert B. Lefebvre, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte, Kerr et Lefebvre, bâtisse de la Banque d'Echange, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-sixième jour d'octobre prochain, à dix heures a. m., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic
5575 2

Montréal, 22 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François Crevier, marchand de chaussures, de Montréal, failli.

Je, soussigné, H. B. Lefebvre, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte, Kerr et Lefebvre, bâtisse de la Banque d'Echange, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, à quatre heures p. m., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.
5571 2

Montréal, 21 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de la compagnie de McMartin, Hamel, Montréal, faillie.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Montréal, mardi, le dix-neuvième jour d'octobre, à 2 heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic si c'est nécessaire.

WILLIAM RHIND,
Syndic officiel.

58, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 25 septembre, 1875. 5587 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edouard Poitras, marchand-quincaillier, de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Whyte, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte, Kerr et Lefebvre, bâtisse de la Banque d'Echange, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-sixième jour d'octobre prochain, à onze heures a. m., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN WHYTE,
Syndic.
5581 2

Montréal, 22 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Cuthbert Piette, forgeron, de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans le district de Richelieu, failli.

Je, soussigné, G. I. Barthe, de la ville de Sorel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 8, rue Georges, en la ville de Sorel, samedi, le trentième jour d'octobre prochain, à deux heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

G. I. BARTHE,
Syndic.
5565 2

Sorel, 21 septembre, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of A. Goyette, jeweller and trader of Montreal an Insolvent.

I, the undersigned, Hubert B. Lefebvre, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Exchange Bank Building, corner Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-six day of October next, at ten o'clock a. m., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.
5575

Montreal, 22nd September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of François Crevier, boot and shoe merchant, of Montreal an Insolvent.

I, the undersigned, H. B. Lefebvre, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Exchange Bank Building, corner Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-fifth day of October next, at four o'clock p. m., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.
5572

Montreal, 21st September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of the McMartin, Hamel company, Montreal an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on Tuesday, the nineteenth day of October, at 2 o'clock p. m., to receive statements of its affairs and to appoint an assignee if they see fit.

WILLIAM RHIND,
Official assignee.

58, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 25th September, 1875. 5588

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Edouard Poitras, hardware merchant, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Exchange Bank Building, corner Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-sixth day of October next, at eleven o'clock a. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN WHYTE,
Assignee.
5582

Montreal, 22nd September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Cuthbert Piette, blacksmith, of the parish of Saint-Gabriel of Brandon, in the district of Richelieu, an Insolvent.

I, the undersigned, G. I. Barthe, of the town of Sorel have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims at my office, within one month, and are also hereby notified to meet at my office, No. 8, Georges street, in the town of Sorel, on Saturday, the thirtieth day of October next, at two o'clock in the afternoon, to examine the insolvent and settle the affairs of the estate generally.

G. I. BARTHE,
Assignee.
5566

Sorel, 21st September, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moyse Chandonnet, marchand, de la paroisse de Saint-Pierre les Becquets, failli.

Je, soussigné, Adolphe Odilon Houle, syndic officiel, résidant en la paroisse de Saint-Célestin, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

A. O. HOULE,

Syndic.
5639 2

Saint-Célestin, 18 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Léon Lehoppe dit Latulippe *alias* Phillips, marchand de chaussures, de Montréal, failli.

Je, soussigné, Hubert B. Lefebvre, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte, Kerr et Lefebvre, bâtisse de la Banque d'Echange, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, à onze heures a. m., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

H. B. LEFEBVRE,

Syndic.
5577 2

Montréal, 21 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de W. A. Morrison, de Frelighsburch, failli.

Je, soussigné, M. O. Hart, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

M. O. HART,

Syndic.
5561 2

Frelighsburch, P. Q., 21 septembre, 1875.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Elie Laporte, failli.
Je, soussigné, Victor Gladu, de Saint-François du Lac, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

V. GLADU,

Syndic.
5589 2

Saint-François du Lac,
21 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Wm. McGibbon, failli, et D. J. Craig, syndic.

Le vingt-septième jour d'octobre prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WM. MCGIBBON.

Par MONK, BUTLER & CRUICKSHANK,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 20 septembre, 1875.

5521 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Chauncey R. Clark, failli.
Le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

C. R. CLARK.

Par L. E. PANNETON,

Son procureur *ad litem*.

Sherbrooke, 18 septembre, 1875.

5523 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Gustave Mallet & Cie., hôteliers et commerçants, de Montréal, faillis.

Je, soussigné, Hubert B. Lefebvre, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS

In the matter of Moyse Chandonnet, trader, of the parish of Saint-Pierre les Becquets, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Odilon Houle, official assignee, residing in the parish of Saint-Célestin, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

A. O. HOULE,

Assignee.

Saint-Célestin, 18th September, 1875.

5640

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Léon Lehoppe dit Latulippe *alias* Phillips, boot and shoe merchant, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Hubert B. Lefebvre, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Exchange Bank building, corner Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-fifth day of October next, at eleven o'clock a. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

H. B. LEFEBVRE,

Assignee.

Montreal, 21st September, 1875.

5578

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of W. A. Morrison, of Frelighsburch, an Insolvent.

I, the undersigned, M. O. Hart, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

M. O. HART,

Assignee.

Frelighsburch, P. Q., 21st September, 1875.

5562

INSOLVENTS ACT OF 1869 AND 1875.

In the matter of Elie Laporte, an Insolvent.
I, the undersigned, Victor Gladu, of Saint-François du Lac, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

V. GLADU,

Assignee.

Saint-François du Lac,
21st September, 1875.

5590

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Wm. McGibbon, an Insolvent, and D. J. Craig, assignee.

On the twenty-seventh of October next, the said insolvent will apply to said court for his discharge under said act.

WM. MCGIBBON.

Per MONK, BUTLER & CRUICKSHANK,

His attorney *ad litem*.

Montreal, 20th September, 1875.

5522

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint-François. }

In the matter of Chauncey R. Clark, an Insolvent.
On the sixth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

C. R. CLARK.

Per L. E. PANNETON,

His attorney *ad litem*.

Sherbrooke, 18th September, 1875.

5524

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Gustave Mallet & Co, hotel-keepers and traders, of Montreal, Insolvents.

I, the undersigned, Hubert B. Lefebvre, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this

créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte, Kerr et Lefebvre, bâtisse de la Banque d'Echange, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, à dix heures a. m., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.
5579 2

Montréal, 21 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Daniel Wood, de Dalesville, dans le comté d'Argenteuil, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, village Saint-Andrews, dit comté, lundi, le onzième jour d'octobre prochain, à dix heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

H. HOWARD,
Syndic provisoire.
Saint-Andrews, 28 août, 1875. 5095 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de George Angers marchand de Saint-Marcel, failli.

Je soussigné, G. E. Mayrand, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois de cette date, et de se réunir à mon bureau, No. 6, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, le vingt-sixième jour d'octobre, à 3 heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

G. E. MAYRAND,
Syndic.
Montréal, 22 septembre, 1875. 5711 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Montréal, }
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
Banque de la cité, }
vs. Demanderesse ;

D. A. Ansell, Défendeur.
Un bref de saisie a été émané en cette cause.

WILLIAM RHIND,
Syndic officiel.
Montréal, 23 septembre, 1875. 5731 2

Règles de Cour.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*

Jeudi, le seizième jour de septembre, mil huit cent soixante-quinze.
PRÉSENT :—L'honorable M. le Juge MACKAY, J. C. S. No. 714.

In re : Robert Macfarlane, failli.
et
Boyd Caldwell, marchand, de Lanark, dans la province d'Ontario, Requérent.
No. 61.

In re : Dame Christiana Thorpe, faillie.
et
Thomas Hodgson, John Murphy et George Sumner, marchands, tous de la cité et du district de Montréal, dans la province de Québec, y faisant affaires sous le nom et raison de Hodgson, Murphy & Sumner, Requérents.
No. 145.

In re : Joseph N. Mercier, et al., faillis.
et
William Ireland, Elias Gay et William Barclay, marchands, tous de la cité et du district de Montréal, y faisant affaires sous le nom et raison de Joseph Gay & Co., Requérents.

matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of White, Kerr & Lefebvre, in Exchange Bank Building, corner Notre-Dame and Saint-François Xavier streets, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-fifth day of October next, at ten o'clock a. m., for the examination of the insolvents and for the ordering of the affairs of the estate generally.

H. B. LEFEBVRE,
As ignee.
5580

Montreal, 21st September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Daniel Wood, of Dalesville, in the county of Argenteuil, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, village Saint-Andrews, said county, on Monday, the eleventh day of October next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

H. HOWARD,
Interim assignee.
Saint-Andrews, 28th August, 1875. 5096

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of George Angers, of Saint-Marcel, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, G. E. Mayrand, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 6, Saint-James street, in the city of Montreal, on the twenty-sixth day of October, at 3 o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. E. MAYRAND,
Assignee.
Montreal, 22nd September, 1875. 5712

INSOLVENT ACT OF 1875.

Montreal, }
Province of Québec. } *Superior Court.*
City Bank, }
vs. Plaintiff;

D. A. Ansell, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.

WILLIAM RHIND,
Official assignee.
Montreal, 23rd September, 1875. 5731

Rules of Court.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.
Province of Québec, }
District of Montréal. } *In the Superior Court.*

Thursday, the sixteenth day of September, one thousand eight hundred and seventy-five.
PRESENT :—The Honorable Mr. Justice MacKAY, P. S. C. No. 714.

In Re :—Robert Macfarlane, an Insolvent,
and
Boyd Caldwell, of Lanark, in the province of Ontario, merchant, Petitioner.
No. 61.

In Re :—Dame Christiana Thorpe, an Insolvent,
and
Thomas Hodgson, John Murphy and George Summer, all of the city and district of Montreal, in the province of Québec, merchants, doing business there under the name and firm of Hodgson, Murphy and Summer, Petitioners.
No. 145.

In Re : Joseph N. Mercier, et al., Insolvents.
and
William Ireland, Elias Gay, and William Barclay, all of the city and district of Montreal, merchants, doing business there under the name and firm of Ireland, Gay & Co., Petitioners.

No. 223.

In re: James Austin, et al., faillis.

et
James Gibb Ross, de la cité et du district de Québec, dans la province de Québec, et William R. Ross, de la cité et du district de Montréal, dans la dite province de Québec, marchands, faisant affaires à Montréal susdit, sous les nom et raison de Wm. R. Ross & Co.,
Requérants.

No. 217.

In re: Robert James Lusk et al., faillis.

et
James Gibb Ross, de la cité et du district de Québec, dans la province de Québec, et William R. Ross, de la cité et du district de Montréal, dans la dite province de Québec, marchands, faisant affaires à Montréal susdit, sous le nom et raison de Wm. R. Ross & Co.,
Requérants.

No.

In re: Jeremiah Ensas, failli.

et
Thomas R. Marshall, commerçant, de la cité et du district de Montréal, dans la province de Québec, faisant affaires sous les nom et raison de J. Ratray & Co.,
Requérants.

No. 157.

In re: George L. Geen, jr., et al., faillis.

et
N. S. Whitney, marchand, de la cité et du district de Montréal, dans la province de Québec,
Requérant.

No. 380.

In re: Albert B. Savage, et al., faillis.

et
Hugh M. Boyd et Christopher Egan, marchands, tous deux de la cité et du district de Montréal, dans la province de Québec, y faisant affaires sous les nom et raison de Boyd, Egan & Co.,
Requérants.

Il est ordonné sur la requête des dits requérants, créanciers, qu'une assemblée des créanciers des dits faillis, ci-dessus nommés, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires ou faillites, au Palais de justice, en la cité de Montréal, mercredi, le treizième jour d'octobre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour nommer un syndic, aux lieu et place de feu James Riddell, décédé.

(Par ordre).

GEORGE PYKE,

Député P. C. S.

2 5621

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Québec. } No. 386.

Le onzième jour de septembre, mil huit cent soixante-et-quinze.

PRÉSENT:—L'Hon. Juge NAPOLÉON CASAUULT.

In re:—Théodule Beaulieu, et al., faillis.

La requête de Zéphirin Benoit, de la cité de Québec marchand, et vu le décès d'Arthur Demers, syndic nommé à la dite faillite; il est ordonné qu'une assemblée des créanciers des dits faillis ait lieu suivant le cours ordinaire, le treize octobre prochain, à dix heures et demie du matin, au bureau du protonotaire, en la cité de Québec, aux fins de nommer un syndic pour remplacer le dit Arthur Demers; et qu'avis soit donné à chaque créancier par la poste et dans la *Gazette Officielle*, tel que requis par la section (101) cent une de l'acte de la faillite de 1875.

(Vraie copie.)

J. B. R. DUFRESNE,

Député P. C. S.

2 5663

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } No. 947.
Samedi, le dix-huitième jour de septembre, mil huit cent soixante-quinze.

PRÉSENT:—L'Honorable M. le Juge MACKAY, J. C. S. John L. Cassidy, Demandeur; vs. Théophile C. Larivière, Défendeur, Andrew B. Stewart, requérant.

Il est ordonné sur la requête du requérant qu'une assemblée des créanciers du dit Théophile C. Larivière soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillite, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le dix-neuvième jour d'octobre pro-

No. 223.

In re:—James Austin et al., Insolvents,

and
James Gibb Ross, of the city and district of Quebec, in the province of Quebec, and William R. Ross, of the city and district of Montreal, in the said province of Quebec, merchants, doing business at Montreal aforesaid, under the name and firm of Wm. R. Ross & Co.,
Petitioners.

No. 217.

In re:—Robert James Lusk et al., Insolvents.

and
James Gibb Ross, of the city and district of Quebec, in the province of Quebec, and William R. Ross, of the city and district of Montreal, in the said province of Quebec, merchants, doing business at Montreal aforesaid, under the name and firm of Wm. R. Ross & Co.,
Petitioners.

No.

In re:—Jeremiah Ensas, an Insolvent,

and
Thomas R. Marshall, of the city and district of Montreal, in the province of Quebec, trader, doing business there under the name and firm of J. Ratray & Co.,
Petitioners.

No. 157.

In re:—George L. Geen et al., Insolvents,

and
N. S. Whitney, of the city and district of Montreal, in the province of Quebec, merchant,
Petitioner.

No. 380.

In re:—Albert B. Savage et al., Insolvents.

and
Hugh M. Boyd and Christopher Egan, both of the city and district of Montreal, in the province of Quebec, commission merchants, doing business there under the name and firm of Boyd, Egan & Co.,
Petitioners.

It is ordered, on the petition of the said creditors, petitioners, that a meeting of the creditors of the said insolvents, above named, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Wednesday, the thirteenth day of October next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the said estates, in the place and stead of the late James Riddell, deceased.

(By order.)

GEORGE PYKE,

Deputy P. S. C.

5622

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Québec, } In the Superior Court.
District of Québec. } No. 386.

The eleventh day of September, one thousand eight hundred and seventy-five.

PRÉSENT:—The Hon. Justice NAPOLÉON CASAUULT.

In re:—Théodule Beaulieu, et al., Insolvents.

On the petition of Zéphirin Benoit, of the city of Quebec, merchant, and seeing the decease of Arthur Demers, assignee appointed in the said matter; it is ordered that a meeting of the creditors of the said insolvents do take place in the ordinary course, on the thirteenth of October next, at half past ten o'clock in the forenoon, in the office of the protonotaire, in the city of Québec, for the purpose of naming another assignee in the place of the said Arthur Demers; and that notice be given to each creditor by mail and in the *Official Gazette*, as required by section 101 of the insolvent act of 1875.

(A true copy.)

J. B. R. DUFRESNE,

Deputy P. S. C.

5664

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Montréal. } No. 947.
Saturday, the eighteenth day of September, one thousand eight hundred and seventy-five.

PRÉSENT:—The Honorable ROBERT MACKAY, J. S. C. John L. Cassidy, Plaintiff; vs. Théophile C. Larivière, Defendant, and Andrew B. Stewart, petitioner.

It is ordered on the application of the petitioner, that a meeting of the creditors of the said Théophile C. Larivière be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the nineteenth day of Octo-

chain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit Théophile C. Larivière.

(Par ordre,) GEORGE PYKE,
2 5677 Député P. C. S.

ber next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Théophile C. Larivière.

(By order,) GEORGE PYKE,
5678 Deputy P. S. C.

Vente d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de Pierre Houle, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Quatre lots de terre sis et situés dans le quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, et connus et désignés sous les numéros vingt-neuf, trente, trente-et-un et trente-deux (Nos. 29, 30, 31 et 32), du plan de subdivision du lot portant le numéro onze cent cinquante-cinq (1155) d'après les plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier—avec quatre maisons à trois étages, lambrissées en briques et autres bâtisses dessus érigées.

2. Quatre lots de terre sis et situés dans le dit quartier Saint-Jacques, et connus et désignés sous les numéros dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt (17, 18, 19 et 20) du plan de subdivision du lot portant le numéro onze cent cinquante-cinq (1155) d'après les plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier—avec quatre maisons à trois étages, lambrissées en briques et autres bâtisses dessus érigées.

3. Un lopin de terre contenant deux lots de terre situés dans le dit quartier Saint-Jacques, et portant les numéros soixante-et-deux et soixante-et-trois aux plan et livre de renvoi de subdivision du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze cent cinquante-cinq aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, à distraire sur la partie sud-est du dit lot numéro soixante-et-trois, une lisière de terrain de quatre pieds de largeur sur soixante-et-cinq pieds de profondeur, qui fait partie d'un passage mitoyen dont il sera ci-après question—avec une maison en bois lambrissée en briques, à deux étages, et autres bâtisses dessus construites.

4. Un autre lopin de terre contenant six lots de terre situés dans le quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, connus et désignés aux susdits plan et livre de renvoi de subdivision sous les numéros soixante-et-quatre, soixante-et-cinq, soixante-et-six, soixante-et-sept, soixante-et-huit et soixante-et-neuf, à distraire cependant sur la partie nord-ouest des dits lots numéros soixante-et-quatre, soixante-et-cinq et soixante-et-six, une lisière de terrain de huit pieds de largeur sur une profondeur de soixante-et-cinq pieds pour former avec la susdite lisière de terrain de quatre pieds de largeur, le passage mitoyen ci-dessus mentionné—avec une maison en bois lambrissée en briques à deux étages, et autres bâtisses dessus construites, c'est dit lopin de terre contenant de plus un autre morceau de terre situé au même lieu, de quinze pieds de largeur sur une profondeur de cinquante-cinq pieds, étant la partie sud-est du lot de terre connu et désigné aux susdits plan et livre de renvoi de subdivision sous le numéro soixante-et-six A, borné en front par une autre partie du dit numéro officiel onze cent cinquante-cinq, appartenant à la corporation de Montréal, d'un côté par le susdit lot numéro soixante-et-six, d'autre côté par le susdit lot numéro soixante-et-sept, et en arrière par le résidu du dit lot numéro soixante-et-six

Sales of Real Estate under Insolvent Act.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Houle, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and places hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby notified to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. Four lots of land situate and being in Saint-James ward, of the city of Montreal, and known and described as numbers twenty-nine, thirty, thirty one and thirty-two (Nos. 29, 30, 31 and 32) on the plan of the subdivision of lot bearing the number eleven hundred and fifty-five (1155) on the official plan and book of reference for Saint-James ward aforesaid—with four three story houses faced with brick, and outbuildings thereon erected.

2. Four lots of land situate and being in Saint-James ward aforesaid, known and described as numbers seventeen, eighteen, nineteen and twenty (17, 18, 19 and 20) on the subdivision plan of the lot bearing the number eleven hundred and fifty-five (1155) on the official plan and book of reference for Saint-James ward aforesaid—with four three story houses faced with brick, and outbuildings thereon erected.

3. A piece of land containing two lots, situate in Saint-James ward aforesaid, bearing the numbers sixty two and sixty-three on the plan and book of reference for the subdivision of the lot known and described as number eleven hundred and fifty-five on the official plan and book of reference for Saint-James ward aforesaid, reserving from the south-east part of the said lot number sixty-three, a strip of land four feet wide by sixty-five feet deep, which forms part of a common passage which will be mentioned hereafter—with a wooden house two story high and faced with brick, and outbuildings thereon erected.

4. Another piece of land containing six lots of land, situate in Saint-James ward, in the city of Montreal, known and described on the said plan and book of official reference for the subdivision as numbers sixty-four, sixty-five, sixty-six, sixty-seven, sixty-eight and sixty-nine, reserving however from the north-west part of the said lots numbers sixty-four, sixty-five, sixty-six, a strip of ground eight feet wide by sixty-five feet in depth, to form with the said strip of ground of four feet the common passage above mentioned—with a wooden house two stories high faced with brick, and outbuildings thereon erected. This piece of land also contains another parcel of land situate at the said place, fifteen feet wide by fifty-five feet in depth being the south-east part of the lot known and described on the said plan and book of reference for the subdivision as number sixty-six A, bounded in front by another part of the said official number eleven hundred and fifty-five, belonging to the corporation of Montreal, on one side by said number sixty-six, and on the other side by lot number sixty-seven aforesaid, and in rear by the residue of lot number sixty-six A, with the use in common with others, of the said passage and of the lane formed of the said residue of lot number sixty-six A aforesaid, with the use in common for all and each of

A, avec l'usage en commun avec d'autres du susdit passage et de la ruelle formée du susdit résidu du dit lot soixante-et-six A, avec cet usage en commun pour tous et chacun des lots de terre sus-décrits.

Pour être vendus sur les lieux, JEUDI, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI

G. H. DUMESNIL,

Syndic.

Montréal, 29 septembre, 1875.

5834

[Première publication, 2 octobre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Abail R. Terrill, commerçant, de Coaticook, failli.

A VIS PUBLIC est par les présentes donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

Toute cette étendue de terre située dans le village de Dunham, dans le canton Dunham, dans le district de Bedford, dans la Province de Québec, connue et désignée comme la juste moitié sud d'un acre de terre en superficie, située au coin sud-ouest de ce lopin de terre situé dans le dit canton de Dunham, connu et désigné comme le lot numéro douze, dans le sixième rang des lots situés dans le dit canton, le dit carré de terre à être distrair des côtés sud et ouest entre les fossés des chemins publics,—avec toutes les bâtisses et améliorations sur icelle.

Pour être vendu sur les lieux, MERCREDI, le DIX-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR,

Syndic.

Montréal, 9 septembre, 1875.

5231 3

[Première publication, 11 septembre, 1874.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Onésime Leblanc, commerçant, de la Rivière du Loup, en haut, failli

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant au dit failli, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un emplacement sis et situé en la paroisse de Saint-Antoine de la Rivière du Loup, dans la concession de Beauséjour, contenant soixante pieds de front sur une demie arpent de profondeur, prenant par devant au chemin de la Carrière, par derrière à Edouard Picotte, joignant d'un côté à Joseph Paquin, et de l'autre côté à George Pingicette—avec une maison y érigée.

2. Un autre emplacement sis et situé en la paroisse de Sainte-Ursule, au village de la dite paroisse, contenant quatre-vingts pieds de front sur cent cinquante pieds de profondeur, dans la ligne latérale nord, et quatre-vingts pieds de profondeur dans la ligne latérale sud, d'où elle élargit de quarante-cinq pieds sur encore quatre-vingts pieds de profondeur, plus ou moins, prenant par devant au chemin Royal, par derrière à Joseph Landry, joignant d'un côté au sud partie à Louis Commeau, et partie à une route qui conduit à Beauséjour, et de l'autre côté au nord à Joseph

the said above mentioned lots.

To be sold on the premises, on THURSDAY, the NINTH day of DECEMBER next, at NOON.

G. H. DUMESNIL,

Assignee.

Montreal, 29th September, 1875.

5834

[First published, 2nd October, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Abail R. Terrill, of Coaticook, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit:

All that certain tract or parcel of land situated in the village of Dunham, in the township of Dunham, in the district of Bedford, and Province of Quebec, known and distinguished as the equal southerly half or moiety of one superficial acre of land, situated at the south west corner of that certain lot of land situated in the said township of Dunham, known and distinguished as lot number twelve, in the sixth range of lots in the aforesaid township, the said square of land to lay on the south and west sides between the ditches of the highways,—with all the buildings and improvements thereon.

To be sold on the premises, on WEDNESDAY, the SEVENTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,

Assignee.

Montreal, 9th September, 1875.

5232

[First published, 11th September, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Onésime Leblanc, trader, of River du Loup, (en haut), an Insolvent

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described belonging to said insolvent will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under the article 700 of the Code of Civil Procedure, for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. An emplacement situate and being in the parish of Saint-Antoine de la Rivière du Loup, in the Beauséjour concession, containing sixty feet in front by one half arpent in depth, fronting on the Carrière road, bounded in rear by Edouard Picotte, on one side by Joseph Paquin, and on the other side by George Pingicette—with a house thereon erected.

2. Another emplacement situate and being in the parish of Sainte-Ursule, in the village of the said parish, containing eighty feet in front by one hundred and fifty feet in depth on the north lateral line, and eighty feet in depth on the south lateral line, where it widens forty feet by eighty feet in depth, more or less, bounded in front by the Queen's road, in rear by Joseph Landry, on one side to the south partly by Louis Commeau, and partly by a road leading to Beauséjour, and on the other side to the north by Joseph Landry—with a house, hangar and outbuildings

Landry—avec une maison, hangard et autres bâties y érigées.

Pour être vendus le premier à la porte de l'église de la Rivière du Loup, **SAMEDI**, le **TREIZIEME** jour de **NOVEMBRE**, mil huit cent soixante-et-quinze, à **DIX** heures a. m., et le deuxième, même jour et même date, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Ursule, à **DEUX** heures p. m.

F. H. LAMBERT,
Syndic.

Rivière du Loup, 9 septembre, 1875. 5175 2
[Première publication, 11 septembre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nelson Davis, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* ou *afin de charge*, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ce certain lot de terre ou emplacement située à l'extrémité du faubourg Saint-Joseph, mais en dehors des limites de la cité de Montréal, au côté nord-est du chemin de Lachine, de quarante-sept pieds de front sur cent pieds de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front, par le dit chemin de Lachine, en arrière, par une propriété appartenant à l'Honorable Frederick Auguste Quesnel, d'un côté, par une propriété appartenant à Guillaume Siers ou représentants, et de l'autre côté, par un lot vacant appartenant à Joseph Dupuis ou représentants,—avec une bâtisse en pierre et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendu au bureau de MM. Benning et Barsalou, rue Saint-Pierre, en la cité de Montréal, **JEUDI**, le **VINGT-UNIEME** jour d'**OCTOBRE** A. D. 1875, à **ONZE** heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, Rue Saint-Jacques, Montréal. 5397 2
[Première publication, 18 septembre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Frigon, commerçant, de la paroisse Saint-Maurice, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin de distraire*, *afin de charge*, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposés à mon bureau, à Trois-Rivières, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un terrain ou emplacement situé en la paroisse Saint-Maurice, au sud-est du rang Saint-Jean, contenant un demi arpent de front sur cinq arpents et demi de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front par le chemin public, en profondeur et du côté nord-est par Moïse Lemarier, et du côté sud-ouest par une route publique—avec maison, remise, hangar, écurie, grange, magasin et dépendances.

2. Un terrain ou emplacement situé en la dite paroisse Saint-Maurice, au nord-ouest du rang Saint-Jean, d'un demi arpent de front sur un arpent un quart de profondeur, le tout plus ou moins, prenant en front au chemin public, joignant en profondeur et du côté nord-est, à Pierre Neault, et du côté sud-

thereon erected.

To be sold, lot number one at the parish church door of the parish of River du Loup, on **SATURDAY**, the **THIRTEENTH** day of **NOVEMBER**, one thousand eight hundred and seventy-five, at **TEN** o'clock in the forenoon, and lot number two, at the same day, at the parish church door of the parish of Sainte-Ursule, at **TWO** o'clock in the afternoon.

F. H. LAMBERT,
Assignee.

River du Loup, 9th September, 1875. 5176
[First published, 11th September, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Nelson Davis, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

That lot of land or emplacement situate at the extremity of the Saint-Joseph suburbs, but beyond the limits of the city of Montreal, on the north-west side of the Lachine road, containing forty-seven feet in front, by one hundred feet in depth, the whole more or less, bounded in front by the said Lachine road, in rear by property owned by the honorable Frederick Auguste Quesnel, on one side by property belonging to Guillaume Siers or representatives, and on the other side by a vacant lot belonging to Joseph Dupuis or representatives,—with a stone building and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of Messrs. Benning and Barsalou, Saint-Peter street, in the city of Montreal, on **THURSDAY**, the **TWENTY-FIRST** day of **OCTOBER** A. D. 1875, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, Saint-James street, Montreal. 5398
[First published, 18th September 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Frigon, trader, of the parish of Saint Maurice, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed at my office, at Three Rivers, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A lot or emplacement situate in the parish of Saint Maurice, south-east of Saint Jean range, containing one half arpent in front, by five arpents and a half in depth, the whole more or less, bounded in front, by the main road, in rear and on the north-east side, by Moïse Lemarier, and on the south-west side by a public road—with house, shed, barn, stable, store and the dependencies.

2. A lot or emplacement situate in the parish of Saint Maurice, north-west of the Saint Jean range, of one half arpent in front, by one arpent and a quarter in depth, the whole more or less, bounded in front, by the public road, in rear and on the north-east side, by Pierre Neault, and on the south-west side by Joseph

ouest, à Joseph Gagnon—avec une maison et boutique de forges, le dit terrain est chargé d'une rente annuelle de douze piastres en faveur de M. Pierre Neault le tout suivant un acte du 13 septembre 1866 reçu devant P. U. Duprat, notaire.

3. Une terre située en la dite paroisse Saint-Maurice, sud-est du rang Saint-Jean, de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins, prenant par devant au chemin de front, en profondeur au terres de la paroisse de Saint-Luc, joignant au nord-est, aux représentants de Paul Hébert, au sud-ouest, à Edouard Cloutier—avec un grange dessus construite, sur le terrain voisin l'acquéreur, sera tenu de transporter la dite grange à ses frais, quand il en sera requis par qui de droit.

4. Un emplacement situé en la paroisse de Mont Carmel, dans le rang Saint-Flavien, de deux arpents de front sur cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant en front et en profondeur aux chemins publics, joignant au nord-est, à Luc Ducharme, et au sud-ouest, partie à Divin Morin et parti à Richer Beaudet.

Pour être vendus les lots No. un, deux et trois, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Maurice, MERCREDI, le TROISIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, et le lot No. quatre à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Mont-Carmel MERCREDI, le dit TROISIEME jour de NOVEMBRE à DEUX heures de l'après-midi.

I. L. CLAIR,
Syndic.

Trois-Rivières, 23 août 1875.

[Première publication, 24 août, 1875.] 4663 3

Gagnon—with a house and forge; said lot is subject to a yearly rent of two've dollars, in favor of Mr. Pierre Neault, by deed dated the 13th of September, 1866, before P. U. Duprat, notary.

3. A land situate in the said parish of Saint Maurice, south-east of the Saint Jean range, of two arpents in front by forty arpents in depth, the whole more or less, bounded in front, by the front road, in rear, by the lands of the parish of Saint Luc, on the north-east, by the representatives of Paul Hébert, south-west, by Edouard Cloutier—with a barn thereon erected, on the adjoining lot the purchaser shall be obliged to remove the said barn at his own cost, whenever he may be required by the proper parties.

4. An emplacement situate in the parish of Mont Carmel, in the Saint Flavien range, of two arpents in front by five arpents in depth, the whole more or less, bounded in front and in rear, by the main roads, on the north-east side, by Luc Ducharme, and on the south-west, partly by Divin Morin, and partly by Richer Beaudet.

To be sold, lots numbers one, two and three at the parochial church door of the parish of Saint Maurice, on WEDNESDAY, the THIRD day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon, and lot number four at the parochial church door of the parish of Mont Carmel, on WEDNESDAY, the said THIRD day of NOVEMBER, at TWO o'clock in the afternoon.

I. L. CLAIR,
Assignee.

Three Rivers, 23rd August, 1875.

[First published, 24th August, 1875.] 4664

Ratifications.

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure pour
District de Montréal. } le Bas-Canada.
No. 1843.

Ex-parte:—William Magen alias Morgan.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la cour supérieure du district de Montréal, un acte fait et passé devant Maître Hugh Brodie, notaire, le dix-septième jour de juin mil huit cent soixante-treize, entre Samuel R. Parsons, meublier, et John T. Hagar, com. table, tous deux de la cité et du district de Montréal, agissant en leur qualité de cessionnaires ou syndics dûment nommés à la succession de George F. Gage et Thomas W. Russell, tous deux de la dite cité de Montréal, cédant faisant affaires et commerce en société comme fabricants de chaises, couchettes, et autres meubles, à Montréal susdit, sous le nom et raison sociale de «G. F. Gage & Cie.,» d'une part; et William Magen alias Morgan, pork packer, de la dite cité, d'autre part: étant une vente par les dits Samuel R. Parsons et John T. Hagar, des dites qualités au dit William Magen alias Morgan, de «Un terrain ou emplacement sis et étant au faubourg Saint-Joseph de la dite cité, contenant environ soixante pieds de front, sur la rue Saint-Félix, environ trente-cinq pieds sur l'arrière, par une profondeur de cent vingt-huit pieds du côté sud et cent vingt-neuf pieds du côté nord, le tout mesure anglaise, et plus ou moins; borné devant par la dite rue Saint-Félix, en arrière partie par les représentants de Alphonse Normandeau et partie par les représentants de Hypolite Guy, ou de l'un d'eux, d'un côté, vers le sud, par les représentants Leclair, et de l'autre côté, vers le nord, par la rue Albert—avec les restes d'une manufacture dessus construite; le dit terrain étant connu et désigné comme le lot numéro sept cent soixante-deux du plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine,» et avec toutes les circonstances et dépendances y appartenant.

Et possédé, le dit terrain, par les dits George F. Gage et Thomas W. Russell et par les susdits vendeurs des-qualités, comme propriétaires pendant les trois années précédant la date du dit acte de vente.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'au-

Ratifications.

Province of Quebec, } In the Superior Court for
District of Montreal. } Lower Canada.
No. 1843.

Ex-parte:—William Magen alias Morgan.

PUBLIC NOTICE is hereby given that there has been lodged in the office of the protonotary of the superior court, in the district of Montreal, a deed made and executed before Maître Hugh Brodie, notary public, on the seventeenth day of June, one thousand eight hundred and seventy-three, between Samuel R. Parsons, cabinet maker, and John T. Hagar, accountant, both of the city and district of Montreal, therein acting in their capacities of assignees or trustees duly appointed to the estate of George F. Gage, and Thomas W. Russell, both of the said city of Montreal, heretofore carrying on business together as chair, bedstead and cabinet makers, at the said city of Montreal, in copartnership, under the name and firm of «G. F. Gage & Co.,» of the one part, and William Magen alias Morgan, of the said city of Montreal, pork packer, of the other part: being a sale by the said Samuel R. Parsons and John T. Hagar, in their said capacities, to the said William Magen alias Morgan, of «A lot of ground situate, lying and being in the Saint-Joseph suburbs of the said city, containing about sixty feet in front, on Saint-Félix street, about thirty-five feet in rear, by one hundred and twenty-eight feet in depth, on the south side, and one hundred and twenty-nine feet in depth, on the north side, the whole english measure, more or less; bounded in front by Saint-Félix street aforesaid, in rear partly by the representatives of Alphonse Normandeau and partly by the representatives of Hypolite Guy, or by one of them, on one side, towards the south, by the representatives Leclair, and on the other side, towards the north, by Albert street—with the remains of a factory thereon; said lot being known upon the official plan and in the book of reference as lot number seven hundred and sixty-two of Saint-Antoine ward,» with all and every the members and appurtenances thereunto belonging.

And possessed by said George F. Gage and Thomas W. Russell and by the said vendors des-qualités, as proprietors for the three years immediately preceding the date of the said deed of sale.

And all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means

un titre, ou par quelque moyen que ce soit, sur le dit terrain, immédiatement avant et lorsqu'icelui a été acquis par le dit William Magen *alias* Morgan, sont notifiés par le présent qu'il sera présenté à la dite cour, le vingt-et-unième jour de décembre prochain, une demande en ratification de titre; et qu'à moins que leurs réclamations ne soient telles que le registraire est tenu, par les dispositions du chapitre trente-six des statuts révisés pour le Bas-Canada, de les mentionner dans son certificat à être produit, dans ce cas, en vertu du dit acte, elles sont par le présent requises de signifier par écrit leurs oppositions et de les produire au greffe du dit protonotaire huit jours au moins avant ce jour là, à défaut de quoi, elles seront pour toujours forecloses du droit de le faire.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY.

Greffe du Protonotaire,
Montréal, 28 juillet 1875.

P. C. S.
4109 2

whatsoever in or upon the said lot of ground immediately previous to and at the time the same was acquired by the said William Magen *alias* Morgan, are hereby notified that application will be made to the said court on the twenty-first day of December next, for a judgment of confirmation, and that unless their claims are such as the registrar is bound, by the provisions of chapter thirty-six of the Consolidated Statutes for Lower Canada, to include in his certificate to be filed in this case under the said act, they are hereby required to signify in writing their oppositions, and file the same in the office of the said protonotary, eight days at least before the said day, in default of which they will be forever precluded from the right of so doing.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY.

Prothonotary's Office,
Montreal, 28th July, 1875.

P. S. C.
4110

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } WILLIAM EDWARD
No. 1217. } WADLEIGH, Demandeur; contre WILLIAM CAMPBELL, Défendeur, et Ann McWilliams, opposante.

Comme appartenant à Ann McWilliams:

Le lot numéro six dans le premier rang du canton de Warwick—circonstance et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL.

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 4 août, 1875. 4119 2
[Première publication, 7 juillet, 1875]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court district of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } WILLIAM EDWARD
No. 1217. } WADLEIGH, Plaintiff; against WILLIAM CAMPBELL, Defendant, and Ann McWilliams, opposant.

As belonging to Ann McWilliams:

Lot number six in the first range of the township of Warwick—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office, of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the NINTH day of DECEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of December next.

CHARLES J. POWELL.

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 4th August, 1875. 4118
[First published, 7th August, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } LAURENT GOSSELIN,
No. 635 A. D., 1875. } L'ci-devant du township d'Adstock, dans le district de Beauce, et actuellement de la cite de Québec, dans le district de Québec, com-

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire*, *afin d'annuler*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } LAURENT GOSSELIN, here-
No. 635 A. D., 1875 } tofore of the township of Adstock, in the district of Beauce, and now of the city of Québec, in the district of Québec, trader, and

marient, et Dame HELENE LAMBERT dite CHAMPAGNE, son épouse, par lui dûment autorisée à ester en justice, Demandeurs : contre JOSEPH LAMBERT dit CHAMPAGNE, cultivateur, résidant ci-devant dans le township d'Adstock, dans le district de Beauce, et actuellement absent de la Province de Québec, et même de la Puissance du Canada et demeurant en lieux inconnus, et ANTOINE LAMBERT dit CHAMPAGNE, cultivateur, résidant dans le township d'Adstock, dans le dit district de Beauce, Défendeurs. Immeubles du dit Antoine Lambert dit Champagne, viz :

1. Une terre sise et située en le township d'Adstock, dans le septième rang, étant la moitié sud du lot numéro cinq, et contenant cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins,—circonstances et dépendances.

2. Une autre terre sise et située en le même township d'Adstock, dans le neuvième rang, étant le premier quart du lot numéro quatre, et contenant vingt-cinq acres de terre en superficie, plus ou moins,—circonstances et dépendances.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le VINGT-SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de janvier prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du shérif,
Beauce, 16 août, 1875.

[Première publication, 21 août, 1875.]

Shérif,
4365 2

Dame HELENE LAMBERT dite CHAMPAGNE, his wife, by him duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiffs ; against JOSEPH LAMBERT dit CHAMPAGNE, farmer, heretofore residing in the township of Adstock, in the district of Beauce, in the Dominion of Canada, and now of parts unknown, and ANTOINE LAMBERT dit CHAMPAGNE, farmer, residing in the township of Adstock, in the said district of Beauce, Defendants. Immovable property belonging to the said Antoine Lambert dit Champagne, to wit :

1. A land situate and being in the township of Adstock, in the seventh range, being the south half of lot number five, and containing fifty acres of land in extent, more or less,—circumstances and dependencies.

2. Another land situate in the same township of Adstock, in the ninth range, being the first quarter of lot number four, containing twenty-five acres of land in extent, more or less,—circumstances and dependencies.

To be sold, at the registry office of the county of Beauce, in the parish of Saint-François de la Beauce, on the TWENTY-SEVENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of January next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office,
Beauce, 16th August, 1875.

[First published, 21st August, 1875.]

Sheriff,
4366

Ventes par le Shérif.—Bedford.

VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées, au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

PIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure du Bas-Canada—District d'Iberville.

Bedford, à savoir : } **ARCADE DECELLES**, com-
No. 44. } mercials, de la ville de
Saint-Jean, dans le district d'Iberville, et y faisant
affaires sous les noms et raison de "Langelier et
Decelles." Demandeur ; contre les terres et tene-
ments de JOSEPH LAVOIE, commerçant, du canton
de Sutton, dans le comté de Brome, dans le district de
Bedford, Défendeur.

Premièrement.—Un emplacement sis et situé dans le canton de Sutton, district de Bedford, connu et désigné comme étant partie du lot numéro onze dans le septième rang des lots situés dans le dit canton, borné et décrit comme suit, savoir : commençant sur la ligne sud du terrain de D. Benoit ou représentants, quatre chaînes et quatre chaînons ouest du chemin, delà nord, soixante-treize degrés ouest, le long de la ligne sud du dit terrain de D. Benoit, une chaîne et deux chaînons, delà sud, un degré et quarante-cinq minutes est, le long de la ligne est du terrain de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est, deux chaînes et vingt-sept chaînons, delà sud, quatre-vingt-quatre degrés et trente minutes est, deux chaînes jusqu'au point de départ, contenant trente-deux perches et demie carrées,—ensemble les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Deuxièmement.—Cette lisière de terre sise et située dans le dit canton de Sutton, connue et désignée comme étant partie du lot numéro onze dans le septième rang des lots situés dans le dit canton de Sutton, décrite et bornée comme suit, savoir : com-

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

PIERI FACIAS

In the Superior Court for Lower-Canada,—District of Iberville.

Bedford, to wit : } **ARCADE DECELLES**, trader,
No. 44. } of the town of St. John, in the
district of Iberville, and doing business there under
the name and style of "Langelier & Decelles." Plain-
tiff ; against the lands and tenements of JOSEPH
LAVOIE, trader, of the township of Sutton, in the
county of Brome, in the district of Bedford, Defen-
dant :

First.—A certain emplacement of land situate lying and being in the township of Sutton, and district of Bedford, known and distinguished as being part of lot number eleven, in the seventh range of lots in the said township, bounded and described as follows, to wit : commencing on the south line of the land of D. Benoit, or representatives, four chains and four links west of the road, thence north, seventy three degrees west, along the south line of said D. Benoit's lands one chain and two links, thence south, one degree and forty-five minutes east, along the east line of the south Eastern Railway Company, two chains and twenty-seven links, thence south, eighty-four degrees and thirty minutes east, two chains to the place of beginning, containing thirty-two and one half square perches, together with all the buildings and improvements erected and made thereon.

Second.—That certain strip of land situate lying and being in the said township of Sutton, known and distinguished as being part of lot number eleven, in the seventh range of lots in the said township of Sutton, described and bounded as follows, to wit : commencing

mençant à un poteau sur la ligne sud de la terre de Wm. Curley, trois chaînes et deux chaînons à l'ouest du chemin, delà nord, soixante-treize degrés ouest, le long de la dite ligne de Curley, une chaîne et deux chaînons, delà sud, un degré et trente minutes ouest, deux chaînes et quatre chaînons, delà sud, quatre-vingt-quatre degrés et trente minutes est, quatre-vingt-sept chaînons, delà nord, cinq degrés et trente minutes est, une chaîne et quatre-vingt-trois chaînons jusqu'au point de départ, contenant neuf perches carrées avec les améliorations faites sur icelle.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome, district de Bedford, VENDREDI, le DIX-IEUX jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le troisième jour de janvier prochain.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 3 août, 1875.
[Première publication, 7 août, 1875.]

P. COWAN,
Shérif.
4121 2

at a stake on the south line, of the land of Wm. Curley, three chains and two links west, from the road, thence north, seventy-three degrees west, along said Curley's line one chain and two links, thence south, one degree and thirty minutes west, two chains and four links, thence south, eighty-four degrees and thirty minutes east eighty-seven links, thence north, five degrees and thirty minutes east, one chain and eighty-three links, to the place of beginning, containing nine square perches—with the improvements made thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on FRIDAY, the TENTH day DECEMBER next, at the hour of TWELVE of the clock NOON. The said writ returnable the third day of January next.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 3rd August, 1875.
[First published, 7th August, 1875.]

P. COWAN,
Shérif.
3402

Ventes par le Shérif.—Iberville.

VIS PUBLIC est par la présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FERI FACIAS.

Court de Circuit—Comté de Napierville dans le district d'Iberville.

Canada, } **RAYMOND ROBERT,**
Province de Québec, } Demandeur; contre
District d'Iberville. } **ISRAEL CYR,** Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Patrick de Sherington, contenant deux acres et demi et deux pieds de front, sur vingt-cinq acres de profondeur dans une ligne, et dix-huit acres dans l'autre ligne, et, de plus, douze acres de terre en superficie, à la profondeur du terrain sus désigné, étant du terrain du clergé; bornée en front, la dite terre, par le chemin public du grand rang de Sherington, en profondeur par Robert Greer et Julien Gadoua, d'un côté au nord par Edward McGuilay et de l'autre côté au sud par James McGrail ou représentants, avec une maison, grange et autres bâties dessus construites. Dans le susdit terrain se trouve inclut un petit morceau de terre formant partie du terrain des héritiers Baby, assujéti à une rente annuelle envers ces derniers de cinq chelins et sept deniers courant.

Pour être vendue la dite terre, sujette à la dite rente annuelle, ensemble avec les douze acres du dit terrain du clergé, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrick de Sherington, le QUATRIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de novembre prochain.

Bureau du Shérif,
Saint Jean, 26 juin, 1875.
[Première publication, 3 juillet, 1875.]

CHS. NOLIN,
Shérif.
3443 3

Sheriff's Sales—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold, at the respective times and places mentioned below. All persons having claims to the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FERI FACIAS.

Circuit Court—County of Napierville, in the district of Iberville.

Canada, } **RAYMOND ROBERT,**
Province of Québec, } Plaintiff, against **ISRAEL**
District of Iberville. } **CYR,** Defendant.

A farm lying and situate in the parish of Saint-Patrick de Sherington, containing two acres and a half of an acre and two feet in front, by twenty-five acres in depth in one line, and eighteen acres in depth in the other line, and more over twelve acres of land in superficies at the depth of the said farm, being some of the clergy ground; bounded in front, said farm, by the main road of Sherington, in depth by Robert Greer and Julien Gadoua, on one side to the north by Edward McGuilay, and on the other side to the south by James McGrail or representatives, with a house, barn and other buildings thereon erected. Included in such ground is a small lot of land forming part of the ground of the heirs Baby, subject to an annual ground rent toward these last of five schillings and seven pence currency.

To be sold the said farm, subject to the said rent, together with the said twelve acres of clergy land, at the church door of the parish of Saint-Patrick de Sherington, on the FOURTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on eleventh day of November next.

Sheriff's Office,
Saint-John's 26th June, 1875.
[First published, 3rd July, 1875.]

CHS. NOLIN,
Shérif.
3444

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims

ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signe avant les quinze jours qui précèdent immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Jureur.

FIERI FACIAS.

De la Cour Supérieure.

Montréal, à savoir : } **JOSEPH CHARETTE**, De-
No. 2495. } mandeur ; contre **JOSEPH**
BRIEN dit **DESROCHERS** ALIAS **DUROCHER**, De-
fendeur.

1. Un terrain situé dans la paroisse de Sainte-Brigitte, dans la cité et district de Montréal, rue Visitation, étant partie de la moitié nord-ouest du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze cent vingt-cinq, du plan officiel, et sur le livre de renvoi du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, faits pour les fins d'enregistrement, contenant vingt-deux pieds de front sur cent-un pieds de profondeur, mesure anglaise, borné devant, par la susdite rue Visitation, derrière, par le reste du dit lot laissé pour former la moitié d'une rue de quarante pieds, d'un côté, par le lot numéro onze cent vingt-six du dit plan, et d'autre côté, par l'autre moitié du dit lot onze cent vingt-cinq—avec une maison et autres bâtisses dessus, en voie de construction.

2. Un terrain situé au même lieu, et dite rue Visitation, étant partie de la moitié sud-est du lot de terre, connu et désigné sous le numéro onze cent vingt-cinq, du plan et du livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, faits pour les fins d'enregistrement, de la contenance de vingt-deux pieds de front, sur cent-un pieds de profondeur, mesure anglaise, borné en front, par la susdite rue Visitation, derrière, par le reste du dit lot laissé pour former la moitié d'une rue de quarante pieds de large, d'un côté, par le lot numéro onze cent vingt-deux du dit plan, et d'autre côté, par l'autre moitié du dit lot onze cent vingt-cinq du même plan—avec une maison et autres bâtisses dessus, en voie de construction.

3. Un terrain situé au même lieu et dite rue Visitation, étant partie de la moitié sud-est du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze cent vingt-six, du plan et livre de renvoi officiels, du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, faits pour les fins d'enregistrement, contenant vingt-deux pieds de front, sur cent-un pieds de profondeur, mesure anglaise, borné devant, par la susdite rue Visitation, derrière, par le reste du dit lot laissé pour former la moitié d'une rue de quarante pieds, d'un côté, par le numéro onze cent vingt-cinq du dit plan, d'autre côté, par l'autre moitié du dit lot onze cent vingt-six—avec une maison et autres bâtisses dessus, en voie de construction.

4. Un lot de terre situé au même lieu susdit, portant les numéros trois, quatre et cinq de la subdivision, du numéro quatorze cent soixante-huit du quartier Sainte-Marie, borné en front, par la rue Marie-Anne, en arrière, par une ruelle, d'un côté, par le numéro deux, et de l'autre côté, par le numéro six, de la susdite division du numéro quatorze cent soixante-huit, du plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie—avec trois maisons et autres bâtisses dessus, en voie de construction.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,
Montréal, 4 août, 1875.

Sheriff,
4159 2

[Première publication, 7 août, 1875.]

FIERI FACIAS.

Du District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **HENRY AITKIN**, Deman-
No. 2040. } deur ; contre **JOSEPH**
ALFRED LIPPE, Défendeur.

on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Montreal, to wit : } **JOSEPH CHARETTE**, Plaintiff ;
No. 2495. } against **JOSEPH BRIEN** dit
DESROCHERS alias **DUROCHER**, Defendant.

1. An emplacement situate in the parish of Sainte-Brigitte, in the city and district of Montréal, Visitation street, being part of the north-west half of lot known and described as number eleven hundred and twenty-five, on the official plan and book of reference for Sainte-Mary's ward, of the city of Montréal, made for registration purposes, containing twenty-two feet in front, by one hundred and one feet in depth, english measure, bounded in front by the said Visitation street, in rear by the remaining of the said lot, reserved to form the half of a street of forty feet, on one side, by the lot number eleven hundred and twenty-six of the said plan, and on the other side, by the other half of the said lot number eleven hundred and twenty-five,—with a house and other buildings thereon, in construction.

2. An emplacement situate at the same place and in the said Visitation street, being part of the south-east half of the lot of land known and described as number eleven hundred and twenty-five, of the official plan and book of reference for Sainte-Mary's ward, of the city of Montréal, made for the registration's purposes, containing twenty-two feet in front, by one hundred and one feet in depth, english measure, bounded in front by the said Visitation street, in rear by the remaining of the said lot, reserved to form the half of a street of forty feet in width, on one side by the lot number eleven hundred and twenty-two on the said plan, and on the other side by the other half of the said lot eleven hundred and twenty-five, of the same plan—with a house and other buildings thereon in construction.

3. An emplacement situate at the same place, the said Visitation street, being part of the south-east half of the lot of land known and described as number eleven hundred and twenty-six, of the official plan and book of reference for Sainte-Mary's ward, of the city of Montréal, made for the registration's purposes, containing twenty-two feet in front, by one hundred and one feet in depth, english measure, bounded in front by the said Visitation street, in rear by the remaining of the said lot reserved to form the half of a street of forty feet, on one side by number eleven hundred and twenty-five of the said plan, on the other side by the other half of the said lot eleven hundred and twenty-six,—with a house and other buildings thereon, in construction.

4. An emplacement situate at the same place, bearing numbers three, four and five, of the subdivision of number fourteen hundred and sixty-eight, of Sainte-Mary's ward, bounded in front by Marie Anna street, in rear by a lane, on one side by number two, and on the other side by number six of the said subdivision of number fourteen hundred and sixty-eight of the official plan and book of reference for Sainte-Mary's ward,—with three houses and other buildings thereon, in construction.

To be sold at my office, in the city of Montréal, on the NINTH day of DECEMBER next, at HALF past TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,
Montréal, 4th August, 1875.

Sheriff,
4160

[First published, 7th August, 1875.]

FIERI FACIAS.

From the district of Montréal.

Montréal, to wit : } **HENRY AITKIN**, Plaintiff ;
No. 2040. } against **JOSEPH ALFRED**
LIPPE, Defendant.

Ce lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, ayant son front sur la rue Cherrier, dans la dite cité de Montréal, étant cette partie du lot connu et désigné sur le plan et le livre de renvoi officiels du dit quartier, de la dite cité, comme le lot numéro (1207) douze cent sept, lequel est désigné et connu sur le plan officiel de subdivision et le livre de renvoi du dit lot 1207, comme le numéro de subdivision deux cent dix-sept—sans bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC.

Bureau du shérif, Montréal, 4 août, 1875. 4157 2
[Première publication, 7 août, 1875.]

FIERI FACIAS.

Du district de Montréal.

Montréal, à savoir : } CLEOPHAS MOISE LAVIGNE, No. 9551. } GNE, Demandeur; contre RAYMOND LUCIER, Défendeur.

Ces emplacements situés dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, étant partie de la propriété de Connolly, et étant une subdivision des numéros cent quatre-vingt-dix-huit et cent quatre-vingt-dix-neuf, 198 et 199, sur le plan de subdivision, de W. B. Johnson, dûment fait et filé, du No. 1207 douze cent sept du plan et du livre de renvoi officiel du dit quartier, contenant chacun vingt-quatre pieds de largeur, sur la rue Mantana, sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins—avec le droit en faveur de l'acheteur ses héritiers, et ayant cause de se servir de la ruelle en arrière comme un passage en commun, mais non le droit d'encombrer icelle d'aucune manière que ce soit.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le onzième jour de Décembre prochain.

C. A. LEBLANC.

Bureau du Shérif, Montréal, 4 août, 1875. 4161 2
[Première publication, 7 août, 1875.]

FIERI FACIAS.

Du district de Montréal.

Montréal, à savoir : } JEAN-BAPTISTE RENAUD, No. 61. } mandeur; contre CHARLES LENOIR dit ROLLAND, es-qualité, Défendeur.

Un terrain situé au faubourg Saint-Joseph, en la cité de Montréal, étant le numéro sept cent soixante du plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, en la cité de Montréal, de la contenant de quatre-vingt-cinq pieds de front sur la rue Saint-Félix, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; tenant en arrière au terrain dont la moitié indivise appartient à la succession de feu Joseph Normandeau, et l'autre moitié à Simon Valois, écuyer, du côté nord-est à la femme Lavalée, et du côté sud-est à Philippe Leduc et André Pepin—avec trois maisons en bois, dont deux à deux étages chaque, contenant quatre logements chacune, et l'autre à un étage contenant deux logements, avec remise, écurie, et autres bâtiments sus-érigés.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC.

Bureau du shérif, Montréal, 11 août, 1875. 4323 2
[Première publication, 14 août, 1875.]

That lot of land in the Saint James ward, of the city of Montreal, fronting on Cherrier street, in said city of Montreal, being that part of the lot known and designated on the official plan and book of reference of said ward of said city, as lot number (120) twelve hundred and seven, which is designated known and described on the official plan of subdivision and book of reference of said lot 1207, as subdivisional number two hundred and seventeen—with no buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of DECEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-eighth day of December next.

C. A. LEBLANC.

Sheriff's Office, Montréal, 4th August, 1875. 4158
[First published, 7th August, 1875.]

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montreal, to wit : } CLEOPHAS MOISE LAVIGNE, No. 9551. } Plaintiff; against RAYMOND LUCIER, Defendant.

Those certain emplacements in the Saint-James ward, of the said city of Montreal, being part of the Connolly property, and being subdivision one hundred and ninety-eight and one hundred and ninety-nine, 198 and 199, on the subdivision plan of W. B. Johnson, duly made and filed of 1207 twelve hundred and seven, of the official plan and book of reference of said ward; containing each twenty-four feet wide on Mantana street, by ninety-four feet in depth, english measure, more or less—with the right of the purchaser his heirs and assigns to use the lane, in rear, as a passage in common, but without right to encumber the same in any manner however.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of DECEMBER next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said writ returnable on the eleventh the day of December next.

C. A. LEBLANC.

Sheriff's office, Montréal, 4th August, 1875. 4162
[First published, 7th August, 1875.]

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montreal, to wit : } JEAN-BAPTISTE RENAUD, No. 61. } Plaintiff; against CHARLES LENOIR dit ROLLAND, es-qualité, Defendant.

A lot situate in Saint-Joseph's suburbs of the city of Montreal, being number seven hundred and sixty on the official plan and book of reference for Saint-Antoine's ward, in the city of Montreal, containing eighty-five feet in front upon Saint-Felix street, by one hundred and twenty-five feet in depth; bounded in rear by the lot whereof the undivided half belong to the estate of the late Joseph Normandeau, and the other half to Simon Valois, esquire, on the north-east side by Mrs Lavalée, and on the south-east side by Philippe Leduc and André Pepin—with three wooden houses, two of them being two storeys high, containing four tenements each, and the other being one story high, containing two tenements, with sheds, coach house and outbuildings thereon erected.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the FIFTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of December next.

C. A. LEBLANC.

Sheriff's office, Montréal, 11th August, 1875. 4324
[First published, 14th August, 1875.]

Ventes par le Shérif—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims

ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **RICHARD HENRY WUR-**
No 1161. } **TELE**, de la cité de Québec,
dans le district de Québec, syndic officiel, en sa qualité de syndic dument nommé à la faillite de William Baker, de la paroisse de Saint-Agapit de Beaurivage, dans le dit district, commerçant, failli; contre **JOSEPH BERNIER** et **CYRILLE BERNIER**, tous deux de la paroisse de Saint-Flavien, dans le district de Québec, cultivateurs et commerçants, à savoir :

Cinq lots de terre formant environ quinze arpents de terre de front, plus ou moins, sur environ cinquante-sept arpents, plus ou moins, de profondeur, situés en la paroisse de Saint-Flavien, concession nommé Côte Saint-Joseph, borné vers le nord-est, au chemin du centre du front de la seigneurie de Sainte-Croix, et par derrière, au township de Nelson, joignant du côté nord, à Wenceslas Méthot, écuyer, et du côté sud, aux terres non concédées, comme étant une réserve qui appartient aux Révérendes Dames Religieuses Ursulines de Québec, — sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Flavien, le HUITIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de février prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 25 septembre, 1875. Sherif.
[Première publication, 2 octobre, 1875.] 5779

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **JOHN MURPHY**, commerçant,
No. 995. } de la cité de Québec; contre
MARY ANN McDONALD, fille majeure, **JOHN McDONALD**, charpentier, et **MICHAEL McDONALD**, commis, et le dit Michael McDonald en sa qualité de tuteur de Robert McDonald, enfant mineur issu du mariage de feu George McDonald avec son épouse, feu Catherine Murphy, tous de la cité de Québec, à savoir :

1. Un lopin de terre faisant le coin sud-ouest des rues Saint-Jean et Sainte-Ursule, dans la Haute-Ville de cette cité de Québec, contenant vingt-et-un pieds de front, sur la rue Saint-Jean, et cinquante-six pieds de profondeur, sur la rue Sainte-Ursule; borné en front, à vers le nord, à la rue Saint-Jean, en arrière vers le sud, à l'extrémité de la dite profondeur, du côté est à la dite rue Sainte-Ursule—ensemble une maison en pierre à deux étages, et le hangar en arrière, sus-érigés, circonstances et dépendances. Le dit lot étant le numéro 2787 donné sur le plan du quartier Saint-Louis, de la cité de Québec, et sur le livre de renvoi d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un lopin de terre situé dans la Basse-Ville de Québec, sur le côté sud de la rue Saint-Paul, contenant, le dit lopin de terre, environ quarante-huit pieds de front sur la dite rue Saint-Paul, sur une profondeur d'environ vingt-huit pieds depuis la dite rue jusqu'à la petite rue Sault-au-Matelot, et s'étendant ensuite sur une même largeur depuis la dite petite rue Sault-au-Matelot jusqu'à la cime du cap, en arrière, au sud, joignant d'un côté, à l'est, à John Flynn, et de l'autre côté, à l'ouest, à George Brown—ensemble une maison en pierre à deux étages, hangar sus-érigés, circonstances et dépendances. Le dit lot étant les numéros 2037 et 2038 donnés sur le plan du quartier Saint-Pierre de la cité de Québec et sur le livre de renvoi d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus, à mon bureau, dans la cité de Québec, le HUITIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de novembre prochain.

C. ALLEYN

Québec, 1er juillet 1875. Sherif.
[Première publication, 3 juillet, 1875.] 3517 3

on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are require to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **RICHARD HENRY WUR-**
No. 1161. } **TELE**, of the city of Québec, in the district of Québec, official assignee, in his quality of assignee, duly appointed to the insolvent estate of William Baker, of the parish of Saint-Agapis de Beaurivage, in the said district, trader, insolvent; against **JOSEPH BERNIER** and **CYRILLE BERNIER**, both of the parish of Saint-Flavien, in the district of Québec, farmers and traders, to wit :

Five lots of land forming about fifteen arpents of land in front, more or less, by about fifty-seven arpents, in depth, more or less, situate in the parish of Saint-Flavien concession, Côte Saint-Joseph; bounded on the north-east by the central front road of the seigniory of Sainte-Croix, in rear by township Nelson, on the north-side by Wenceslas Méthot, esquire, and on the south by the unenclosed lands, as being a reserve belonging to *Les Révérendes Dames Religieuses Ursulines de Québec*,—without buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint-Flavien, on the EIGHTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourteenth day of February next.

C. ALLEYN,

Québec, 25th September, 1875. Sherif.
[First published, 2nd October, 1875.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **JOHN MURPHY**, of the city of
No. 995. } Québec, trader; against **MARY ANN McDONALD**, spinster, **JOHN McDONALD**, carpenter, and **MICHAEL McDONALD**, clerk, and the said Michael McDonald in his quality of tutor to Robert McDonald, minor child, issue of the marriage of the late George McDonald with his late wife, Catherine Murphy, all of the city of Québec, to wit :

1. A lot of ground making the south-west corner of Saint-John, and Saint-Ursule streets, in the Upper Town, of this city of Québec, containing twenty-one feet in front on Saint-John street, and fifty-six feet in depth on Saint-Ursule street; bounded in front, towards the north, by Saint-John street, in rear, towards the south, at the end of the said depth, on the east side by the said Saint-Ursule street—together with the two story stone house and the hangar in rear, circumstances and dependencies thereon erected. The said lot being (number 2787), given upon the plan of Saint-Lewis ward of the city of Québec, and on the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

2. One lot of ground situated in the Lower Town of Québec, on the south side of Saint-Paul street, containing, the said lot of ground, about forty-eight feet in front on the said Saint-Paul street, on a depth of about twenty-eight feet from the said street to Little-Sault-au-Matelot street, and extending afterwards on the same width from the said Little-Sault-au-Matelot street to the Cime du Cap, in rear, to the south, joining on one side to the east, to John Flynn, and on the other side to the west, to George Brown,—together with the stone house, two story high hangar, circumstances and dependencies thereon erected. The said lot being (Nos. 2037 and 2038), given upon the plan of Saint-Peter's ward, of the city of Québec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold, at my office, in the city of Québec, on EIGHTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the thirteenth day of November next.

C. ALLEYN,

Québec, 1st July, 1875. Sherif.
[First published, 3rd July, 1875.] 3518

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
 No. 505. } **CITE DE QUEBEC**; contre

EUGENE ROBERGE, ci-devant de la cité de Québec,
 menuisier, maintenant de lieux inconnus, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue
 Commissaire, quartier Saint-Roch, mesurant vingt-et-
 un pieds et six pouces de front, sur quatre-vingt-quatre
 pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front, vers
 le sud à la dite rue commissaire, en arrière vers le nord
 à Alexandre Bidégaré, d'un côté vers l'est à Joseph
 Richard, de l'autre côté vers l'ouest à Simon Dubé,
 circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant
 le (No. 19), donné sur le plan du Quartier Saint-Roch
 de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui,
 faits par le commissaire des terres de la couronne
 Sujet le dit emplacement à une rente foncière annuelle
 et perpétuelle de un louis et vingt-trois sous courant,
 payable aux Révérendes Dames de l'Hôtel-Dieu, de
 Québec, le vingt-neuvième jour de septembre de cha-
 que année.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Qué-
 bec, le TREIZIEME jour de DECEMBRE prochain,
 à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le
 vingtième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,

Shérif.

Québec, 3 août, 1875.

[Première publication, 7 août 1875.]

4093 2

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Quebec, to wit : } **THE CORPORATION OF THE**
 No. 505. } **CITY OF QUEBEC**; against

EUGENE ROBERGE, heretofore of the city of Que-
 bec, and now of parts unknown, joiner, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec,
 Commissioner street, Saint-Roch's ward, measuring
 twenty-one feet and six inches, in front, by eighty-
 four feet in depth, more or less; bounded in front, to
 the south, by Commissioner street aforesaid, in rear,
 to the north, by Alexandre Bidégaré, on one side, to
 the east, by Joseph Richard, and on the other side,
 to the west, by Simon Dubé, circumstances and de-
 pendencies. This lot being number (19), given upon
 plan for Saint-Roch's ward, of the city of Quebec, and
 the book of reference thereto made by the commis-
 sioner of crown lands. Subject to an annual and per-
 petual ground rent of one pound and twenty-three
 sols currency payable to the Religious Ladies of the
 Hotel-Dieu of Quebec, the twenty-ninth of September
 each year.

To be sold at my office, in the said city of Quebec,
 on the thirteenth day of DECEMBER next, at TEN
 o'clock in the forenoon. The said writ returnable on
 the twentieth day of December next.

C. ALLEYN,

Sheriff.

Quebec, 3rd August, 1875.

[First published, 7th August, 1875.]

4094

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les
TERRRES et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été
 saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels
 que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à
 exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur
 n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en
 vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du
 Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire
 connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'an-
 nuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppo-
 sitions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni*
Exponas, doivent être déposées au bureau du sousigné
 avant les quinze jours qui précéderont immédiatement
 le jour de la vente; les oppositions afin de conserver
 peuvent être déposées en aucun temps dans les six
 jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **MEDEE GAGNON**, Demandeur;
 No. 1542. } **vs. LA COMPAGNIE DU**
CHEMIN DE FER DU SUD-EST, et al., Défendeurs.

Le chemin à lisses de bois connu comme le chemin
 à lisses de bois des comtés de Richelieu, Drummond
 et Arthabaska, maintenant la propriété de la com-
 pagnie du chemin de fer du Sud-Est, et désigné sous
 le nom de chemin de fer du Sud-Est, section Nord,
 (South Eastern Railway, Northern Section), ensemble
 l'étendue de terre sur laquelle il est construit, savoir :

Quarante-sept milles ou environ de longueur, sur
 une largeur de soixante-et-six pieds ou environ, le
 tout plus ou moins, commençant dans la ville de
 Sorel, sur la terre numéro vingt-trois de la concession
 du Chenal du Moine, au côté sud du chemin de la
 dite concession, et le terminus étant dans le township
 de Wickham, à deux milles du village de L'Avenir, et
 traversant la ville de Sorel, les paroisses de Saint-
 Pierre de Sorel, Saint-Robert, Saint-Michel d'Yamaska,
 Saint-David et Saint-Guillaume, dans le district de
 Richelieu, et les paroisses de Saint-Germain de Gran-
 tham, Saint-Frédéric de Drummondville et partie du
 township de Wickham, dans le district d'Arthabaska,
 avec les ponts, lisses et accessoires faisant partie du
 dit chemin, et spécialement le pont construit sur la
 rivière Yamaska, avec le droit de percevoir des péages
 sur icelui, tels que fixés par une loi spéciale, Statuts
 de Québec, trente-quatre Victoria, chapitre vingt-cinq,
 une bâtisse ou remise pour les locomotives, une bou-
 tique de forge, une plateforme en la ville de Sorel, au
 terminus du dit chemin, mais à distraire le terrain sur
 lequel sont construites les susdites bâtisses, ainsi que
 le terrain sur lequel est construit le petit embranche-
 ment (Siding), conduisant aux susdites bâtisses, lequel

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-
 mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been
 seized, and will be sold at the respective times and
 places mentioned below. All persons having claims
 on the same, which the Registrar is not bound to in-
 clude in his certificate, under article 700 of the Code
 of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby re-
 quired to make them known according to law. All
 oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de*
charge, or other oppositions to the sale, except in cases
 of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with
 the undersigned, at his office, previous to the fifteen
 days next preceding the day of sale; oppositions *afin*
de conserver may be filed at any time within six days
 next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **MEDEE GAGNON**, Plaintiff; vs.
 No. 1542. } **THE SOUTH EASTERN RAIL-**
WAY COMPANY et al., Defendants.

The wooden railway known as the Richelieu, Drum-
 mond and Arthabaska counties railway company, now
 the property of the South Eastern Railway Company,
 and described as the South Eastern Railway, Northern
 Section, together with the tract of land upon which it
 is built, to wit :

Forty-seven miles or thereabouts in length, by a
 width of sixty-six feet or thereabouts, the whole more
 or less, commencing in the town of Sorel, on lot num-
 ber twenty-three of the Chenal du Moine concession,
 on the south side, of the road of the said concession,
 the terminus being in the township of Wickham, at
 two miles from the village of L'Avenir, and crossing
 the town of Sorel, the parishes of Saint-Pierre de
 Sorel, Saint-Robert, Saint-Michel d'Yamaska, Saint-
 David and Saint-Guillaume, in the district of Richelieu,
 and the parishes of Saint-Germain de Grantham, Saint-
 Frederick de Drummondville, and part of the town-
 ship of Wickham, in the district of Arthabaska, with
 the bridges, rails and accessories, forming part of the
 said road, and especially the bridge over the Yamaska
 river, with the right to levy tolls thereon, as fixed by
 a special law, in the Statutes of Quebec, thirty-fourth
 Victoria, chapter twenty-five, a building or shed for
 locomotives, a forge, a platform in the town of Sorel,
 at the terminus of the said road, but reserving the
 land upon which are erected the said buildings, and
 also the land upon which is the siding which leads to
 the said buildings, which land belongs the Honorable
 Jean-Baptiste Guévremont, a reservoir in the parish of

terrain appartient à l'honorable Jean-Baptiste Guevremont, un réservoir en la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, une bâtisse ou remise pour les locomotives et un réservoir dans la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, un réservoir dans la paroisse de Saint-Guillaume, une gare, une bâtisse ou remise pour les locomotives, un réservoir et le terrain sur lequel sont érigées les susdites bâtisses, dans la paroisse de Saint-Frédéric de Drummondville, une bâtisse ou remise dans et township de Wickham et toutes autres espèces d'améliorations et dépendances en rapport avec le dit chemin, et aussi tous les engins et chars du dit chemin à lisses de bois, consistant en deux locomotives, deux *tenders*, trois chars à passagers, deux chars à fret couverts, quarante-trois plates-formes et chars à bois, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du shérif du district de Richelieu, en la ville de Sorel, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de novembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du shérif,
Sorel, 30 juin, 1875.

Shérif.
3489 3

[Première publication, 3 juillet, 1875.]

Saint-Pierre de Sorel, a building or shed for locomotives, and a reservoir in the parish of Saint-Michel d'Yamaska, a reservoir in the parish of Saint-Guillaume, a station, a building or shed for locomotives, a reservoir and the land on which the said buildings are erected in the parish of Saint-Frédéric de Drummondville, a building or shed in the township of Wickham, and all the improvements and dependencies connected with the said railway, consisting of two locomotives, two *tenders*, three passenger cars, two covered freight cars, forty-three platforms and wood cars—circumstances and dependencies.

To be sold at the office of the sheriff, for the district of Richelieu, in the town of Sorel, on the FIFTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of November next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's office,
Sorel, 30th June, 1875.

Sheriff.
3490

[First published, 3rd July, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours qui suivront le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le district de Rimouski.

Rimouski, à savoir: } JEAN THEOPHILE
No. 260. (No. 310 C. S.) } COUILLARD, Deman-
deur; contre PIERRE LAVOIE, fils, Défendeur.

1. Une terre située en le premier rang de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, contenant quatre arpents et demi de front sur quarante-deux arpents de profondeur, tenant au nord-ouest, au fleuve Saint-Laurent, au sud, au bout de la dite profondeur, à l'est, aux héritiers de feu Louis Lavoie, et à l'ouest, à la veuve Germain Bélanger ou ses représentants,—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre située en le second rang de la paroisse de Sainte-Luce, contenant deux arpents de front ou environ sur quarante-deux arpents de profondeur, bornée au nord, aux terres du premier rang, au sud, aux terres du troisième rang, à l'est, à Adolphe Ross, et à l'ouest, à Victor Proulx,—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu, le lot No. un, au bureau du shérif du district de Rimouski, le NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, et le lot No. deux, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Luce, le DIXIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

S. BERUBE,

Bureau du shérif,
Rimouski, 3 août, 1875.

Député-shérif.
4155 2

[Première publication, 7 août, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Rimouski

Rimouski, à savoir: } ELOI RIOUX, écuyer, Plain-
No. 259. } tiff; contre LOUIS GA-
GAGNÉ, en sa qualité de tuteur, aux enfants mineurs

Sheriff's Sales—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court for the district of Rimouski.

Rimouski, to wit: } JEAN THEOPHILE
No. 260. (No. 310, S. C.) } COUILLARD, Plaintiff;
against PIERRE LAVOIE, junior, Defendant.

1. A land situate in the first range of the parish of Saint-Germain of Rimouski, containing four arpents and a half in front by forty-two arpents in depth, to the north-west, by river Saint-Lawrence, to the south, at the end of the said depth, to the east, by the heirs of late Louis Lavoie, and to the west, by the widow Germain Bélanger or representatives,—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate in the second range of the parish of Sainte-Luce, containing two arpents in front or thereabout by forty-two arpents in depth, bounded to the north, by the lands of the first range, to the south, to the lands of the third range, to the east, by Adolphe Ross, and to the west, by Victor Proulx,—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold, the lot No. one, in the sheriff's office of the district of Rimouski, on the NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon, and the lot No. two, at the parochial church door of the parish of Sainte-Luce, on the TENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of December next.

S. BERUBE,

Sheriff's Office,
Rimouski, 3rd August, 1875.

Deputy-sheriff.
4156

[First published, 7th August, 1875.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit: } ELOI RIOUX, esquire, Plain-
No. 259. } tiff; against LOUIS GA-
GAGNÉ, in his quality of tutor, to the minor children of

de feu Damase Morin, Auguste Rioux et Dame Desneiges Morin, son épouse. Défendeurs, savoir :

1. Une terre située en le premier rang de la paroisse de Saint-Fabien, contenant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée au nord, à la première montagne qui s'y rencontre, au sud, aux terres du deuxième rang, à l'ouest, à Charles Gendreau, et à l'est, à Charles Morin—avec une maison et autres bâties dessus construites circonstances et dépendances

2. Une terre de deux arpents de front, sur quarante arpents de profondeur, située en le premier rang de la paroisse de Saint-Fabien, bornée au nord, à la première montagne qui s'y rencontre, au sud, aux terres du deuxième rang, à l'ouest, à Thomas Gendreau, et à l'est, à Samuel Pelletier,—avec une grange dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Fabien, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de novembre prochain.

S. BERUBE,

Bureau du shérif, Député shérif.
Rimouski, 28 juin, 1875. 3481. 3
[Première publication, 3 juillet, 1875.]

the late Damase Morin, Augusta Rioux, and Dame Desneiges Morin, his wife, Defendants, to wit :

1. A land situate in the first range of the parish of Saint-Fabien, containing two arpents in front, by forty arpents in depth ; bounded on the north by the first hill there being, south by the lands of the second range, west by Charles Gendreau, and east by Charles Morin—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land of two arpents in front, by forty arpents in depth, situate in the first range of the parish of Saint-Fabien ; bounded on the north by the first hill there being, south by the lands of the second range, west by Thomas Gendreau, and east by Samuel Pelletier,—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Fabien, on the FOURTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of November next.

S. BERUBÉ,

Sheriff's office, Deputy sheriff.
Rimouski, 28th June, 1875. 3482
[First published, 3rd July, 1875.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } CHARLES S. WATSON
No. 481. } et JAMES ROSE, tous

eux des cité et district de Montréal, marchands, et comme tels y faisant ci-devant affaires ensemble en société sous les nom et raison de Morland, Watson et compagnie, Demandeurs ; contre HENRY E. CRAMER, du canton de Windsor, dans le district de Saint-François, Défendeurs à savoir :

Premièrement.—Le lot numéro dix-huit dans le onzième rang des lots situés dans le canton de Windsor, dans le district de Saint-François

Deuxièmement.—Le lot numéro dix-sept dans le treizième rang des lots situés dans Windsor susdit.

Troisièmement.—Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Windsor, plus spécialement connue et désignée comme le résidu de la moitié sud-ouest de la moitié sud-est du lot numéro quatorze, dans le douzième rang des lots situés dans Windsor susdit, après déduction faite de cette étendue de seize acres ou environ, à l'extrémité nord-est d'icelle possédée par la compagnie dite "The Windsor Powder Company." L'étendue de trois acres et demi ci-devant transportée à Joseph H. Rankin, avec droit de céder au dit Rankin en rapport avec l'étendue de terre ainsi à lui vendre tel que mentionné dans l'acte de vente d'icelle.

Et l'étendue d'environ dix acres plus ou moins, à l'extrémité nord-ouest d'icelle ; bornée au nord-ouest par la ligne passant au centre du dit lot, longitudinalement, au sud-est, par une ligne parallèle de la dite ligne nord-ouest, et à une distance de quatre perches d'icelle, au nord-est, par la dite propriété de la compagnie dite "The Windsor Powder Company," et au sud-ouest par une ligne parallèle à la dite borne nord-est, et à une distance de deux perches nord-est de la ligne du côté nord-est de la dite étendue de terre ainsi

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } CHARLES S. WATSON
No. 481. } and JAMES ROSE, both

of the city and district of Montreal, merchants, and as such heretofore carrying on business there together in partnership under the style and firm of Morland, Watson and Company, Plaintiffs ; against HENRY E. CRAMER, of the township of Windsor, in the district of Saint Francis, Defendants to wit :

Firstly.—The lot number eighteen in the eleventh range of lots in the township of Windsor, in the district of Saint-François.

Secondly.—The lot number seventeen in the thirteenth range of lots in Windsor aforesaid.

Thirdly.—That certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Windsor, more particularly known and distinguished as the rest residue and remainder of the south-west half of the south-east half of the lot number fourteen in the twelfth range of lots in Windsor aforesaid, after deducting therefrom the portion of sixteen acres or thereabouts, at the north-east end thereof owned by the Windsor Powder Company. The piece of three and one half acres heretofore, conveyed to Joseph H. Rankin, with the right of way conveyed to said Rankin in connection with the parcel of land so sold to him as in the deed thereof described and set forth.

And the portion of about ten acres more or less, at the north-west corner thereof : bounded on the north-west by the line running through the centers of said lot longitudinally, on the south-east, by a line parallel to said north-west line, and at a distance of fourteen rods therefrom, on the north-east by the said land of the Windsor Powder Company, and on the south-west, by a line parallel, with the said north-east boundary, and at a distance of two rods, north-easterly from the north-east side line of the said parcel

cédée au dit Joseph H. Rankin, tel que le résidu du dit quart de lot de terre se poursuit et comporte, et contenant ou supposé contenir environ trente-six acres et demi de terre en superficie, plus ou moins—avec circonstances et dépendances généralement quelconques. Sujet au droit à la source d'eau qui est sur icelle, avec droit d'entrée et de sortie.

Pour être vendus au bureau du registraire, de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le VINGT-DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du shérif, Shérif. Sherbrooke, 16 août, 1875. 4363 2
[Première publication, 21 août, 1875.]

Ventes par le Shérif.—St. Hyacinthe

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit.—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: } **JOSEPH ONESIME**
No. 1838. } **DION** et **JOSEPH**
LARIVIERE, marchands, associés, sous les noms et raisons de «Dion & Larivière», Demandeurs; contre **JACQUES FANEUF**, Défendeur, à savoir:

La jouissance et usufruit la vie durant du dit Jacques Faneuf, d'une terre située en la paroisse de Saint-Hyacinthe, dans le Petit rang, côté sud-ouest, d'un arpent et demi de front, sur trente arpents de profondeur, tenant devant, au chemin du dit rang, en profondeur, aux terres de la rivière Yamaska, d'un côté, au sud-est, à Marcel Bernier et Edouard St. Pierre, et de l'autre côté, aux représentants Joseph Labonté.—avec une maison, écurie et dépendances dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse Saint-Hyacinthe, le QUINZIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le trente-et-un décembre prochain.

L. TACHE.

Bureau du Shérif, Shérif. Saint-Hyacinthe, 4 août, 1875. 4111 2
[Première publication, 7 août, 1875.]

Vente par le Shérif.—Terrebonne

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement

of land so conveyed to the said Joseph H. Rankin, as the residue of the said quarter lot of land is and extends, and containing or supposed to contain about thirty-six acres and a half of land in superficies, be the same more or less—with the members and other the appurtenances and dependencies whatsoever thereto belonging or in any wise appertaining. Subject to the use of a spring of water thereon, with ingress and egress to said spring.

To be sold at the registry office, of the registration division, of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the TWENTY-SECOND day of December next at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-eighth day of December next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif. Sherbrooke, 16th August, 1875. 4364
[First published, 21st August, 1875.]

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit: } **JOSEPH ONESIME**
No. 1838. } **DION** and **JOSEPH**
LARIVIERE, marchant, in partnership, under the name and firm of «Dion & Larivière», Plaintiffs; against **JACQUES FANEUF**, F. Defendant, to wit:

The enjoyment and usufruct (*la jouissance et usufruit*), the lifetime of said Jacques Faneuf, of a land situate in the parish of Saint-Hyacinthe, in the Petit Rang, south-west side, of one arpent and one half in width, by thirty arpents in depth, joining in front, the road of said range, in rear, the lands of the Yamaska river, on the south-east side, Marcel Bernier and Edouard St. Pierre, and on the other side, the representatives of Joseph Labonté.—with one house, stable and other dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Hyacinthe, on the FIFTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the morning. Writ returnable on the thirty-first day of December next.

L. TACHE,

Sheriff's office, Shérif. Saint-Hyacinthe, 4th August, 1875. 4112
[First published, 7th August, 1875.]

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin*

ment le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Terrebonne.
Province de Québec, } **WILFRID PREVOST**,
District de Terrebonne, } écuyer, avocat, de
à savoir: No. 316. } Sainte-Scholastique, dans
le district de Terrebonne, Demandeur; vs. **EDWARD**
BRENNAN, ci-devant, cultivateur, de la paroisse de
Sainte-Sophie, maintenant, bourgeois, de la paroisse
de Sainte-Thérèse, district susdit, Défendeur.

1. Une terre située en la quatrième concession de Paisley, de la paroisse de Sainte-Sophie, district de Terrebonne, contenant trois arpents de largeur sur vingt-sept arpents de profondeur, plus ou moins, bornée, en front, par la rivière Jordan, en arrière, par John Grady, d'un côté, par Patrick Carey, et de l'autre côté, par James Nolan,—avec une maison, grange et autres bâties dessus construites.

2. Un emplacement situé dans le village de Sainte-Thérèse de Blainville, district de Terrebonne, contenant cinquante pieds de largeur, sur cinquante pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front, par la Grande Rue, en arrière, par le terrain des Dames du Convent de la Congrégation, d'un côté, par Jean-Baptiste Waddle, et de l'autre côté, par le marché public,—avec une maison à deux étages et autres bâties dessus construites.

3. Un terrain à bois situé dans la côte Saint-Louis, paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, district de Terrebonne, contenant deux arpents et demi de largeur, mesure française, sur la profondeur comprise depuis le côté sud du chemin de base qui le borne devant, jusqu'aux terres de Sainte-Thérèse, (bas de Sainte-Thérèse), qui le bornent derrière, tenant du côté nord-est au terrain de Sévère Cadieux, et du côté sud-ouest à Daniel, Marie, Antoinette et Marguerite Emérante Dubois, sans bâtisse.

Pour être vendu le lot numéro (un), à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Sophie, **VENDREDI**, le **VINGT-QUATRIÈME** jour de **DECEMBRE** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi; et les lots numéros (deux et trois), à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, dit district, le dit jour **VINGT-QUATRE DECEMBRE** prochain, à **TROIS** heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de décembre prochain, 1875.

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 10 août, 1875.
[Première publication, 14 août, 1875.]

Shérif.
4319 2

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Terrebonne.
Province de Québec, } **JEAN BAPTISTE FI-**
District de Terrebonne, } **LION**, cultivateur de
à savoir: No. 407. } Saint-Eustache, dans le
district de Terrebonne, Demandeur; contre **JOSEPH**
FILION, mécanicien et menuisier, du dit lieu de Saint-
Eustache, district susdit.

Un terrain situé au Grand Chicot, en la dite paroisse de Saint-Eustache, comté des Deux Montagnes, dans le district de Terrebonne, contenant un arpent et demi de front, sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins; tenant devant à la rivière du Chicot, derrière à Damase Bouvette, d'un côté à Olivier Savard, et de l'autre côté à Dame Valérie Rochon, veuve Joseph Filion—avec une grange dessus érigée.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Eustache dit district, **VENDREDI**, le **DIX-SEPTIÈME** jour de **DECEMBRE** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain (1875.)

Z. ROUSSILLE.

Bureau du shérif,
Saint-Scholastique, 10 août, 1875.
[Première publication, 14 août, 1875.]

Shérif.
4321 2

de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Terrebonne.
Province of Quebec, } **WILFRID PREVOST**,
District of Terrebonne, } esquire, advocate, of
to wit: No. 316. } Sainte-Scholastique, in the
district of Terrebonne, Plaintiff; vs. **EDWARD BRENNAN**, heretofore farmer, of the parish of Sainte-Sophie, now gentleman, of the parish of Sainte-Thérèse, district aforesaid, Defendant.

1. A land situate in the fourth concession of Paisley, of the parish of Sainte-Sophie, district of Terrebonne, containing three arpents in width, by twenty-seven arpents in depth, more or less, bounded in front by the river Jordan, in rear by John Grady, on one side by Patrick Carey, and on the other side to James Nolan,—with a house barn and outbuildings thereon erected.

2. An emplacement situate in the village of Sainte-Thérèse de Blainville, district of Terrebonne, containing fifty feet in width, by fifty feet in depth, more or less, bounded in front by the street called Grande Rue, in rear by the property of the Ladies of the Convent of the Congregation, on one side by Jean Baptiste Waddle, and on the other side by the public market,—with a two story house and outbuildings thereon erected.

3. A woodland situate in the côte Saint-Louis, parish of Sainte-Thérèse de Blainville, district of Terrebonne, containing two arpents and a half in width, french measure, by the depth comprised between the south side of the base road, bounding it in front, and the lands of Sainte-Thérèse, (bas de Sainte-Thérèse), which bound it to the rear, on the north-east side by the property of Sévère Cadieux, and on the south-west side by Daniel, Marie, Antoinette and Marguerite Emérante Dubois,—no buildings.

To be sold, lot number one, at the parochial church door of the parish of Sainte-Sophie, on **FRIDAY**, the **TWENTY-FOURTH** day of **DECEMBER** next, at **TEN** o'clock in the forenoon, and lots two and three at the parochial church door of the parish of Sainte-Thérèse de Blainville, in the district aforesaid, on the said **TWENTY-FOURTH** day of **DECEMBER** next, at **THREE** o'clock in the afternoon. Said writ returnable the thirtieth day of December next, (1875.)

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office,
Sainte-Scholastique, 10th August, 1875.
[First published, 14th August, 1875.]

Sheriff.
4320

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Terrebonne.
Province of Quebec, } **JEAN BAPTISTE FI-**
District of Terrebonne, } **LION**, farmer of Saint-
to wit: No. 407. } Eustache, in the district of
Terrebonne, Plaintiff; against **JOSEPH FILION**, me-
chanic and joiner, of Saint-Eustache aforesaid, in the
said district, Defendant.

A lot situate at Grand Chicot, in said parish of Saint-Eustache, county of two Mountains, in the district of Terrebonne aforesaid, containing one arpent and a half in front by forty arpents in depth, more or less; bounded in front by the Chicot river, in rear by Damase Bouvette, on one side by Olivier Savard, and on the other side by Dame Valérie Rochon, Mrs widow Joseph Filion—with a barn thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Eustache district aforesaid, on **FRIDAY**, the **SEVENTEENTH** day, of **DECEMBER** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty-first day of December next (1875.)

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office,
Saint-Scholastique, 10th August, 1875.
[First published, 14th August, 1875.]

Sheriff.
4422

Ventes par le Shérif. Trois-Rivières

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHÈRE, PAR L'ADJUDICATAIRE G. A. GOUIN.

Trois-Rivières, à savoir: } **MOSES E. HART**, écuyer, No. 56, notaire, de la cité de

Trois-Rivières, demandeur; contre **CESAIRE FLEURANT**, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Monique, défendeur, savoir:

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Monique, dans l'Isle à la Fourche, dans le rang Saint-Joseph, de trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur; bornée par devant au chemin du cordon Saint-Joseph, et en profondeur à François Cloutier, au sud-est à Abraham Fleurant, et au nord-ouest à Olivier Gaudette—sans bâtisses, l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro cinq cent deux du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse Sainte-Monique.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse Sainte-Monique, le **DEUXIÈME** jour de **NOVEMBRE** prochain, à **ONZE** heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de novembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 27 septembre, 1875. 5771
[Première publication, 2 octobre, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir: } **CHRISTOPHE VEIL-**
No. 305. } **LET**, ci-devant cul-

tivateur, de la paroisse de Saint-Narcisse, et actuellement journalier, de la cité de Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, Demandeur; contre **XAVIER JACOB**, cultivateur de la paroisse Saint-Narcisse, dit district, Défendeur, savoir:

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, dans le rang sud de la rivière des Chûtes, de la contenance de trois arpents de front, sur dix-huit arpents de profondeur, plus ou moins; prenant son front à la rivière des Chûtes, et se terminant en profondeur aux terres de la hêtrière, joignant d'un côté à Edouard Cossette, et de l'autre côté à François Hamelin, ou son représentant—avec les bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Narcisse, le **CINQUIÈME** jour de **NOVEMBRE** prochain, à **ONZE** heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Shérif.
[Première publication, 3 juillet, 1875.] 3487 3

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Massicotte, de Princeville, township de Stanfold, marchand, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale. oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHÈRE, BY G. A. GOUIN, ADJUDICATAIRE.

Three-Rivers, to wit: } **MOSES E. HART**, esquire, No. 56, notary, of the city of

Three-Rivers, Plaintiff; against **CESAIRE FLEURANT**, farmer, of the parish of Sainte-Monique, Defendant, to wit:

A land situate and being in the parish of Sainte-Monique, in l'Isle à la Fourche, in the Saint-Joseph range, of three arpents in front, by twenty arpents in depth; bounded in front, by the division line road of the Saint-Joseph range, in rear by François Cloutier, on the south-east, by Abraham Fleurant, and on the north-west, by Olivier Gaudette—no buildings; the immovable hereinabove describe is known and distinguished as number five hundred and two on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Monique.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Monique, on the **SECOND** day of **NOVEMBER** next, at **ELEVEN** o'clock of the forenoon. Said writ returnable the fifth day of November next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three-Rivers, 27th September, 1875. 5772
[First published, 2nd October, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three-Rivers, to wit: } **CHRISTOPHE VEILLET**, No. 305. } heretofore farmer, of the

parish of Saint-Narcisse, and now laborer, of the city of Three-Rivers, district of Three-Rivers, Plaintiff; against **XAVIER JACOB**, farmer, of the parish of Saint-Narcisse, district aforesaid, Defendant, to wit:

A land situate and being in the parish of Saint-Narcisse, in the range south of river des Chûtes, containing three arpents in front, by eighteen arpents in depth, more or less; fronting on the river des Chûtes, and bounded in rear by the lands of *La hêtrière* on one side by Edouard Cossette, and on the other side by François Hamelin, or his representative—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Narcisse, on the **FIFTH** day of **NOVEMBER** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of December next.

SEVERE DUMOULIN,

Shérif.
[First published, 3rd July 1875.] 3488

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Massicotte, of Princeville, township of Stanfold, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time

et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure Civil du Bas-Canada, sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir:

Un emplacement situé dans le village de Princeville, sur la rue Saint-François-Xavier, faisant partie du lot de terre numéro douze du neuvième rang du township de Stanfold, de la contenance de quatre-vingts pieds de front sur cent pieds de profondeur; borné au sud-ouest à la dite rue Saint-François-Xavier, au nord-est à Jean-Baptiste Allard ou ses représentants, au sud à Laurent Maurice, et au nord à François Labbé et au dit Jean-Baptiste Allard—avec mais n et bâtisses dessus construites; à distraire dans le coin nord et nord-est un terrain de quarante pieds carré que se réserve le dit Jean-Baptiste Allard ou ses représentants.

Pour être vendu, à la porte de l'église paroissiale de Princeville, township de Stanfold, le PREMIER jour de DECEMBRE, 1875, à MIDI.

OWEN MURPHY,

Syndic officiel.

Québec, 1er octobre, 1875.

5879

[Première publication, 2 octobre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Louis Fortin, du village de Saint-Henri, dans les paroisse et district de Montréal, et Edouard Lauzon, du village de Saint-Michel de Lachine, dans le dit district, tous deux expéditeurs de bois et vendeurs de bois de corde, agissant ici tant individuellement que comme ayant ci-devant fait affaires et commerce ensemble, en société, comme tels, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposés entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposés en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir:

Ce lopin de terre sis et situé dans la paroisse de Montréal, près des limites de la cité, formant partie de «Brewster Property», et connu comme le lot à bâtir numéro douze, sur un plan de la dite propriété fait par Joseph Rielle, écuyer, arpenteur juré, déposé dans le bureau de J. S. Hunter, notaire public, par acte de dépôt en date du vingt-cinquième jour de mai, mil huit cent soixante-neuf, et contenant le dit lot trente-deux pieds de front et arrière, sur cent dix pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, sans garantie de mesure précise; borné en front par le chemin du Haut de Lachine, en arrière par une ruelle de quinze pieds de largeur, montrée sur le dit plan, d'un côté, au nord-est, par le lot numéro onze, et de l'autre côté, au sud-ouest, par le lot numéro treize, sur le dit plan,—avec une maison en brique et autres bâtisses sus-érigées, avec le droit de passage dans la dite ruelle, en tout temps.

Pour être vendu au bureau de Benning & Barselou, rue Saint-Pierre, dans la cité de Montréal, JEUDI, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE A. D. 1875, à ONZE heures a. m.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic officiel.

97, rue Saint-Jacques,

Montréal, 1er octobre, 1875.

5855

[Première publication, 2 octobre, 1875.]

and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charger*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A building lot situate in the village of Princeville, Saint-François-Xavier street, forming part of lot number twelve of ninth range of the township of Stanfold, containing ninety feet in front by one hundred feet in depth; bounded to the south-west by the said Saint-François-Xavier street, to the north-east by Jean-Baptiste Allard or his representatives, to the south by Laurent Maurice, and to the north by François Labbé and the said Jean-Baptiste Allard—together with a house and other buildings thereon erected; reserving forty feet square at the north and north-east corner in favor of the said Jean-Baptiste Allard or his representatives.

To be sold, at the parochial church door of Princeville, township of Stanfold, the FIRST day of DECEMBER, 1875, at NOON.

OWEN MURPHY,

Official assignee.

Quebec, 1st October, 1875.

5880

[First published, 2nd October, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Louis Fortin, of village Saint-Henri, in the parish and district of Montreal, and Edouard Lauzon, of the village of Saint-Michel de Lachine, in said district, both lumber forwarders and wood dealers herein acting as well individually as having heretofore carried on trade and business together in partnership as such, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charger*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

That certain lot of land situate and being in the parish of Montreal, near the city limits, forming part and portion of the «Brewster Property» and known as building lot number twelve on a certain plan of said property made by Joseph Rielle, esquire, sworn land surveyor, deposited in the office of J. S. Hunter, notary public, by *acte de dépôt* dated the twenty-fifth of May, one thousand eight hundred and sixty-nine, and containing the said lot thirty-two feet in front, and in rear, by one hundred and ten feet in depth, be the same more or less, english measure, without warranty as to precise measurement, bounded in front, by the Upper Lachine road, in rear, by a lane fifty feet in width shewn on said plan, on one side, to the north-east, by lot number eleven, and on the other side, to the south-west, by lot number thirteen on said plan,—with brick dwelling house and other buildings thereon erected, with the right of passage through over and upon the said land at all times.

To be sold at the office of Benning and Barselou, Saint-Peter street, in the city of Montreal, on THURSDAY, the FOURTH day of NOVEMBER, A. D., 1875, at ELEVEN o'clock a. m.

C. BEAUSOLEIL,

Official assignee.

97, Saint-James street,

Montreal, 1st October, 1875.

5856

[First published, 2nd October, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Antoine Lampron, de Horton, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeuble ci-après décrits et désignés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir :

1. Le lot numéro seize dans le douzième rang du canton de Simpson, comté de Drummond et district d'Arthabaska, contenant deux cents acres de terre, plus ou moins, borné par devant par le onzième rang du dit canton de Simpson, par derrière par le canton de Horton, joignant du côté nord au lot numéro quinze, et du côté sud à Elie Guilmette—avec maison, grange, étables et autres dépendances dessus construites.

2. Le lot numéro quinze du dit douzième rang du canton de Simpson, contenant deux cents acres de terre plus ou moins—sans bâtisses.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, LUNDI, le VINGT-CINQ OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, au plus haut et dernier enchérisseur.

P. L. TOUSIGNANT,
Syndic.

Arthabaskaville, 22 septembre, 1875.
[Première publication, 2 octobre, 1875.]

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de Abraham Dubuc, écuyer, marchand de bois, de la paroisse de Sainte-Monique, failli

Le failli ayant déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, donne avis que le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir la ratification et sa décharge.

A. B. CRESSÉ,
Son procureur ad litem.

Trois-Rivières, 23 septembre, 1875. 5739

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Louis Ducharme, du village de Saint-Henri, district de Montréal, commerçant de chaussures, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi le vingt-huitième jour d'octobre A. D., 1875, à 3 heures p. m., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
5751

Montréal, 24th september, 1875

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Joseph C. Larivière, boulanger et commerçant, de la paroisse de Saint-Pie de Déguire, failli

Je, soussigné, Joseph Denis Pepin, notaire, de la paroisse de Saint-David, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, en la dite paroisse, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de

INSOLVENT ACT OF 1869.
In the matter of Antoine Lampron, of Horton, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. Lot number sixteen in the twelfth range of township Simpson, county of Drummond, district of Arthabaska, containing two hundred acres of land, more or less, bounded in front by the eleventh range of the said township of Simpson, in rear by township Horton, on the north side by lot number fifteen, and on the south side by Elie Guilmette—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

2. Lot number fifteen of the said twelfth range of township Simpson, containing two hundred acres of land in extent, more or less—without buildings.

To be sold at the registry office for the county of Drummond, at Drummondville, on MONDAY, the TWENTY-FIFTH of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, to the last and highest bidder.

P. L. TOUSIGNANT,
Assignee.

Arthabaskaville, 22nd September, 1875. 5840
[First published, 2nd October, 1875.]

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.
Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Abraham Dubuc, esquire, lumber merchant, of the parish of Sainte-Monique, an Insolvent.

The insolvent having filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, gives notice that on the twenty-fifth day of October next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

A. B. CRESSÉ,
His Attorney ad litem.

Three Rivers, 23rd September, 1875. 5740

INSOLVENT ACT OF 1869.
In the matter of Louis Ducharme, of the village of Saint-Henri, district of Montreal, dealer in boots and shoes and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Thursday the twenty-eighth day of October A. D., 1875, at 3 o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
5751

Montreal, 24th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.
In the matter of Joseph C. Larivière, baker and trader, of the parish of Saint-Pie de Déguire, an Insolvent.

I, the undersigned, Joseph Denis Pepin, notary, of the parish of Saint-David, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the said parish,

s'y réunir, le vingt-huitième jour d'octobre prochain, à dix heures avant-midi, pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

J. D. PEPIN,

Syndic officiel.

Saint-David, 22 septembre, 1875.

5743

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jos. Dufresne, de la cité de Montréal, manufacturier et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. J. s. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, vendredi, le vingt-neuvième jour d'octobre A. D. 1875, à 3 heures p. m., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic

Montréal, 25 septembre, 1875.

5753

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. O. Guilmette, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques, après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant, mercredi, le vingtième jour d'octobre A. D. 1875, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS. LAJOIE

Syndic.

Montréal, 24th septembre, 1875.

5755

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. B. Lacroix, boulanger et commerçant, de la paroisse de Saint-Aimé, failli.

Je, soussigné, Georges I. Barthe, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont par le présent requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

G. I. BARTHE,

Syndic

Sorel, 25 septembre, 1875.

5759

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Luc Dosithée Gélinas, marchand, de la paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, au No. 8, rue Georges, en la ville de Sorel, le vingt-sixième jour d'octobre prochain, à onze heures de l'avant-midi pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic, si le juge n'y propose.

A. E. BRASSARD,

Syndic.

Sorel, 25 Septembre, 1875.

5757

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Célestin Vallière, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés que le failli a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après midi, le dix-neuvième jour d'octobre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,

Syndic officiel.

Quebec, 27 septembre, 1875.

5863

the twenty-eighth day of October next, at ten o'clock in the forenoon, for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

J. D. PEPIN,

Official assignee.

Saint-David, 22nd September, 1875.

5741

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jos. Dufresne, of the city of Montreal, manufacturer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Friday, the twenty-ninth day of October A. D. 1875, at three o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Montreal, 25th September, 1875.

5754

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. O. Guilmette, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given, that the insolvent has filed in my office a deed of composition and discharge, executed by the proportion of his creditors, as required by law, and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, said three days expiring on Wednesday the twentieth day of October, A. D. 1875, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to the terms thereof.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Montreal, 24th September, 1875

5756

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of J. B. Lacroix, baker and trader, of the parish of Saint-Aimé, an Insolvent.

I, the undersigned, Georges I. Barthe, have been appointed assignee in this affair. Creditors are hereby requested to file their claims at my office, within one month.

G. I. BARTHE,

Assignee.

Sorel, 25th September, 1875.

5760

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Luc Dosithée Gélinas, merchant, of the parish of Saint-Antoine of la Baie du Febvre, an Insolvent.

The insolvent has made to me an assignment of his estate, and creditors are notified to meet at my office, No. 8, Georges street, on the twenty-sixth day of October next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs and to appoint an assignee if they think it proper.

A. E. BRASSARD,

Assignee.

Sorel, 25th September, 1875

5758

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Célestin Vallière, an Insolvent.

Creditors are hereby notified that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three days next after Tuesday, the nineteenth day of October next, the undersigned assignee, will act upon the said deed according to its terms.

R. HENRY WURTELE,

Official assignee.

Quebec, 27th September, 1875.

5864

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de Narcisse Circé et Joseph Dumouchel, marchands tailleurs, faisant affaires sous les nom et raison de Circé & Dumouchel, faillis.

Les faillis m'ont fait cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à leur place d'affaires, No. 189, rue Saint-Joseph, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-six octobre prochain, à trois heures p. m., pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.

O. LECOURS,

Syndic provisoire

Montréal, 28 septembre, 1875.

5741

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Butler, de Québec, épiciier, faisant affaires à Québec, sous les nom et raison de J. S. Butler, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à Québec, à mon bureau, No. 35, rue Saint-Pierre, B. V., Québec, bâtisse de la banque Union, à onze heures du matin, samedi, le vingt-troisième jour d'octobre prochain, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

ODILON ROY,

Syndic.

Bureau No. 35, rue Saint-Pierre,

Bâtisse de la Banque Union,

Québec, 25 septembre, 1875.

5765

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Paul Fournier, des cité et district de Montréal, constructeur et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du syndic soussigné, Merchants' Exchange Buildings, en la dite cité de Montréal, lundi, le dix-huitième jour d'octobre A. D. 1875, à une heure de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. B. STEWART,

Syndic provisoire

Montréal, 28 septembre, 1875.

5795

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Sévère Alphonse Tessier de la cité de Montréal, commerçant de marchandises sèches, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du syndic, 97, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre A. D. 1875, à 11 heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic par Interim

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,

97, rue Saint-Jacques,

Montréal, 29 septembre, 1875.

5825

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Richelieu. } *Cour Supérieure*

In re, Edward O'Heir, de Sorel, failli.

Avis est donné que le neuvième jour de novembre prochain, le soussigné s'adressera à la cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit act.

EDWARD O'HEIR,

Par CHARLES GILL

Son procureur *ad litem*

Sorel, 27 septembre, 1875.

5791

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Bazile Massé, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le vingt-sixième jour d'octobre prochain, à une heure de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

M. E. BERNIER,

Syndic officiel.

Saint-Hyacinthe, 29 septembre, 1875.

5801

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Narcisse Circé and Joseph Dumouchel, merchant tailors, carrying on business under the name, style and firm of Circé & Dumouchel, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at their place of business, No. 189, Saint-Joseph street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-sixth day of October next, at two o'clock p. m., to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

O. LECOURS,

Interim assignee.

Montreal, 18th September, 1875.

5742

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Butler, of Québec, grocer, carrying on business at Québec, under the name and style of J. S. Butler, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 35, Union bank building, Peter street, L. T., Québec, at eleven o'clock a. m., on Saturday, the twenty-third day of October next, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

ODILON ROY,

Assignee.

Office No. 35, Peter street,

Union Bank Building,

Québec, 25th September, 1875.

5766

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Paul Fournier, of the city and district of Montreal, builder and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned assignee, Merchants' exchange building, in the said city of Montreal, on Monday, the eighteenth day of October A. D. 1875, at the hour of one o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

A. B. STEWART,

Interim assignee.

Montreal, 28th September, 1875.

5796

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Sévère Alphonse Tessier, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the assignee's office, 97, Saint-James street, in Montreal, on Monday, the twenty-fifth day of October, A. D. 1875, at 11 o'clock a. m. to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

ARTHUR M. PERKINS,

Interim assignee

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,

97, Saint-James street,

Montreal, 29th September, 1875.

5826

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Richelieu. } *Superior Court.*

In re, Edward O'Heir, of Sorel, an Insolvent.

Notice is given that on the ninth day of November next, the undersigned will apply to the court for his discharge under the said act.

EDWARD O'HEIR,

Per CHARLES GILL.

His attorney *ad litem*.

Sorel, 27th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Bazile Masse, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint-Hyacinthe, on the twenty-eighth day of October next, at one o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,

Official assignee.

Saint-Hyacinthe, 29th September, 1875.

5802

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de G. Mallet et Cie., hoteliers et commerçants, de Montréal, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes du montant de la composition dû en vertu d'un acte de composition et de décharge fait et exécuté le vingt-neuvième jour de septembre A. D., 1875, entre les dits faillis et leurs créanciers, a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à vendredi, le quinzième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.
Montréal, 29 septembre, 1875. 5815

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Dame Christine Pesant, veuve Pierre Guillemette, d'Yamaska, faillie.

Avis est donné que le neuvième jour de novembre prochain, la soussignée s'adressera à la cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

CHRISTINE PESANT.
Par CHARLES GILL,
Son procureur *ad litem*.
Sorel, 27 septembre, 1875. 5793

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Eustache Lacoste dit Languedoc, commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau du syndic soussigné, Merchants' Exchange Building, dans la dite cité de Montréal, lundi, le dix-huitième jour d'octobre A. D., 1875, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.
Montréal, 28 septembre, 1875. 5797

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Cadieux, marchand de marchandises sèches, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes du montant de la composition dû en vertu d'un acte de composition et de décharge fait et exécuté le vingt-neuvième jour de septembre A. D. 1875, entre le dit failli et ses créanciers, a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à vendredi, le quinzième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN WHYTE,
Syndic.
Montréal, 29 septembre, 1875. 5811

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James O'Grady, commerçant, d'Athelstan, failli.

Je, soussigné, James Ponsonby Sexton, avocat, de Huntingdon, dans le comté de Huntingdon, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

J. PONSONBY SEXTON,
Syndic.
Huntingdon, 15 septembre, 1875. 5835

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Henri Charles Bossé, failli.

Mercredi le troisième jour de novembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Par JOS. G. BOSSE,
Son procureur *ad litem*.
Québec, 30 septembre, 1875. 5837

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of G. Mallet & Co., hotel-keepers and traders, of Montreal, Insolvents.

A first and final dividend sheet of the amount of composition due under and by virtue of a deed of composition and discharge, made and executed on the twenty-ninth day of September A. D. 1875, between the said insolvent and his creditors has been prepared, subject to objection until Friday, the fifteenth day of October next, after which dividend will be paid.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.
Montreal, 29th September, 1875. 5816

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Richelieu. } *In the Superior Court.*

In the matter of Dame Christine Pesant, widow Pierre Guillemette, of Yamaska, an Insolvent.

Notice is given that on the ninth day of November next, the undersigned will apply to the court for her discharge under the said act.

CHRISTINE PESANT.
Per CHARLES GILL,
Her attorney *ad litem*.
Sorel, 27th September, 1875. 5794

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Eustache Lacoste dit Languedoc, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned assignee, Merchants' Exchange Building, in the said city of Montreal, on Monday, the eighteenth day of October, A. D., 1875, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

A. B. STEWART,
Interim assignee.
Montreal, 28th September, 1875. 5798

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Louis Cadieux, dry goods merchant, of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet of the amount of composition due under and by virtue of a deed of composition and discharge, made and executed on the twenty-ninth day of September A. D., 1875, between the said insolvent and his creditors has been prepared, subject to objection until Friday, the fifteenth day of October next, after which dividend will be paid.

JOHN WHYTE,
Assignee.
Montreal, 29th September, 1875. 5812

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of James O'Grady, of Athelstan, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, James Ponsonby Sexton, of Huntingdon, in the county of Huntingdon, advocate, have been appointed assignee in this matter. Creditors are required to file their claims within one month.

J. PONSONBY SEXTON,
Assignee.
Huntingdon, 15th September, 1875. 5836

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of Henri Charles Bossé, an Insolvent.

On Wednesday, the third day of November next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

By JOS. G. BOSSE,
His attorney *ad litem*.
Quebec, 30th September, 1875. 5837

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Romain St. Jean, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le onze octobre prochain, à dix heures a. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général, et ordonner que les biens de la faillite soient vendus en un seul lot, en bloc, ou en détail. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 27 septembre, 1875.

5831

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edmond Rhéaume, marchand de chaussures, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes du montant de la composition dû en vertu de l'acte de composition et de décharge fait et exécuté le vingt-neuvième jour de septembre, A. D., 1875, entre le dit failli et ses créanciers, a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à vendredi, le quinzième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.

Montréal, 29 septembre, 1875.

5 09

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de G. Malet & Cie., hôteliers et commerçants, de Montréal, faillis.

Les créanciers des faillis sus-nommés sont par le présent notifiés qu'ils ont déposé, dans mon bureau, dans les chambres de Whyte, Kerr & Lefebvre, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de leurs créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques, après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le treizième jour d'octobre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.

Montréal, 29 septembre, 1875.

5817

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edmond Rhéaume, marchand de chaussures, de Montréal, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé, dans mon bureau, dans la chambre de Whyte, Kerr & Lefebvre, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le treizième jour d'octobre prochain, le syndic soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.

Montréal, 29 septembre, 1875.

5821

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

La Banque d'Echange du Canada,

Demanderesse;

vs.

Freedom Hill,

Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

JAMES TYRE,
Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 29 septembre, 1875.

5819

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Romain St. Jean, an Insolvent.

The undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, on the eleventh day of October next, at ten o'clock a. m. for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally, and ordain that the stock and assets of the insolvency be sold in one lot *en bloc*, or in retail. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 27th September, 1875.

5832

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Edmond Rhéaume, boot and shoe merchant, of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet of the amount of composition due under and by virtue of a deed of composition and discharge, made and executed on the twenty-ninth day of September, A. D., 1875, between the said insolvent and his creditors has been prepared, subject to objections, until Friday, the fifteenth day of October next, after which dividend will be paid.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.

Montreal, 29th September, 1875.

5810

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of G. Malet & Co., hotel-keepers and traders, of Montreal, Insolvents.

The creditors of the above-named insolvent are hereby notified that they have deposited in my office, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of their creditors, representing three-fourths in value of their liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the thirteenth day of October next, the undersigned, assignee, will act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.

Montreal, 29th September, 1875.

5818

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Edmond Rhéaume, boot and shoe merchant, of Montreal, an Insolvent.

The creditors of the above-named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the thirteenth day of October next, the undersigned, assignee, will act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.

Montreal, 29th September, 1875.

5822

INSOLVENT ACT OF 1875

The Exchange Bank of Canada,

Plaintiff;

vs.

Freedom Hill,

Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause:

JAMES TYRE,
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montréal, 23rd September, 1875.

5839

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François Crevier, marchand de chaussures de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes du montant de composition, dû en vertu d'un acte de composition et de décharge, fait et exécuté le vingt-neuvième jour de septembre A. D., 1875, entre le dit failli et ses créanciers a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à vendredi, le quinzième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.
5813

Montréal, 29 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Hiam, de Montréal, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à lundi, dix-huitième jour d'octobre, 1875, après lequel jour les dividendes seront payés au bureau du syndic, dans les chambres de Whyte, Kerr & Lefebvre, Exchange Bank Building, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier.

JOHN WHYTE,
Syndic
5803

Montréal, 29 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Germain Lefebvre, marchand de chaussures, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au seizième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés, à mon bureau, dans les chambres de Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, rue Saint-Sacrement.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.
5805

Montréal, 29 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François Crevier, marchand de chaussures, de Montréal, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé dans mon bureau dans les chambres de Whyte, Kerr & Lefebvre, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le treizième jour d'octobre prochain, le syndic, sousigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.
5819

Montréal, 29 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de O. B. Durand, épicier, de Montréal, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au seizième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés à mon bureau, dans les chambres de Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, rue Saint-Sacrement.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic
5807

Montréal, 29 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

John Fulton, de Montréal, en sa qualité de syndic, dûment nommé en vertu des dispositions de l'acte de faillite de 1869, à la succession de Scott et Whyte, faillis, de Montréal, demandeur contre William A. Smith, de Montréal susdit, manufacturier et importateur, comme tel y faisant affaires sous

INSOLVENT ACT OF 1869; AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of François Crevier, of Montreal, boot and shoe merchant, an Insolvent.

A first and final dividend sheet of the amount of composition due under and by virtue of a deed of composition and discharge, made and executed on the twenty-ninth day of September A. D., 1875, between the said insolvent and his creditors has been prepared, subject to objection until Friday, the fifteenth day of October next, after which dividends will be paid.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.
5814

Montreal, 29th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Thomas Hiam, of Montreal, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until Monday, eighteenth day of October, 1875, after which dividends will be paid at the office of the assignee, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, Exchange Bank Building, corner of Notre-Dame and Saint-François-Xavier street.

JOHN WHYTE,
Assignee.
5804

Montreal, 29th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Germain Lefebvre, boot & shoe merchant, of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the sixteenth day of October next, after which dividends will be paid at my office, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, Saint-Sacrement street.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.
5806

Montreal, 29th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of François Crevier, boot and shoe merchant, of Montreal, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the thirteenth day of October next, the undersigned, assignee, will act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee
5820

Montreal, 29th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of O. B. Durand, grocer, of Montreal, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection, until the sixteenth day of October next, after which dividends will be paid at my office, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, Saint-Sacrement street.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.
5808

Montreal, 29th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

John Fulton, of Montreal, in his quality of assignee, duly appointed in accordance with the provisions of the insolvent act of 1869, to the estate of Scott & Whyte, insolvents, of Montreal, Plaintiff; against William A. Smith, of Montreal aforesaid, manufacturer and importer, as such carrying on business

les nom et raison de W. A. Smith et Cie., défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

JAMES TYRE,
Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 23 septembre, 1875. 5827

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Louis Cadieux, marchand de marchandises sèches, de Montréal, failli.

Les créanciers du failli, sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé, dans mon bureau, dans les chambres de Whyte, Kerr & Lefebvre, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le treizième jour d'octobre prochain, le syndic, soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

JOHN WHYTE,
Syndic.
5823

Montréal, 29 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Havard et Arsenault, faillis.

Je, soussigné, Richard Henry Wurtele, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 24 septembre, 1875. 5867

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Maxime Beaupré et al., Demandeurs;

vs.

Louis Hamel, commerçant, de la paroisse de Saint-David, dans le district de Richelieu,

Défendeur.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et sur la signification de ce bref de saisie-arrest, le failli m'a fait une cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 13, rue George, en la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

A. GERMAIN,
Syndic
5847

Sorel, 28 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Lowndes, frères, de Gaspé, faillis.

Je, soussigné, Richard Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 24 Septembre, 1875. 5869

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Honoré Samson, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés que le failli a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après mardi, le dix-neuvième jour d'octobre prochain, le syndic soussigné, agira en vertu du dit acte suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 27 septembre, 1875. 5861

there under the name and style of W. A. Smith & Co., Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

JAMES TYRE,
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 15th September, 1875. 5828

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Louis Cadieux, dry goods merchant, of Montreal, an Insolvent.

The creditors of the above-named insolvent are hereby notified that he has deposited, in my office, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the thirteenth day of October next, the undersigned, assignee, will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

JOHN WHYTE,
Assignee.
5824

Montreal, 29th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Havard & Arsenault, Insolvents

I, the undersigned, Richard Henry Wurtele, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me, within one month.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Quebec, 24th September, 1875. 5868

INSOLVENT ACT OF 1875.

Maxime Beaupré et al., Plaintiffs;

vs.

Louis Hamel, of the parish of Saint-David, in the district of Richelieu,

Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and upon service of said writ, defendant has made to me an assignment of his estate. Creditors are notified to meet, at my office, No. 13, George street, in the town of Sorel, on Monday, the twenty-fifth day of October next, in order to receive a statement of his affairs and to appoint an assignee, if they think it proper.

A. GERMAIN,
Assignee.
5848

Sorel, 28th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Lowndes, Bros., of Gaspé, Insolvents.

I, the undersigned, Richard Henry Wurtele, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Quebec, 24th September, 1875. 5870

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Honoré Samson, an Insolvent.

Creditors are hereby notified that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge, within three juridical days next, after Tuesday, the nineteenth day of October next, the undersigned assignee, will act upon the said deed according to its terms.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Quebec, 27th September, 1875. 5862

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Henry Simard, de Murray Bay, failli.

Je, soussigné, Richard Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel

Québec, 24 septembre, 1875. 5865

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire J. B. Saucier, de Sainte-Flavie, comté de Rimouski, marchand, failli.

Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli, qu'il a déposé à mon bureau, un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le vingtième jour du mois d'octobre 1875, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.

Québec, 20 septembre, 1875. 5871

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Lamontagne, de Québec, horloger, failli.

Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli, qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le vingtième jour du mois d'octobre, 1875, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.

Québec, 27 septembre, 1875. 5873

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de W. A. Smith, de la cité de Montréal, y faisant affaires sous les noms et raison de W. A. Smith & Cie., failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause et les créanciers sont notifiés de s'assembler au No 20, rue Sainte-Hélène, à Montréal, mercredi, le vingt-sept octobre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

JAMES TYRE,
Syndic officiel.

43, Rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 30 septembre, 1875. 5857

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Merrill Prentice Courser, marchand-tailleur, de la cité de Montréal, y faisant affaires sous les nom et raison de M. P. Courser et Cie., failli.

Avis est par le présent, que mardi, le dix-neuvième jour d'octobre A. D., 1875, à 3 heures p. m., une assemblée des créanciers du dit failli, sera tenue au bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions concernant l'acte de composition signé dans cette affaire et le caution donnée.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 30 septembre, 1875. 5858

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Henry Simard, of Murray Bay, an Insolvent.

I, the undersigned, Richard Henry Wurtele, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Quebec, 24th September, 1875. 5866

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of J. B. Saucier, of Sainte-Flavie, county of Rimouski, merchant, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday the twentieth day of October 1875, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge according to its terms.

OWEN MURPHY,
Official assignee.

Quebec, 20th September, 1875. 5872

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of George Lamontagne, of Quebec, watchmaker, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified, that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the twentieth day of October, 1875, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge, according to its terms.

OWEN MURPHY,
Official assignee.

Quebec, 27th September, 1875. 5874

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of W. A. Smith, of the city of Montreal, carrying on business there under the name and style of W. A. Smith & Co., Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified to meet at No. 20, Saint-Helen street, in Montreal, on Wednesday, the twenty-seventh October next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

JAMES TYRE,
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 30th September, 1875. 5858

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Merrill Prentice Courser, of the city of Montreal, merchant-tailor, there doing business under the name or firm of M. P. Courser and Co., an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the nineteenth day of October, A. D., 1875, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent, will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, Saint-James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 30th September, 1875. 5854

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Octave Laliberté, de Saint-Lazare, comté de Bellechasse, cultivateur et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques, après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le vingtième jour du mois d'octobre, 1875, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.

Québec, 20 septembre, 1875.

5875

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Bélanger et Gariépy, de Québec, marchands de quincailleries, faillis.

Avis est par le présent donné aux créanciers des susdits faillis qu'ils ont déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de leurs créanciers, représentant trois quarts du montant de ce qu'ils doivent, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le vingtième jour du mois d'octobre 1875, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.

Québec, 30 septembre, 1875.

5877

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John McKercher, opticien et commerçant, de la cité de Montréal, faisant affaires et commerce comme tel dans la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Hubbard & Co., failli.

Un bref de saisie a été émané, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, à Montréal, mardi, le vingt-six octobre, 1875, à midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 30 septembre, 1875.

5859

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jones Amara Johnston, marchand-tailleur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le dix-neuvième jour d'octobre, A. D., 1875, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions concernant l'acte de composition signé dans cette affaire et la caution donnée.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 30 septembre, 1875.

5851

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Québec, } No. 328.

Dans l'affaire en faillite de Louis Napoléon Rhéaume et Jacques Philippe Rhéaume, faillis.

Le cinquième jour de novembre prochain, les faillis demandront à la dite cour, leur décharge en vertu du dit acte.

L. N. RHEAUME, et
J. P. RHEAUME,
Par J. P. RHEAUME,
Leur procureur ad litem.

Québec, 1 octobre, 1875.

5881

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Octave Laliberté, of Saint-Lazare, county of Bellechasse, farmer & trader, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the twentieth day of October, 1875, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge, according to its terms.

OWEN MURPHY,
Official assignee.

Quebec, 20th September, 1875.

5876

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Bélanger & Gariépy, of Quebec, hardware merchants, Insolvents.

The creditors of the above named insolvents are hereby notified that they have deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of their creditors, representing three-fourths in value of their liabilities subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the twentieth day of October, 1875, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to its terms.

OWEN MURPHY,
Official assignee.

Quebec, 30th September, 1875.

5878

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of John McKercher, of the city of Montreal, optician and trader, carrying on trade and commerce as such in the said city of Montreal, under the firm and name of Hubbard & Co., an Insolvent.

A writ of attachment has been issued, and the creditors are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, in Montreal, on Tuesday, the twenty-sixth October, 1875, at twelve o'clock noon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 30th September, 1875.

5860

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jones Amara Johnston, of the city of Montreal, merchant-tailor and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the nineteenth day of October, A. D., 1875, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, Saint-James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected by the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 30th September, 1875.

5852

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, } Superior Court.
District of Québec, } No. 328.

In the matter of Louis Napoléon Rhéaume et Jacques Philippe Rhéaume, Insolvents.

On the fifth day of November next, the said insolvents will apply to the said Court for a discharge under the said act.

L. N. RHEAUME and
J. P. RHEAUME,
Per J. P. RHEAUME,
Their attorney ad litem.

Quebec, 1st October, 1875.

5882

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles D. Edwards, fabricant de salamandre et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le dix-huitième jour d'octobre, A. D. 1875, à 3 heures p. m., une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, rue Saint-Jacques, Montréal pour discuter et décider les questions concernant l'acte de composition signé dans cette affaire et la caution donnée.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
Montréal, 30 septembre, 1875. 5819

Avis Divers.

EXTRAIT de l'état détaillé des dépenses encourues au nom de Louis Tranchemontagne, écuyer, candidat à la dernière élection d'un député à l'Assemblée Législative de la province de Québec, pour le district électoral de Berthier, approuvées par le dit candidat, et payées par W. Smith, écuyer, agent du dit candidat. Le dit état, avec toutes les pièces justificatives, déposé au bureau de B. E. Pelland, écuyer, officier-rapporteur, soussigné, le six septembre, 1875.

Pour frais de transport, voitures, etc.....	\$141 00
" pension, logement, etc.....	63 34
" télégrammes.....	19 41
" impressions.....	5 55
" copies de listes, etc.....	10 00

\$239 30

DR. WENCESLAS SMITH,
Agent du candidat.

LOUIS TRANCHEMONTAGNE,
(Certifié), B. E. PELLAND,
Officier-Rapporteur,

Berthier, 17 septembre, 1875. 5745

Compte des Agents de Elie Bellerin et Olivier Fréchette, pour l'élection de Louis Sylvestre, M. P. P.

Payé pour transport et dépenses des orateurs..	\$ 49 00
" copie de liste.....	4 50
" faire distribuer des listes dans différentes paroisses.....	5 50
" un télégramme.....	0 25
" à Delle Caron, pour télégrammes...	8 89
" à La Gazette de Sorel, pour programme et circulaire.....	14 75
" les aviseurs légaux, leurs dépenses et leurs charretiers.....	37 80
" à F. Gagnon, pour sa maison et pension du candidat et des aviseurs...	67 00
" à John Bellemare et Bolduc, pour leur maison et pension des orateurs aux différentes assemblées.....	10 00
" charretier pour porter des lettres dans différentes places du comté...	15 50

\$213 19

(Signé,) OLIVIER FRÉCHETTE, } Agents
" ELIE BELLERIN, }

Vraie copie. B. E. PELLAND,
Officier-rapporteur pour le district électoral de Berthier.

Berthier, 6 septembre, 1875. 5749

ETAT des dépenses (non personnelles) encourues par le candidat J. D. Latour, écuyer, notaire, durant l'élection d'un député à l'Assemblée Législative de la Province de Québec, pour le district électoral de Berthier, en juin et juillet derniers (1875), et par lui payées, savoir :

Pour distribution de son programme payé à son charretier..... \$1 00

(Signé,) J. D. LATOUR,
Candidat.

(Vraie copie,) B. E. PELLAND,
Officier-Rapporteur.

Lanoraie, 1er septembre, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles D. Edwards, of the city of Montreal, safe manufacturer and trader, an Insolvent

Notice is hereby given that on Monday, the eighteenth day of October A. D. 1875, at 3 o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins Lajoie & Beausoleil, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition, signed in this matter and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
Montreal, 30th September, 1875. 5850

Misellaneous Notices.

EXTRACT from the detailed statement of the expenses incurred by Louis Tranchemontagne, esquire, a candidate at the last election of a member of the Legislative Assembly of the province of Quebec, for the electoral district of Berthier, approved by the said candidate and paid by W. Smith, esquire, his agent, said statement, with all the vouchers, being filed in the office of B. E. Pelland, esquire, the undersigned, returning-officer, on the sixth of September, 1875.

Travelling expenses, vehicles etc.....	\$141 00
Board, Lodging, etc.....	63 34
Telegrams.....	19 41
Printing.....	5 55
Copying lists.....	10 00

\$239 30

DR. WENCESLAS SMITH,
Agent of the candidate.

LOUIS TRANCHEMONTAGNE,
(Certified), B. E. PELLAND,
Returning Officer,

Berthier, 17th September, 1875. 5746

Account of Elie Bellerin and Olivier Fréchette, election agents of Louis Sylvestre, M. P. P.

Paid for travelling expenses of speakers.....	\$ 49 00
" copying lists.....	4 50
" distributing lists in several parishes..	5 50
" telegram.....	0 25
" to Miss Caron, for telegrams.....	8 89
" to Gazette de Sorel, for programs and circulars.....	14 75
" to legal advisers, their expenses and their carters.....	37 80
" to F. Gagnon, rent and board for candidate and his advisers.....	67 00
" to John Bellemare and Bolduc, for rent and board of speakers at different meetings.....	10 00
" to carters to take letters to several places in the county.....	15 50

\$213 19

(Signed,) OLIVIER FRÉCHETTE, } Agents
" ELIE BELLERIN, }

True copy P. E. PELLAND,
Returning officer for the electoral district of Berthier.

Berthier, 6th September, 1875. 5750

STATEMENT of the expenses (other than personal) incurred by the candidate T. D. Latour, esquire, notary, during the election of a member of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, for the electoral district of Berthier, in June and July last (1875), and paid by him, to wit :

Paid carter for distributing programme..... \$1 00

(Signed,) T. D. LATOUR,
Candidate.

(True copy,) B. E. PELLAND,
Returning officer.

Lanoraie, 1st September, 1875.

ETAT des dépenses encourues au nom du candidat J. D. Latour, écuyer, notaire, durant l'élection d'un député à l'Assemblée Législative de la Province de Québec, pour le district électoral de Berthier, en juin et juillet derniers (1875), payées par le sous-signé, l'un des agents du dit candidat, savoir :

1875 :

Juin, 30.—Payé à l'officier-rapporteur, B. E. Pelland, écuyer, la somme prescrite par la section 109, de l'acte électoral de Québec, savoir :..... \$200 00

Tel que constaté par le reçu du dit

officier-rapporteur.

(Signé,)

LOUIS MARION,

Agent.

(Vraie copie,)

B. E. PELLAND,

Officier-Rapporteur.

Lanoraie, 1er septembre, 1875.

ETAT des dépenses encourues au nom du candidat J. D. Latour, écuyer, notaire, durant l'élection d'un député à l'Assemblée Législative de la Province de Québec, pour le district électoral de Berthier, en juin et juillet derniers (1875), réglées et payées par le sous-signé, l'un des agents du dit candidat, savoir :

1875 :

Août, 9.—A J. B. Laplante, imprimeur, No 43, rue Saint-Gabriel, Montréal, pour l'impression du programme du dit candidat, en juin, 1875, savoir :..... \$36 00

(Signé,)

JOSEPH MARION.

(Vraie copie,)

B. E. PELLAND,

Officier-Rapporteur.

Lanoraie, 1er septembre, 1875.

5747

Marieville, 4 septembre, 1875.

ETAT DÉTAILLÉ des dépenses personnelles et légitimes de F. G. Boutillier, écuyer, avocat, candidat à la dernière élection, pour l'Assemblée législative de la Province de Québec, pour le district électoral de Rouville.

1875, juin et juillet.

Dépenses personnelles et de voyages durant la dite élection, environ \$47 00
Pour dépenses d'impressions 10 00
Payé pour copies de listes 11 06
Payé pour frais de route d'un représentant, à Saint-Paul d'Abbotsford 2 75
Payé pour louages de voitures 14 50

\$85 31

F. G. BOUTILLIER,

Candidat.

JOHN MURPHY,
Agent du Candidat.

5781

STATEMENT of the expenses incurred on behalf of the candidate T. D. Latour, esquire, notary, during the election of a member of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, for the electoral district of Berthier, in June and July last (1875), and paid by the undersigned, one of the agents of the said candidate, to wit :

1875.

June 30.—Paid to the returning officer B. E. Pelland, esquire, the sum fixed by section 109 of the Quebec election act to wit :..... \$200 00

As shew by the receipt of the said

returning officer

(Signed,)

LOUIS MARION,

Agent.

(True copy,)

B. E. PELLAND,

Returning officer.

Lanoraie, 1st September, 1875.

STATEMENT of the expenses incurred on behalf of the candidate T. D. Latour, esquire, notary, during the election of a member of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, for the electoral district of Berthier, in June and July last (1875), and paid by the undersigned, one of the agents of the said candidate, to wit :

1875.

August 9.—To J. B. Laplante, printer, No. 43 Saint-Gabriel street, Montreal, for printing the said candidate's programme, in June, 1875, to wit :..... \$36 00

(Signed,)

JOSEPH MARION.

(True copy,)

B. E. PELLAND,

Returning-officer.

Lanoraie, 1st September, 1875.

5748

Marieville, 4th September, 1875.

DETAILED STATEMENT of the personal and lawful expenses of F. G. Boutillier, esquire, advocate, a candidate at the last election for Legislative Assembly of the province of Quebec, for the electoral district of Rouville.

1875, June and July.

Personal expenses, travelling during said election, about \$47 00
Printing 10 00
Copying lists 11 06
Travelling expenses of a representative at Saint-Paul d'Abbotsford 2 75
Paid for hiring vehicles 14 50

\$85 31

F. G. BOUTILLIER,

Candidate.

JOHN MURPHY,
Agent.

5782